RAPPORT ANNUEL 2021

Au service d'un
monde en mouvement
navcanada.ca

NAV CANADA

À PROPOS DE NAV CANADA

OBJECTIF COMMUN

Assurer la sécurité de l'espace aérien du Canada :

façonner l'avenir des services de navigation aérienne

PILIERS

Notre objectif commun repose sur quatre piliers

La sécurité est au coeur de toutes nos activités

Elle fait partie intégrante de tout ce que nous faisons et continue de croître à mesure que l'industrie évolue.

L'innovation est la clé

Moderniser le système de navigation aérienne du Canada pour offrir une valeur ajoutée à nos clients nous passionne.

L'expertise est la pierre angulaire

Les compétences, l'agilité, le leadership et la collaboration de nos employés jouent un rôle décisif.

Les partenariats sont essentiels

Nos partenariats aident l'industrie de l'aviation à améliorer son efficacité et contribuent à créer un avenir durable du point de vue environnemental.

Pour en savoir plus sur NAV CANADA, visitez son site Web à **www.navcanada.ca**

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL 2

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION 4

LE POINT SUR L'ENTREPRISE 7

Sécurité 9

Prestation des services 13

Ressources humaines 17

Finances et gouvernance 21

GOUVERNANCE D'ENTREPRISE 24

COMITÉ CONSULTATIF 32

DIRIGEANTS ET AUTRES RENSEIGNEMENTS 35

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AUDITÉS 37

MESSAGE DU

PRÉSIDENT DU CONSEIL

MARC COURTOIS

Pendant que l'industrie mondiale de l'aviation continue de composer avec la pandémie de COVID-19, la Société demeure fermement axée sur son objectif, soit d'assurer la sécurité de l'espace aérien du Canada.

L'exercice 2020-2021 s'est avéré un point d'inflexion dans la brillante histoire de NAV CANADA. Après avoir connu un creux record du trafic aérien en 2019-2020, on entrevoit un début de reprise graduelle, les transporteurs aériens reprenant du service pour répondre à la demande de leurs clients.

Ce dernier exercice a aussi donné à la Société l'occasion de se fixer de nouveaux objectifs stratégiques et d'établir un plan pour prendre un virage plus durable, résilient et écologique.

Pour atteindre ces importants points de cheminement, NAV CANADA peut compter sur son nouveau président et chef de la direction, Raymond Bohn, qui a pris la relève de Neil Wilson le 1er février 2021. M. Wilson avait annoncé sa retraite en octobre 2020.

> Depuis 25 ans, NAV CANADA et ses employés ont surmonté leurs défis en faisant preuve de résilience, d'innovation et d'un engagement inébranlable envers la sécurité.

Avec M. Bohn à la barre, NAV CANADA a fait preuve d'une grande prudence financière pour se remettre des durs coups assenés par la pandémie. Avec l'aide de son équipe de la haute direction, M. Bohn a réussi à fixer et à atteindre de nombreux objectifs à court et à long terme pour assurer la viabilité des activités de la Société.

Au cœur du succès de NAV CANADA en 2020-2021, il y a ses employés. Si certains d'entre eux ont vu leur rôle et leur lieu de travail changer depuis le début de la pandémie, tous ont su réagir avec professionnalisme et débrouillardise et se sont résolument adaptés à un contexte en rapide évolution. Au service d'un monde en mouvement depuis plus d'un quart de siècle à NAV CANADA, ces gens n'ont jamais perdu de vue leur responsabilité d'assurer la sécurité de l'espace aérien du Canada.

NAV CANADA joue un rôle incontestablement essentiel dans la sécurité nationale. Qu'on parle de fournir des services de navigation aérienne, de faire entrer les premiers lots de vaccins contre la COVID-19 au Canada, de libérer l'espace aérien pour des premiers répondants ou de contribuer à la lutte contre des feux de forêt d'une ampleur record, les événements mondiaux marquants survenus en 2020-2021 nous rappellent l'importance de NAV CANADA sur la scène nationale et internationale.

C'est un privilège pour moi de vous présenter le rapport annuel 2021 de NAV CANADA, détaillant les réalisations d'un effectif dévoué. Comme vous le découvrirez au fil de ces pages, la Société s'est montrée à la hauteur des défis semés sur son chemin et se tient toujours prête à soutenir l'industrie de l'aviation dans sa reprise par suite de la pandémie et dans son virage vers un avenir sûr, écologique et durable pour tous.

Marc Courtois
Président du Conseil

MESSAGE DU

PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

RAYMOND G. BOHN

L'engagement de la Société à assurer la sécurité de l'espace aérien du Canada demeure, depuis plus d'un quart de siècle, son principe directeur en tant qu'exploitant du premier système de navigation aérienne civile entièrement privé au monde.

En 2020-2021, la priorité absolue de NAV CANADA pour la sécurité a orienté ses investissements et ses grandes décisions face à la pandémie de COVID-19 et aux effets de cette dernière sur l'industrie. Puis, à mesure que la circulation aérienne au Canada a augmenté, la Société s'est adaptée pour accroître la sécurité et l'efficacité de ses services, tout en aidant ses clients à mieux se rebâtir. L'une des percées technologiques cruciales permettant l'atteinte de ces objectifs est la surveillance dépendante automatique en mode diffusion (ADS-B) satellitaire. Guidés par NAV CANADA, les aéronefs dotés de cette technologie signalent leur position et leur vitesse avec une précision et à une fréquence jamais vues, ce qui a fait du dernier exercice celui ayant enregistré le meilleur bilan de sécurité pour les aéronefs évoluant au-dessus de l'Atlantique Nord. Au cours des prochaines années, la Société entend travailler étroitement avec ses clients et d'autres parties prenantes à équiper de plus en plus d'aéronefs évoluant au Canada de cette technologie révolutionnaire.

> « Cette année, NAV CANADA a célébré son anniversaire d'argent : 25 années au service d'un monde en mouvement. Depuis sa création, la Société est caractérisée par l'ingéniosité et la résilience de ses employés et par leur capacité à surmonter les défis avec professionnalisme et détermination.

À plus basse altitude, NAV CANADA ouvre son espace aérien à de nouveaux entrants, comme les drones et autres aéronefs télépilotés. Ainsi, avec l'introduction de NAV Drone, une nouvelle application

mobile et Web conçue pour favoriser un usage légal et sécuritaire de l'espace aérien canadien par les pilotes et exploitants de drones, les utilisateurs peuvent consulter des lignes directrices importantes, voir où ils peuvent faire voler leur drone, programmer des vols et demander l'autorisation d'utiliser un drone dans l'espace aérien contrôlé par NAV CANADA.

NAV CANADA a également accompli des pas de géant dans l'usage de technologies intelligentes pour améliorer la sécurité, l'efficacité et la résilience de ses services. En 2020-2021, Transports Canada a approuvé l'essai d'un aménagement numérique, qui a permis d'observer en direct un terrain d'aviation et l'espace aérien qui l'entoure à l'aide de caméras vidéo, puis d'intégrer ces données vidéo aux systèmes de gestion de la circulation aérienne et aux systèmes aéroportuaires pour fournir des services consultatifs d'aéroport à distance. Le franc succès de cet essai initial ouvre la porte à une sécurité accrue et à une amélioration des services de navigation aérienne à l'échelle du pays.

Alors qu'elle se trace encore un chemin pour l'après-pandémie, NAV CANADA prend des mesures pour en ressortir plus forte et mieux positionnée pour résister aux turbulences que les événements mondiaux créent sur le secteur de l'aviation. La sécurité étant son plus important service, elle l'a intégrée à l'objectif commun dont elle vient de se doter, soit *Assurer la sécurité de l'espace aérien du Canada : façonner l'avenir des services de navigation aérienne.* Cet objectif commun à énoncé unique englobe la raison fondamentale de l'existence de la Société et lui permet de mieux décrire et souligner, de façon concise et mémorable, la valeur ajoutée qu'elle offre. On y reconnaît l'aspect évolutif de l'industrie de l'aviation, les besoins des clients et le parcours vers la création d'une organisation plus résiliente. Enfin, cet objectif commun sert de catalyseur à la nouvelle orientation stratégique que la Société vient de lancer. Cette orientation décrit les initiatives à long terme qui transformeront la prestation de services de NAV CANADA et fixe les priorités des cinq prochaines années qui lui permettront d'atteindre son but.

En terminant, je tiens à exprimer ma gratitude envers les employés de la Société. Face aux nouveaux défis complexes survenus depuis le début de la pandémie, vous avez su faire ressortir le meilleur les uns des autres pour parvenir à traverser une période difficile de notre histoire. Merci de votre soutien indéfectible et de votre engagement persistant à travailler au service d'un monde en mouvement.

Raymond G. Bohn
Président et chef de la direction

LE POINT SUR L'ENTREPRISE

Aurore boréale
Photographie : **Kyle Baigent**
Spécialiste de l'information de vol
FSS de Fort Nelson

0131
CFFZQ
C182/L
019410
CGDNI
C172/L
009 8

SÉCURITÉ

NAV CANADA, c'est 25 ans d'innovations et de réalisations, qui s'appuient sur un bilan de sécurité de premier ordre. Par des initiatives favorisant une culture de sécurité, l'amélioration continue de la prestation de ses services et des programmes de gestion des risques, la Société joue un rôle fondamental dans la sécurité de l'espace aérien du Canada.

UNE AUTRE ANNÉE RECORD POUR LA SÉCURITÉ

En 2020-2021, NAV CANADA a battu son record précédent en enregistrent un taux de pertes d'espacement IFR-IFR d'aussi peu que 0,17 par 100 000 mouvements d'aéronefs sur 12 mois. Ce résultat s'inscrit dans une tendance générale à la baisse et se situe bien en dessous du taux de référence de la Société de 1,0 perte d'espacement par 100 000 mouvements.

VIGILANCE À L'ÉGARD DES RISQUES LIÉS À LA SÉCURITÉ OPÉRATIONNELLE

Les principaux risques liés à la sécurité opérationnelle de la Société et les démarches entreprises pour les gérer sont décrits dans l'édition 2021 de *Naviguer la sécurité,* un document interne visant à accroître la transparence et la sensibilisation générales. Son document complémentaire, le Plan de sécurité 2021 de NAV CANADA, nomme les objectifs et les initiatives de sécurité servant à atténuer ces risques et à faire évoluer le Système de gestion de la sécurité de la Société. Malgré les effets persistants de la pandémie, NAV CANADA est parvenue à un taux d'achèvement pondéré en fin d'exercice de 93 % des activités du Plan de sécurité.

GESTION DES RÉPERCUSSIONS DE LA PANDÉMIE

Les effets de la pandémie de COVID-19 se font encore ressentir à NAV CANADA et dans l'industrie en général. En 2020-2021, la Société a continué de veiller à bien cerner et gérer les répercussions de la pandémie, notamment par l'achèvement des activités de détermination des dangers et d'évaluation des

Derek Holbrow
Spécialiste de l'information de vol
FSS de Kenora

risques (DDER) et de suivi. Des activités de surveillance après la mise en œuvre relatives au processus de DDER en vue d'un retour à la normale ont été entreprises pour chaque région d'information de vol (FIR), et 829 des 951 contrôles des risques ont été mis en œuvre.

TABLEAUX DE BORD POUR MIEUX S'INFORMER

Afin de faciliter les activités d'analyse et de surveillance de la sécurité, de même que celles de communication sur la sécurité, NAV CANADA a rehaussé son tableau de bord national sur la sécurité et lancé de nouveaux tableaux de bord propres aux FIR – tous montés dans Power BI. Une formation a ensuite été donnée sur les nouveaux tableaux de bord « Sommaire – Sécurité et qualité » personnalisés pour chaque FIR. Quant au tableau de bord national, il est adapté pour chaque type de service (espace aérien supérieur, espace aérien inférieur, océanique, région terminale, etc.).

Les gestionnaires peuvent consulter ces tableaux de bord pour obtenir des données quotidiennes sur divers sujets touchant la sécurité. Ils y trouvent de l'information sur les rapports d'événement d'aviation, les irrégularités d'exploitation liées aux services de la circulation aérienne (ATS), les mesures du Registre de risques d'unité (URR) et bien plus, et peuvent appliquer des filtres sur mesure pour approfondir leur analyse.

DIFFUSION DE L'INFORMATION IMPORTANTE

Un processus de directive de sécurité a été créé pour l'envoi de communications de sécurité urgentes provenant du vice-président et chef de la direction de la sécurité et de la qualité. La lecture des directives est obligatoire pour les groupes ciblés, et les destinataires doivent confirmer avoir lu le document et exécuté les actions requises. La première directive du genre a été diffusée en juillet 2021.

Pershant Saini (à gauche) et Ajay Chettiar (à droite)
Technologues CNS, Services techniques
ACC de Vancouver

FONDEMENTS D'UNE ORGANISATION SÉCURITAIRE

Au terme de la mise en œuvre du programme intégré d'assurance de la qualité (IQA) – une série de processus robustes, reproductibles, mesurables et adaptables –, des efforts ont été consacrés, en 2020-2021, à l'uniformisation des normes, des processus et de la conformité aux règlements au sein des ATS. Les audits de la mise en œuvre dans les FIR et dans certains groupes du Siège social se sont poursuivis à distance, et les efforts quotidiens ont été axés sur la sensibilisation continue au programme IQA, l'amélioration continue de ses processus, la formation à son sujet et l'apport d'un soutien envers la Société pour son adoption commune.

APPLICATION DE LA GESTION DE LA FATIGUE

S'appuyant sur les travaux menés en 2019-2020, dont l'introduction d'une approche de gestion de la fatigue et le lancement d'un tableau de bord sur les risques liés à la fatigue, la Société a poursuivi, en 2020-2021, ses démarches de réduction des risques d'erreurs humaines causées par la fatigue dans la prestation des ATS. L'introduction de nouvelles limites liées à la fatigue, dont un nombre maximal d'heures par période de travail et un nombre maximal de jours de travail consécutifs, représente une étape majeure pour le Programme de gestion de la fatigue de NAV CANADA. Une norme et une politique sur la fatigue, revues et corrigées, ont également été produites.

PROMOTION D'UNE BONNE CULTURE DE SIGNALEMENT

Le programme ARGUS+, la méthode confidentielle de signalement des préoccupations concernant la sécurité de l'exploitation à NAV CANADA, a été revu en 2020-2021. En effet, la Société a profité du transfert du programme depuis le Système de suivi pour la sécurité aérienne de NAV CANADA vers le Système d'information sur la sécurité de NAV CANADA pour le renouveler dans son ensemble. Un Comité d'examen de l'événement, constitué de membres du groupe Sécurité et qualité choisis pour leur expérience en prestation des services, a aussi été formé à la suite de cette transition.

C-FHNW
C-FNVU
C-GWJG

LE POINT SUR L'ENTREPRISE

PRESTATION DES SERVICES

Pour NAV CANADA, l'exploitation d'un système de navigation aérienne qui offre une valeur ajoutée à ses clients tout en assurant la sécurité de l'espace aérien du Canada demeure un engagement permanent. Le recours accru à des technologies de surveillance révolutionnaires et l'intégration efficace des drones dans son espace aérien sont deux des moyens par lesquels elle façonne l'avenir des services de navigation aérienne.

AMÉNAGEMENTS NUMÉRIQUES : SÉCURITÉ, EFFICACITÉ ET SOUPLESSE ACCRUES

Au terme d'un essai fructueux commencé en 2019-2020, la Société a obtenu, en juin 2021, l'approbation de Transports Canada pour continuer de desservir, depuis la Station d'information de vol (FSS) de Saint John, l'aéroport international de Fredericton à l'aide de technologies de services de la circulation aérienne (ATS) numériques. Ce système fait appel à des caméras télécommandées de pointe qui s'intègrent à la plateforme d'affichage opérationnel de NAV CANADA.

Cette amélioration permet d'offrir le service consultatif d'aérodrome à l'aéroport de Fredericton depuis la FSS de Saint John pendant les heures auxquelles un service consultatif télécommandé d'aérodrome était auparavant assuré. Avec l'entrée en vigueur officielle du système, le 7 octobre 2021, c'est la première fois qu'un aéroport canadien est desservi par des services de la circulation aérienne d'aérodrome numériques en dehors du cadre d'essais, une étape marquante dans la stratégie de la Société en matière d'aménagements numériques.

SERVICE DE CONTRÔLE DE LA CIRCULATION AÉRIENNE À RED DEER

D'après les résultats d'une étude aéronautique et l'évaluation continue du trafic aérien qui fait suite à des mesures antérieures, NAV CANADA a ajouté, en novembre 2020, le contrôle de la circulation aérienne (ATC) aux heures de pointe à l'aéroport régional de Red Deer. Une tour ATC y est maintenant en service 16 heures par jour (de 7 h à 23 h, heure locale). Cette expansion des services permettra à la Société de mieux satisfaire ses clients tout en maintenant un niveau de sécurité élevé.

MISE À PROFIT DE LA SURVEILLANCE SATELLITAIRE

NAV CANADA a poursuivi le déploiement de la surveillance dépendante automatique en mode diffusion (ADS-B) satellitaire, une technologie révolutionnaire qui couvre maintenant tout l'espace aérien supérieur du Canada. D'importants gains de sécurité et de conscience situationnelle découlent de ce changement, qui offre au personnel ATS une vue intégrale et précise en temps réel de tous les aéronefs équipés de l'avionique requise. L'usage de l'ADS-B satellitaire permet d'assurer la surveillance dans de nouveaux secteurs et d'offrir, dans les secteurs déjà couverts, d'importantes améliorations par rapport aux autres technologies (comme le radar), ce qui représente des gains substantiels de sécurité et un nombre accru de routes, de vitesses et de niveaux de vol préférentiels pour les clients. En 2020-2021, cette expansion a également permis à la Société d'entreprendre la mise hors service de certains emplacements ADS-B sol.

MAINTIEN D'UNE INFRASTRUCTURE DE NAVIGATION ROBUSTE

En 2020-2021, les trois premiers radiophares omnidirectionnels à très haute fréquence (VOR) Doppler de Thales opérationnels au Canada ont été installés à Whitecourt, Lethbridge et Fort McMurray, en Alberta. D'autres installations ont aussi débuté ailleurs. Il s'agit des premiers nouveaux VOR de NAV CANADA en presque 25 ans, une étape importante dans le remplacement des quelque 55 VOR qui seront conservés dans le cadre du Programme de modernisation des NAVAID.

MISE À PROFIT DES AVANCÉES TECHNOLOGIQUES

Depuis février 2021, NAV CANADA s'occupe de l'assurance de la qualité des données et d'autres tâches de surveillance liées aux observations météorologiques, qui faisaient auparavant l'objet d'un contrat consenti par le Service météorologique du Canada. Pour ce faire, elle utilise le système de surveillance des données météorologiques, qui assure la qualité des observations météorologiques saisies par le Système d'observations météorologiques humaines et le Système automatisé d'observations météorologiques. Cette transition, qui a amené NAV CANADA à assumer l'entièreté du programme d'observation météorologique à l'aviation, représente une étape majeure dans l'évolution de la prestation de ses services.

MULTIPLICATION DES POINTS COMMUNS ENTRE LES UNITÉS ATS

Si des différences d'équipement, de procédures et de formation sont inévitables entre les unités ATS vu les réalités locales de l'aéroport, du trafic et de l'espace aérien, une augmentation des points communs peut aider la Société à déployer efficacement des innovations dans les unités, à réduire le dédoublement du travail et à orienter les efforts sur les améliorations à mesure que les services évoluent. Le programme de points communs de NAV CANADA vise à créer une base de technologies, de procédures et de structures de l'espace aérien plus commune entre les unités ATS. Il englobe les projets Points communs de l'espace aérien Haut niveau (HILAC), Manuel des systèmes et de l'équipement opérationnels (MANEQ) et Points communs de l'espace aérien terminal (TERMAC).

Le projet HILAC, en cours, consiste à tirer parti de la possibilité de repérer des similarités naturelles entre les différentes opérations dans l'espace aérien supérieur.

Le MANEQ est le nouveau manuel de NAV CANADA pour les systèmes et l'équipement opérationnels. Il fournit la configuration de base de tous les systèmes opérationnels et explique comment les changements et les innovations seront traités et examinés. En 2020-2021, une initiative, qui comprenait la publication officielle du manuel et la désignation de représentants qui en seront responsables dans leur région, a été lancée pour appuyer la mise en œuvre du MANEQ dans l'organisation.

Le projet TERMAC est axé sur l'harmonisation des normes et procédures, des technologies, de la formation et du service à la clientèle dans diverses opérations de l'espace aérien terminal. Le rapport des recommandations du projet a été achevé en 2020-2021, à la suite de quoi des séances d'information visant à communiquer les détails du projet, les recommandations et les plans de mis en œuvre connexes ont eu lieu.

MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

En 2020-2021, la Société a poursuivi ses efforts de collaboration avec les parties prenantes de l'industrie pour façonner un système de navigation aérienne qui répond aux besoins des clients et assure la sécurité de l'espace aérien du Canada.

Dans ses efforts de planification d'initiatives stratégiques, la Société s'est adressée aux parties prenantes clés

pour guider son approche, établir la priorité des projets et planifier une mise en œuvre efficace. Elle s'est réunie avec les administrations aéroportuaires avec lesquelles elle a un protocole d'entente de collaboration (dont Vancouver, Calgary, Toronto et Montréal) et travaille à instaurer des protocoles du genre avec d'autres aéroports.

Au terme de vastes consultations de l'industrie à propos d'une série d'études aéronautiques lancées en septembre et novembre 2020, la Société a annoncé le 15 avril une réduction de la portée de son plan de travail. Elle s'est engagée à suspendre les études portant sur des emplacements en régions nordiques ou éloignées et à éviter la fermeture complète d'aménagements dotés de personnel pour ne s'en tenir qu'à des recommandations de révision de leurs heures d'exploitation. Par la suite, la Société a annoncé qu'elle reportait jusqu'en 2022 les autres études de cette série pour concentrer ses ressources sur des initiatives à l'appui de la reprise qui cadrent avec les commentaires des parties prenantes.

En 2020-2021, NAV CANADA a mis au point un processus amélioré d'avis de proposition afin d'aider les parties prenantes à mieux comprendre les études aéronautiques et à fournir une rétroaction efficace. Avant de soumettre une étude à l'approbation de Transports Canada, la Société entend faire part de ses constatations aux parties prenantes afin qu'elles puissent s'exprimer sur des recommandations particulières lorsqu'un changement majeur à un niveau de service est attendu.

NAV CANADA a également lancé un nouveau bulletin par courriel sur abonnement pour aider ses clients et les parties prenantes à rester au courant des mises à jour opérationnelles. Le bulletin *Mises à jour aéronautiques et de service* propose aux pilotes, aux répartiteurs de vols, aux employés et aux autres parties prenantes un moyen pratique de s'informer sur les nouveaux avis de service, suppléments des publications d'information aéronautique, circulaires d'information aéronautique, mises à jour de publications et autres.

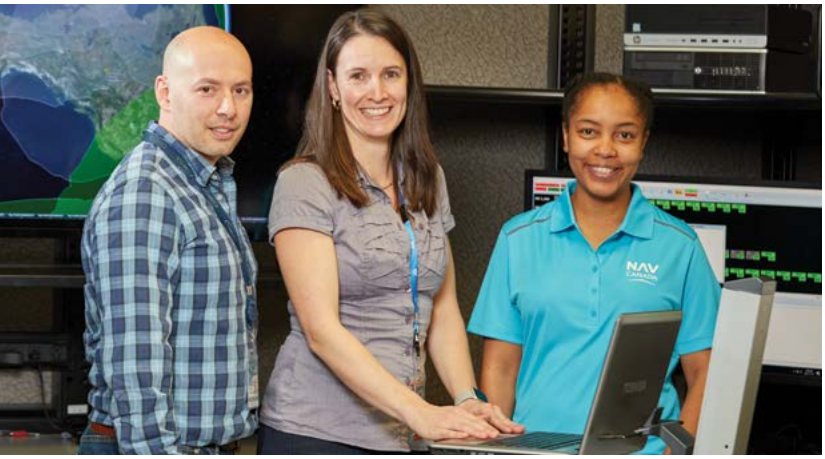

REFONTE DU SITE WEB

Le site Web de la Société a fait peau neuve en février 2021. Les visiteurs du navcanada.ca profitent maintenant d'une présentation et d'un contenu remaniés qui rehaussent l'expérience utilisateur. La dernière mouture du site Web remontait à 2013 et reposait sur une plateforme devenue obsolète, d'où la nécessité pour la Société de passer à un nouveau système pour assurer la fiabilité du site et le mettre à l'abri des cybermenaces.

Entièrement bilingue et remanié de fond en comble, ce nouveau site est centré sur les besoins des utilisateurs et adopte une conception réactive qui facilite sa consultation sur tout appareil. Le site navcanada.ca demeure le principal portail d'accès et d'information relatif aux produits et services de la Société, tant pour ses clients que pour le grand public.

INNOVATION POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES NOUVEAUX ENTRANTS

En juin 2021, la Société a lancé NAV Drone, qui permet aux exploitants de soumettre une demande d'autorisation de vol de drone à partir d'un appareil mobile et leur fournit des renseignements pour les aider à faire voler leurs drones rapidement, de façon sécuritaire et en toute légalité dans l'espace aérien contrôlé du Canada. Cette application est non seulement la seule à pouvoir autoriser les pilotes et les exploitants à utiliser un drone dans l'espace aérien contrôlé par NAV CANADA, mais elle peut aussi aider les utilisateurs à mieux comprendre l'espace aérien du Canada et à visualiser les secteurs où des opérations de base ou avancées peuvent avoir lieu. Elle a été développée avec l'apport direct d'utilisateurs, et les prochaines versions s'enrichiront de nouvelles capacités pour cette classe d'utilisateurs de l'espace aérien en émergence.

‹

De gauche à droite :
Michael Mammone
Ingénieur principal, Systèmes radar
Olivia Orwin
Gestionnaire, Ingénierie des nouveaux systèmes de surveillance
Afiya Kassim
Développeuse de logiciels
Centre des systèmes techniques d'Ottawa

Dominic Viau
Surveillant d'équipe ACC
ACC de Montréal

LE POINT SUR L'ENTREPRISE

RESSOURCES HUMAINES

À NAV CANADA, les employés sont au cœur de l'entreprise et de sa réussite. Par leur dévouement, leur professionnalisme et leur inlassable poursuite de la sécurité, ils façonnent l'avenir des services de navigation aérienne.

MILIEUX DE TRAVAIL SÛRS

En mars 2021, beaucoup d'employés ont souligné le premier anniversaire de leur passage au télétravail et de l'introduction d'une série de mesures qui ont fondamentalement changé leur façon de vivre et de travailler. Étant donné la constante évolution des protocoles de sécurité liés à la COVID-19, la Société a mis au point un outil en ligne pour aider ses employés à déterminer s'ils peuvent entrer dans ses aménagements ou s'il est préférable d'aller à une clinique de dépistage de la COVID-19.

NAV CANADA a également invité ses employés à répondre à un sondage sur leur expérience de travail pendant cette période afin de mieux comprendre les conséquences de la pandémie sur leur mieux-être et leur travail en général.

Près de 1 200 employés, représentant tous les groupes et régions, ont répondu à l'appel. Les résultats servent maintenant à élaborer des plans d'action qui aborderont les points récurrents et à répondre à la nouvelle réalité de la vie à la maison et au travail des employés.

MIEUX-ÊTRE DES EMPLOYÉS

En 2020-2021, NAV CANADA a entrepris des démarches pour assurer la sécurité et le mieux-être des employés et prévenir la propagation de la COVID-19. En tant qu'entreprise désireuse de promouvoir et de favoriser un milieu de travail sûr et sain, elle veille à la fois au mieux-être physique et mental de ses employés. Des politiques, des programmes et des services ont été créés ou révisés et présentés aux employés pour les aider à faire face aux réalités de la vie et du travail en période de pandémie mondiale.

Brad Parsons
Contrôleur de la circulation aérienne
Tour de contrôle de Gander

Tara Amsen
Spécialiste, Formation opérationnelle
ACC de Toronto

La Société a mis sur pied des ressources en santé et en sécurité, y compris de l'information sur les mesures mises en place pour protéger la santé et le mieux-être de ses employés au travail, à la maison et dans leur collectivité. En 2020-2021, NAV CANADA a offert une multitude de programmes de mieux-être pour favoriser le bien-être physique et mental des employés.

Souhaitant aider les employés à composer avec les conséquences de la pandémie à la maison et au travail, l'équipe de mieux-être de la Société a préparé une série de vidéos sur la gestion de l'anxiété, la planification et les ajustements à son quotidien, la mise en œuvre de stratégies de mieux-être et la constitution de réserves d'énergie. Ces vidéos ont été partagées aux employés dans le bulletin interne de la Société et ont déclenché d'intéressantes discussions d'encouragement en ligne entre des gens de différents groupes et des quatre coins du pays.

LANCEMENT DU SITE MA NAV CANADA

Les employés et les retraités de NAV CANADA et leur famille peuvent compter sur un nouveau guichet unique en ligne où trouver de l'information sur la santé et le mieux-être, les avantages sociaux et le programme L'avantage pour les retraités. Ma NAV CANADA (**my-ma.navcanada.ca**) s'appuie sur le succès du nouveau site Web de NAV CANADA, lancé en février 2021, pour offrir une expérience utilisateur améliorée et une conception réactive.

Cette transition s'inscrit dans la volonté de la Société de consolider ses propriétés numériques et de les rafraîchir en s'appuyant sur les pratiques exemplaires actuelles. Les utilisateurs de ce site Web public y trouveront des liens faciles d'accès vers le service de réinitialisation de mot de passe libre-service, la Boutique promotionnelle et les dernières nouvelles sur les programmes de bourses.

POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT ET DE LA VIOLENCE EN MILIEU DE TRAVAIL

Le 1er janvier 2021, une nouvelle mesure législative sur la prévention de la violence et du harcèlement (le projet de loi C-65 et la réglementation associée) est entrée en vigueur, obligeant les employeurs sous réglementation fédérale, dont NAV CANADA, à revoir leurs façons de faire à cet égard.

En tant qu'entreprise engagée à offrir à ses employés un milieu de travail sûr, respectueux et exempt de

Shelley White
Surveillante d'équipe des spécialistes de l'information de vol – FIC
FIC d'Edmonton

harcèlement et de violence, la Société s'est dotée d'une nouvelle politique, d'un processus et d'outils conformes à cette nouvelle loi pour que tous ses employés sachent où obtenir de l'aide en cas de violence et de harcèlement et se sentent en confiance dans leurs démarches. La politique et les ressources connexes ont été créées en consultation avec le Comité directeur de prévention de la violence et du harcèlement en milieu de travail, auquel siègent des employés et des représentants syndicaux de divers groupes.

STRATÉGIE DE DOTATION OPTIMALE

À l'été 2020, au terme d'un processus détaillé mené en collaboration, NAV CANADA a mis en œuvre sa stratégie de dotation optimale axée sur les unités de services de la circulation aérienne. Grâce à cette stratégie, alignée sur ses prévisions du trafic, la Société s'assure de déterminer et de planifier le bon nombre d'employés opérationnels pour chaque unité au pays afin de fournir à ses clients des services sécuritaires et efficaces. L'uniformisation de la proportion du temps qu'un employé passe « en poste » pendant son quart permet de réduire le nombre de quarts requis par jour.

En 2020-2021, NAV CANADA a lancé des lignes directrices à l'appui des discussions régionales sur des pratiques plus efficaces concernant les congés. Elle a également établi un processus national pour optimiser les horaires et équilibrer le nombre d'employés disponibles à chaque jour.

La stratégie de dotation optimale est la méthodologie qui servira à déterminer les besoins en personnel pour l'avenir. Enfin, la gouvernance en place prévoit un examen annuel par lequel la Société s'assurera qu'elle évolue en phase avec le reste de l'industrie, y compris en ce qui concerne les changements à la circulation aérienne, aux technologies, aux procédures ou à la conception de l'espace aérien.

FINANCES ET GOUVERNANCE

En tant que fournisseur de services de navigation aérienne du Canada, NAV CANADA gère plus de 18 millions de kilomètres carrés d'espace aérien, et les redevances qu'elle facture pour l'utilisation de ses services sont sa principale source de revenus. Elle tire également des revenus supplémentaires de la vente de ses technologies et d'autres activités commerciales connexes. Le modèle d'affaires de cette société privée sans capital-actions consiste à atteindre le seuil de rentabilité en équilibrant ses coûts et ses recettes et en ayant recours à des emprunts, si nécessaire, pour combler ses besoins de liquidités.

UNITÉS DE REDEVANCE PONDÉRÉES

Les unités de redevance pondérées sont une mesure du trafic tenant compte du nombre de vols facturables, de la taille des aéronefs et de la distance parcourue dans l'espace aérien canadien, et sont à la base du calcul des redevances en fonction du mouvement. Chaque année, NAV CANADA fournit aussi des services pour différents vols non facturables, comme un soutien aux services d'urgence et aux transferts médicaux.

POINTS SAILLANTS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 août 2021, les produits de la Société ont totalisé 870 millions de dollars, contre 1 000 millions de dollars pour l'exercice précédent.

La pandémie de COVID-19 et le repli économique qui s'en est suivi continuent de nuire considérablement à la circulation aérienne mondiale et à l'industrie de l'aviation. Les niveaux de trafic, mesurés en unités de redevance pondérées (URP), en ressentent les effets depuis le milieu de l'exercice 2019-2020 et suivent encore une tendance bien inférieure à celle observée en 2018-2019. On s'attend à ce que cette incidence négative se poursuive à court terme et que la reprise économique après la pandémie soit graduelle et inégale.

NAV CANADA ne cesse de revoir, de surveiller et de gérer ses dépenses sans jamais déroger à son mandat, soit d'assurer l'exploitation et le maintien sécuritaires du système de navigation aérienne canadien en tant que service essentiel. En outre, elle veille à la sécurité et au bien-être de ses employés, tout en se positionnant pour être en mesure de faire face à une reprise de la circulation aérienne après la pandémie.

Les produits tirés des redevances se sont élevés à 815 millions de dollars, contre 930 millions de dollars en 2019-2020 et 1 384 millions de dollars en 2018-2019. Sur l'ensemble de l'exercice 2020-2021, les niveaux de trafic aérien, mesurés en URP, ont chuté de 32,7 % par rapport à l'exercice précédent. Par rapport à ce qu'ils étaient avant la pandémie, soit en 2018-2019, les niveaux de trafic aérien ont baissé de 55,7 %. On constate néanmoins, au quatrième trimestre de l'exercice 2020-2021, qu'ils ont connu une hausse par rapport à la même période de l'exercice 2019-2020.

Cette augmentation s'explique par un regain de la demande passagers, attribuable à un début d'assouplissement des restrictions de voyage imposées par les gouvernements et à la réouverture progressive des frontières internationales.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1 278 millions de dollars, contre 1 371 millions de dollars pour l'exercice 2019-2020, une baisse principalement associée à la réception de la Subvention salariale d'urgence du Canada et à la poursuite des mesures d'économie. Ces charges ont été partiellement compensées par les coûts d'une année complète de services de données de surveillance satellitaire de l'espace aérien océanique entrés en vigueur en janvier 2020.

Les autres produits et charges pour l'exercice 2020-2021 ont consisté en une charge nette de 176 millions de dollars, comparativement à 241 millions de dollars pour l'exercice précédent. En 2020-2021, la Société a enregistré à des fins comptables une réduction supplémentaire de la juste valeur de ses placements sous forme d'actions privilégiées d'Aireon LLC, qui est inférieure à celle enregistrée en 2019-2020. La juste valeur réduite reflète les effets de la pandémie de COVID-19 qui continuent de se faire ressentir sur l'industrie mondiale de l'aviation.

La Société a inscrit une perte nette (avant la constatation des mouvements nets dans les comptes de report réglementaires, y compris la stabilisation des tarifs) de 577 millions de dollars pour l'exercice 2020-2021, comparativement à une perte nette de 584 millions de dollars pour l'exercice 2019-2020.

À la fin de l'exercice 2020-2021, le compte de stabilisation des tarifs affichait un solde débiteur de 656 millions de dollars. L'augmentation de ce solde, qui était de 255 millions de dollars à la fin de l'exercice 2019-2020, s'explique par la baisse des recettes tirées des redevances.

La Société a réussi à aller chercher 500 millions de dollars en vertu de son programme d'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale, portant à 1 100 millions de dollars le total de ses emprunts nets depuis le début de la pandémie. Le produit de cette émission de billets d'obligation générale lui a servi à rembourser ses dettes arrivant à échéance et à répondre à ses besoins de liquidités.

Pendant l'exercice, la Société a demandé d'être temporairement libérée des clauses restrictives sur les tarifs et de certaines dispositions des clauses liées à l'endettement supplémentaire de l'acte de fiducie cadre et de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale, libération qui lui a été accordée.

RENDEMENT DU RÉGIME DE RETRAITE ET AJUSTEMENTS

En 2020-2021, la Société a surtout travaillé à réduire le risque de son Régime de retraite et à augmenter sa résilience face au contexte de pandémie et aux difficultés financières qu'elle a éprouvées. Au fil de l'évolution des choses, le Comité des pensions a approuvé et surveillé les mesures prises pour assurer la viabilité à long terme du Régime. Compte tenu de la fluctuation des taux d'intérêt, la stratégie de placements liés au passif a contribué à la bonne gestion du risque de capitalisation du Régime de retraite. Les rajustements de l'effectif effectués tout au long de l'exercice ont engendré une baisse du nombre de membres actifs et une hausse du nombre de retraités.

Par ailleurs, en septembre 2020, NAV CANADA a annoncé qu'à compter du 1er avril 2022, tout futur service ouvrant droit à pension des membres de la haute direction et des employés de la catégorie de gestion serait reconnu au titre du régime non contributif à prestations déterminées déjà applicable aux nouveaux employés. Malgré le contexte difficile, NAV CANADA demeure engagée à offrir un régime de retraite abordable, pertinent et prévisible.

VOLUME DE TRAFIC AÉRIEN

Étant donné les effets persistants de la pandémie de COVID-19 sur les niveaux de trafic dans l'espace aérien sous contrôle canadien, l'équipe Performance de l'entreprise de NAV CANADA s'est servi de toutes les données épidémiologiques et économiques disponibles, des données sur les passagers, des données sur les restrictions de voyage, des données analytiques sur les voyages et d'un échange collaboratif de données avec les transporteurs aériens et les aéroports pour suivre la forte influence constante de la pandémie sur le trafic dans toutes les sous-unités des services de la circulation aérienne et à tous les emplacements.

Les URP ont chuté de 32,7 % en 2020-2021 par rapport à l'exercice précédent. Malgré une diminution de 55,7 % des URP en 2020-2021 par rapport à 2018-2019, on a pu observer de modestes signes positifs de reprise pour le secteur canadien de l'aviation au quatrième trimestre de l'exercice 2020-2021.

RÉDUCTION DE L'EFFECTIF

Compte tenu du fait que la pandémie continuait d'avoir une incidence négative importante sur la circulation aérienne mondiale et l'industrie de l'aviation, NAV CANADA a annoncé, en septembre et en décembre 2020, des réductions de son effectif par l'abolition de postes permanents touchant environ 350 personnes. En tout, la Société a réduit son effectif de quelque 650 personnes à l'échelle nationale par ses multiples efforts de restructuration déployés depuis le début de la pandémie. La restructuration de certaines unités organisationnelles et les rajustements de l'effectif ont été essentiels à l'adaptation des activités et des services de NAV CANADA en fonction de la circulation aérienne et au renforcement de sa viabilité.

En juin 2021, entrevoyant une certaine reprise, NAV CANADA a annulé les avis de statut excédentaire remis à des contrôleurs de la circulation aérienne aux centres de contrôle régional de Gander, de Moncton, de Montréal et d'Edmonton. Elle s'assure ainsi d'avoir un effectif suffisant pour faire face à la reprise de l'industrie de l'aviation au fur et à mesure qu'augmentera la demande pour les services de navigation aérienne.

Michael Strang
Spécialiste, Exploitation de l'unité
Tour de contrôle de Halifax

GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

STRUCTURE ET COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'approche générale de gouvernance d'entreprise de la Société est conforme aux pratiques exemplaires et suit les exigences en constante évolution, notamment celles prévues par les lois sur les valeurs mobilières applicables.

Le Conseil d'administration compte 15 administrateurs, dont au moins les deux tiers, incluant le président et chef de la direction, doivent être des citoyens canadiens. L'un d'eux, le président et chef de la direction, est employé de la Société. Tous les autres sont « indépendants », aux termes du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*.

NAV CANADA est le résultat d'un consensus unique parmi les principales parties prenantes du système de navigation aérienne, en l'occurrence le gouvernement du Canada, les transporteurs aériens commerciaux, l'aviation générale et les employés syndiqués de la Société. La structure de sa gouvernance d'entreprise en est d'ailleurs la preuve. Ces quatre parties prenantes et le membre administrateur sont les cinq membres de la Société (collectivement appelés les « membres »).

Le Conseil d'administration ainsi constitué fait en sorte que les intérêts des parties prenantes sont représentés, sans qu'aucun ne domine. Les comités du Conseil sont constitués de façon similaire à l'exception du Comité des ressources humaines et de la rémunération. Les cinq membres élisent les administrateurs comme suit :

MEMBRE	NOMBRE D'ADMINISTRATEURS
Gouvernement du Canada	3
Transporteurs aériens commerciaux	4
Aviation générale	1
Syndicats	2
Administrateurs	4

Le Conseil s'acquitte de ses responsabilités directement ou par l'intermédiaire de comités. Il se réunit cinq fois par année et peut convoquer des réunions extraordinaires si les circonstances l'exigent.

Le Règlement de la Société exclut du poste d'administrateur les députés fédéraux, provinciaux ou territoriaux, les employés des administrations fédérale, provinciales ou territoriales et les administrateurs ou employés de toute entreprise ayant un intérêt important à titre de fournisseur, de client ou d'usager du système de navigation aérienne. Chaque administrateur et chaque dirigeant de la Société doit signer et respecter le *Code de conduite et lignes directrices concernant les conflits d'intérêts* à l'intention des administrateurs et des dirigeants.

ADMINISTRATEURS

Les administrateurs sont élus pour des mandats ne dépassant pas trois ans. Les mandats prennent fin à l'assemblée générale annuelle de la Société. Aucun administrateur, sauf le président et chef de la direction, ne peut exercer les fonctions d'administrateur durant plus de 12 ans au total. Le tableau suivant donne des renseignements sur les administrateurs actuels, y compris sur leur participation aux comités et leur présence aux réunions pour l'exercice 2020-2021.

Un sous-comité (le Sous-comité) a été créé par le Conseil d'administration et était en place du 22 octobre 2020 au 29 décembre 2020 pour superviser, avec l'aide d'une agence de recrutement de cadres, l'évaluation des candidats et l'embauche du nouveau président et chef de la direction. Bonnie DuPont (présidente du Sous-comité), Marc Courtois, Michael DiLollo, Michelle Savoy, Scott Sweatman et l'ancien administrateur Robert Reid en ont fait partie. Le Sous-comité a tenu un total de sept réunions officielles et a également tenu plusieurs réunions avec différents candidats.

Marc Courtois

Administrateur; président du Conseil

Québec, Canada

Élu par : **le Conseil d'administration**
En fonction depuis : **le 16 février 2012**
Fin du mandat actuel : **2024**

PRÉSENCE AUX RÉUNIONS/PARTICIPATION AUX COMITÉS

Conseil d'administration	11/11
Comité de l'audit et des finances*	5/5
Comité de la gouvernance d'entreprise	2/3
Comité de transformation*	4/4
Comité des ressources humaines et de la rémunération*	12/12
Comité des pensions*	4/4
Comité de la sécurité	4/4
Sous-comité	7/7

**membre d'office*

PRINCIPALE OCCUPATION AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Administrateur de sociétés.

Edward M. Barrett

Administrateur; président du Comité de transformation

Nouveau-Brunswick, Canada

Élu par : **le Conseil d'administration**
En fonction depuis : **le 7 février 2013**
Fin du mandat actuel : **2022**

PRÉSENCE AUX RÉUNIONS/PARTICIPATION AUX COMITÉS

Conseil d'administration	11/11
Comité de l'audit et des finances	5/5
Comité de la gouvernance d'entreprise	3/3
Comité de transformation	4/4
Comité des ressources humaines et de la rémunération	12/12

PRINCIPALE OCCUPATION AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Co-président et chef de la direction de Barrett Corporation.

Mary-Ann Bell

Administratrice; présidente du Comité de la sécurité

Québec, Canada

Élue par : **le gouvernement du Canada**
En fonction depuis : **le 30 mai 2014**
Fin du mandat actuel : **2023**

PRÉSENCE AUX RÉUNIONS/PARTICIPATION AUX COMITÉS

Conseil d'administration	11/11
Comité de transformation	4/4
Comité des ressources humaines et de la rémunération	12/12
Comité de la sécurité	4/4

PRINCIPALE OCCUPATION AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Administratrice de sociétés.

Paul Brotto

Administrateur; président du Comité des pensions

Ontario, Canada

Élu par : **les transporteurs aériens commerciaux**
En fonction depuis : **le 13 janvier 2021***
Fin du mandat actuel : **2024**

PRÉSENCE AUX RÉUNIONS/PARTICIPATION AUX COMITÉS

Conseil d'administration	2/2
Comité des pensions	2/2
Comité de transformation	2/2

**M. Brotto a déjà siégé au Conseil d'administration du 12 avril 2006 au 14 janvier 2015.*

PRINCIPALE OCCUPATION AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Administrateur de sociétés.

Raymond G. Bohn

Administrateur

Ontario, Canada

En fonction depuis : **le 1er février 2021**
Fin du mandat actuel : **S.O.**

PRÉSENCE AUX RÉUNIONS/PARTICIPATION AUX COMITÉS

Conseil d'administration	2/2
Comité des pensions	2/2
Comité de la sécurité	2/2

PRINCIPALE OCCUPATION AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Président et chef de la direction de la Société depuis le 1er février 2021. Du 1er septembre 2020 au 31 janvier 2021, Raymond Bohn était vice-président et chef de la direction des ressources humaines. Il a été vice-président directeur, Ressources humaines, communications et affaires publiques, du 1er septembre 2017 au 31 août 2020, et vice-président principal, Ressources humaines, communications et affaires publiques, du 1er novembre 2016 au 31 août 2017.

Michael DiLollo

Administrateur

Ontario, Canada

Élu par : **les transporteurs aériens commerciaux**
En fonction depuis : **le 7 février 2013**
Fin du mandat actuel : **2022**

PRÉSENCE AUX RÉUNIONS/PARTICIPATION AUX COMITÉS

Conseil d'administration	11/11
Comité de l'audit et des finances*	3/3
Comité de la gouvernance d'entreprise*	1/1
Comité de la sécurité	4/4
Sous-comité	7/7

**M. DiLollo a été membre du Comité de l'audit et des finances jusqu'au 13 janvier 2021, date à laquelle il s'est joint au Comité de la gouvernance d'entreprise.*

PRINCIPALE OCCUPATION AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Premier directeur, Solutions de financement, à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ). De mai 2019 à mai 2020, premier directeur, Financement spécialisé et Revenu fixe et de juin 2017 à avril 2019, directeur principal, Investissement, Financement spécialisé et Revenu fixe à la CDPQ.

Peter Duffey

Administrateur

Ontario, Canada

Élu par : **les syndicats**
En fonction depuis : **le 7 janvier 2021**
Fin du mandat actuel : **2022**

PRÉSENCE AUX RÉUNIONS/PARTICIPATION AUX COMITÉS

Conseil d'administration	3/3
Comité de l'audit et des finances	3/3
Comité de la sécurité	3/3

PRINCIPALE OCCUPATION AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

De mai 2014 à juin 2020, président de l'Association canadienne du contrôle du trafic aérien (ACCTA).

Marc Grégoire

Administrateur

Québec, Canada

Élu par : **le gouvernement du Canada**
En fonction depuis : **le 13 mai 2019**
Fin du mandat actuel : **2022**

PRÉSENCE AUX RÉUNIONS/PARTICIPATION AUX COMITÉS

Conseil d'administration	11/11
Comité de l'audit et des finances	5/5
Comité des ressources humaines et de la rémunération*	3/3
Comité de transformation*	1/1

**M. Grégoire a été membre du Comité de transformation jusqu'au 13 janvier 2021, date à laquelle il s'est joint au Comité des ressources humaines et de la rémunération.*

PRINCIPALE OCCUPATION AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Administrateur de sociétés.

Kevin Howlett

Administrateur

Colombie-Britannique, Canada

Élu par : **les transporteurs aériens commerciaux**
En fonction depuis : **le 13 janvier 2021**
Fin du mandat actuel : **2024**

PRÉSENCE AUX RÉUNIONS/PARTICIPATION AUX COMITÉS

Conseil d'administration	2/2
Comité des ressources humaines et de la rémunération	4/4
Comité de transformation	2/2

PRINCIPALE OCCUPATION AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Administrateur de sociétés. De mai 2016 au 1er novembre 2018, vice-président principal, Marchés régionaux et relations gouvernementales, à Air Canada.

Bonnie DuPont

Administratrice; présidente du Comité des ressources humaines et de la rémunération

Alberta, Canada

Élue par : **le Conseil d'administration**
En fonction depuis : **le 7 février 2013**
Fin du mandat actuel : **2022**

PRÉSENCE AUX RÉUNIONS/PARTICIPATION AUX COMITÉS

Conseil d'administration	11/11
Comité de la gouvernance d'entreprise	3/3
Comité des ressources humaines et de la rémunération	12/12
Sous-comité	7/7

PRINCIPALE OCCUPATION AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Administratrice de sociétés.

Linda Hohol

Administratrice; présidente du Comité de l'audit et des finances

Alberta, Canada

Élue par : **le Conseil d'administration**
En fonction depuis : **le 16 février 2012**
Fin du mandat actuel : **2024**

PRÉSENCE AUX RÉUNIONS/PARTICIPATION AUX COMITÉS

Conseil d'administration	11/11
Comité de l'audit et des finances	5/5
Comité de transformation	4/4
Comité des pensions	4/4

PRINCIPALE OCCUPATION AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Administratrice de sociétés.

Candice Li

Administratrice

Alberta, Canada

Élue par : **les transporteurs aériens commerciaux**
En fonction depuis : **le 13 janvier 2021**
Fin du mandat actuel : **2024**

PRÉSENCE AUX RÉUNIONS/PARTICIPATION AUX COMITÉS

Conseil d'administration	2/2
Comité de l'audit et des finances	2/2
Comité des pensions	2/2

PRINCIPALE OCCUPATION AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Chef de la direction financière à Benevity Inc. depuis le 1er février 2021, et vice-présidente directrice, Finances, du 27 juin 2020 au 31 janvier 2021. Vice-présidente, Finances, à Attabotics Inc. de mars 2020 à juillet 2020 et vice-présidente, Finances et gestion de la flotte, à WestJet Airlines Ltd. (WestJet) d'octobre 2015 à mars 2020.

Michelle Savoy

Administratrice; présidente du Comité de la gouvernance d'entreprise

Ontario, Canada

Élue par : **le gouvernement du Canada**
En fonction depuis : **le 15 décembre 2015**
Fin du mandat actuel : **2024**

PRÉSENCE AUX RÉUNIONS/PARTICIPATION AUX COMITÉS

Conseil d'administration	11/11
Comité de la gouvernance d'entreprise	3/3
Comité des ressources humaines et de la rémunération*	4/4
Comité des pensions	4/4
Sous-comité	7/7

**M^me^ Savoy s'est jointe au Comité des ressources humaines et de la rémunération le 13 janvier 2021.*

PRINCIPALE OCCUPATION AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Administratrice de sociétés.

David Weger

Administrateur

Saskatchewan, Canada

Élu par : **l'aviation générale**
En fonction depuis : **le 10 janvier 2018**
Fin du mandat actuel : **2024**

PRÉSENCE AUX RÉUNIONS/PARTICIPATION AUX COMITÉS

Conseil d'administration	11/11
Comité de l'audit et des finances*	2/2
Comité des pensions*	2/2
Comité de la sécurité*	2/2
Comité de transformation*	1/1

**M. Weger a été membre du Comité des pensions et du Comité de transformation jusqu'au 13 janvier 2021, date à laquelle il s'est joint au Comité de l'audit et des finances et au Comité de la sécurité.*

PRINCIPALE OCCUPATION AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Administrateur de sociétés. De janvier 2011 au 1er mai 2018, directeur principal des services d'administration chez Nutrien Ltd. (anciennement Potash Corporation of Saskatchewan Inc.).

Scott Sweatman

Administrateur

Colombie-Britannique, Canada

Élu par : **les syndicats**
En fonction depuis : **le 8 avril 2010**
Fin du mandat actuel : **2022***

PRÉSENCE AUX RÉUNIONS/PARTICIPATION AUX COMITÉS

Conseil d'administration	11/11
Comité de la gouvernance d'entreprise	3/3
Comité de transformation	4/4
Comité des pensions	4/4
Sous-comité	7/7

**Le 12 janvier 2022, M. Sweatman aura accompli son mandat maximum de 12 ans au sein du Conseil*

PRINCIPALE OCCUPATION AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Associé chez Dentons Canada s.r.l.

DIVERSITÉ DES GENRES ET COMITÉS DU CONSEIL

Pour en savoir plus sur la diversité des genres au sein de la Société et du Conseil d'administration et pour lire la description des six comités du Conseil, veuillez consulter la **notice annuelle (AIF) 2021**.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS POUR L'EXERCICE 2020-2021

NOM	HONORAIRES TOUCHÉS ($)	TOUTES LES AUTRES RÉMUNÉRATIONS [10] ($)	TOTAL ($)
Edward Barrett [1]	103 300	–	103 300
Mary-Ann Bell	100 800	–	100 800
Raymond G. Bohn [2]	–	–	–
Paul Brotto [3]	48 280	–	48 280
Jean Coté [4]	43 000	–	43 000
Marc Courtois [5]	162 200	–	162 000
Robert Davis [4]	48 600	–	48 600
Michael DiLollo [6]	86 000	–	86 000
Peter Duffey [7]	50 974	–	50 974
Bonnie DuPont [6]	99 200	–	99 200
Marc Grégoire	83 600	–	83 600
Linda Hohol	100 800	–	100 800
Kevin Howlett [3]	46 113	–	46 113
Candice Li [3]	45 016	–	45 016
Robert Reid [4] [6]	56 800	–	56 800
Michelle Savoy [6]	96 000	–	96 000
Umar Sheikh [8]	38 600	–	38 600
Scott Sweatman [6]	92 400	–	92 400
David Weger	80 400	–	80 400
Neil Wilson [9]	–	–	–

[1] M. Barrett a volontairement renoncé à tous les honoraires qu'il aurait le droit de recevoir à titre de membre du Comité de transformation pour la première moitié de l'exercice 2020-2021. Au cours de la deuxième moitié de l'exercice 2020-2021, il a remplacé cette dérogation par une dérogation applicable à tous les honoraires qu'il aurait le droit de recevoir en tant que membre du Comité de la gouvernance d'entreprise.

[2] En qualité de président et chef de la direction, M. Bohn ne reçoit pas d'honoraires. M. Bohn est devenu président et chef de la direction le 1er février 2021.

[3] M. Brotto, M. Howlett et Mme Li se sont joints au Conseil le 13 janvier 2021.

[4] M. Coté, M. Davis et M. Reid ont quitté le Conseil le 13 janvier 2021.

[5] À titre de président du Conseil, M. Courtois reçoit des honoraires annuels et ne reçoit pas de jetons de présence aux réunions. Il a toutefois droit à l'allocation de déplacement. En sa qualité de président du Conseil d'administration d'Aireon, M. Courtois reçoit des honoraires annuels ainsi que des jetons de présence aux réunions.

[6] Comprend les jetons de présence aux réunions du Sous-comité.

[7] M. Duffey s'est joint au Conseil le 7 janvier 2021.

[8] M. Sheikh a quitté le Conseil le 6 janvier 2021.

[9] En sa qualité d'ancien président et chef de la direction, M. Wilson ne recevait pas d'honoraires. M. Wilson a pris sa retraite le 31 janvier 2021.

[10] Comprend l'allocation de déplacement versée aux administrateurs qui doivent se déplacer entre deux provinces non adjacentes pour assister aux réunions, ainsi que l'allocation quotidienne versée aux administrateurs pour les activités professionnelles qu'ils exercent au nom du Conseil d'administration. Cette allocation n'inclut pas leur participation à des séminaires, à des réunions d'associations professionnelles ou à de la formation, ni leurs activités de préparation aux réunions du Conseil ou des comités.

RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS

Le programme de rémunération de la haute direction de NAV CANADA (ou programme de rémunération globale) comprend les composants suivants :

- un salaire de base;
- une prime d'encouragement monétaire annuelle;
- une prime d'encouragement monétaire à long terme;
- un régime de retraite;
- des avantages sociaux et des avantages indirects.

La rémunération des hauts dirigeants autres que le président et chef de la direction est recommandée par le président et chef de la direction et examinée et approuvée par le Comité des ressources humaines et de la rémunération. La rémunération du président et chef de la direction est recommandée par le Comité des ressources humaines et de la rémunération, et examinée et approuvée par le Conseil. Les salaires de base des membres de la haute direction, y compris celui du président et chef de la direction, sont établis sur une base concurrentielle en fonction de données comparatives du marché ainsi que du rendement personnel, des responsabilités et de l'expérience. Les salaires de base sont revus annuellement par le Comité.

Salaires de base des cinq hauts dirigeants les mieux rémunérés au cours de l'exercice 2020-2021 :

NOM ET POSTE	SALAIRE ANNUEL DE BASE
Raymond G. Bohn, Président et chef de la direction	414 348 $
Alexander N. Struthers, Vice-président et chef de la direction financière	340 955 $
Mark Cooper, Vice-président et chef de la direction des technologies et de l'information	318 250 $
Donna Mathieu, Vice-présidente, chef de la direction des placements et trésorière	297 540 $
Leigh Ann Kirby, Vice-présidente, chef de la direction juridique et secrétaire générale	270 655 $

ÉTHIQUE COMMERCIALE

Le *Code de conduite et lignes directrices concernant les conflits d'intérêts* a été conçu afin de régir la conduite de tous les administrateurs et dirigeants, ainsi que la divulgation et l'évitement de conflits d'intérêts. La divulgation est mise à jour tous les ans, ou plus fréquemment au besoin. Tous les administrateurs et les dirigeants de la Société ont signé une déclaration à ce sujet. Durant l'exercice 2020-2021, le Conseil d'administration n'a eu à intervenir à l'égard d'aucun administrateur ou dirigeant en vertu de ce document.

En outre, NAV CANADA a adopté un autre code, le *Code de conduite*, qui s'applique à l'ensemble de ses administrateurs, dirigeants et employés. Le *Code de conduite et lignes directrices concernant les conflits d'intérêts* ainsi que le *Code de conduite* sont disponibles sur le site Web de la Société et sur SEDAR à l'adresse **www.sedar.com**. Le Comité de la gouvernance d'entreprise est tenu de passer en revue, de concert avec le Conseil et la direction, les résultats d'un examen annuel de conformité au *Code de conduite et lignes directrices concernant les conflits d'intérêts.*

Un administrateur ou haut dirigeant de la Société qui assume les fonctions d'administrateur, de dirigeant ou de dirigeant élu d'une autre entité ou qui est l'associé ou l'employé d'une autre entité qui pourrait entrer en conflit avec son devoir ou son intérêt à l'égard de la Société doit le déclarer par écrit à la Société. Aucun administrateur ou dirigeant se trouvant dans une telle situation ne peut participer à l'examen de contrats et transactions dans lesquels cette autre entité possède un intérêt.

Le *Code de conduite*, qui s'applique à tous les employés, administrateurs et dirigeants de la Société, est revu et approuvé par le Conseil d'administration et est conforme aux exigences de l'*Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance.* Le Conseil s'engage à apporter le plus haut degré d'honnêteté, d'intégrité et d'éthique aux activités et relations d'affaires de la Société. Cet engagement se reflète dans la vision et dans les valeurs de NAV CANADA, ainsi que dans tous ses rapports avec ses employés, clients, agents négociateurs, fournisseurs et autres parties prenantes. Le *Code de conduite* décrit comment la Société met cet engagement en pratique dans ses activités quotidiennes.

Le *Code de conduite* ne constitue pas simplement une liste de règles. Il vise à aider les employés, les administrateurs et les dirigeants à maintenir, en matière de comportement éthique, les normes très élevées que l'on s'attend à trouver dans une entreprise chargée de veiller à la sécurité du public. Dans tout le *Code de conduite*, les employés, les administrateurs et les dirigeants sont orientés vers les mécanismes d'examen et de recours internes disponibles de la Société pour les aider à réagir dans des cas précis et dans l'éventualité d'une infraction. Entre autres mécanismes d'examen et de recours internes, notons le Mode de règlement extrajudiciaire des conflits, la Politique sur les mesures d'adaptation du milieu de travail, la Procédure interne de règlement des plaintes en matière de langues officielles, les processus de présentation d'un grief accessibles aux employés syndiqués, ainsi que le Processus de règlement interne des plaintes.

La Société a des politiques et des processus en place sur la dénonciation. Le système de dénonciation de NAV CANADA, appelé Sentinelle, est un système confidentiel géré de façon indépendante. Il prévoit des procédures pour recevoir, conserver et traiter les plaintes reçues concernant la comptabilité, les contrôles internes ou les questions liées à l'audit ou aux régimes de retraite, ainsi que des mécanismes pour signaler des problèmes graves de nature éthique, juridique, frauduleuse ou autre, qui pourraient nuire à la réputation ou à la position financière de la Société. Sentinelle fait en sorte que les employés aient un moyen de signaler les problèmes liés à la Société qui ne sont pas pris en considération par l'intermédiaire des canaux existants, que les préoccupations en matière de comptabilité, de contrôles internes ou liées à l'audit soient adressées au président du Comité de l'audit et des finances, que les préoccupations liées aux régimes de retraite soient adressées au président du Comité des pensions, et que les problèmes graves de nature éthique, juridique, frauduleuse ou autre soient adressés au président du Conseil.

La Société s'est aussi dotée d'un programme de rapports confidentiels sur la sécurité, appelé ARGUS, qui permet aux employés de signaler les dangers éventuels sous le couvert de l'anonymat. Grâce à ARGUS, les employés qui constatent un danger éventuel peuvent faire part de leurs préoccupations en toute confidentialité. Tous les employés et gestionnaires sont encouragés à utiliser le programme ARGUS, et ce, sans crainte de représailles.

Le Conseil d'administration, les dirigeants et la direction de la Société se sont engagés à promouvoir une culture active de communication de l'information. La Politique de communication de l'information de la Société (accessible sur le site Web de la Société) permet de s'assurer que les communications au public investisseur sont opportunes, exactes, uniformes, utiles, conformes aux exigences juridiques et réglementaires, et qu'elles sont largement diffusées.

COMITÉ CONSULTATIF

Le Comité consultatif de NAV CANADA (CCNC) est mobilisé à longueur d'année et se réunit en général trois fois l'an pour passer en revue les activités et initiatives de NAV CANADA et formuler des recommandations à son Conseil d'administration. Pour que ses membres puissent interagir efficacement et de façon productive avec la haute direction et le Conseil, deux de ces réunions coïncident avec des événements importants de la Société tenus à Ottawa : l'une est organisée en octobre, conjointement avec le Comité de la sécurité du Conseil d'administration, et l'autre, en janvier, au moment de l'assemblée générale annuelle (AGA) de NAV CANADA. La troisième réunion se déroule normalement en région afin de permettre aux membres du CCNC d'observer et de comprendre les activités de la Société à l'échelle régionale et de rencontrer des parties prenantes dans leur milieu. Au cours des six dernières années, le Comité s'est ainsi rendu à Kelowna, dans la vallée de l'Okanagan, à Winnipeg, à Vancouver, à Whitehorse, à St. John's et à Toronto. Cependant, comme elle l'a fait pour beaucoup d'autres activités depuis janvier 2020, la pandémie a obligé le CCNC à passer au virtuel pour ses réunions.

« Le Comité consultatif de NAV CANADA (CCNC) joue depuis longtemps un rôle fondamental dans le modèle de gouvernance privatisé de la Société et contribue encore grandement à sa valeur et à sa crédibilité. Il se compose de vingt parties prenantes de l'industrie, choisies pour représenter les principaux conseils, associations et syndicats du secteur de l'aviation et nommées pour un mandat de trois ans.

Malgré les difficultés associées à ces rencontres à distance, le Comité a accompli d'énormes progrès, en particulier dans les domaines des relations avec les parties prenantes et de la collaboration avec les clients. En effet, grâce au leadership proactif de Heather McGonigal, vice-présidente adjointe, Relations avec les parties prenantes et communications, ce domaine a grandement progressé au fil de nombreux échanges transparents et productifs. L'un des dossiers qui intéresse particulièrement le CCNC est l'amélioration du processus d'étude aéronautique en ce qui concerne les niveaux de service. Ce processus, tout comme son modèle, remonte à la privatisation de NAV CANADA, en 1996. Or compte tenu que l'industrie de l'aviation a énormément évolué depuis, le CCNC pense qu'il y a lieu d'y apporter de nouvelles innovations et de parfaire son applicabilité.

Cette année, le CCNC a mis sur pied un sous-comité de la sécurité chargé de fournir un apport supplémentaire au Système de gestion de la sécurité de NAV CANADA par l'intermédiaire de la vice-présidente et chef de la direction de la sécurité et de la qualité, Diana Kelly. La priorisation des risques et l'harmonisation de la détermination des dangers entre les parties prenantes et la Société font partie du mandat de ce sous-comité.

Le CCNC continuera aussi de travailler avec la haute direction de NAV CANADA à des sujets chauds comme le plan de reprise après la pandémie, les niveaux de service, la prestation des services, la dotation et ses répercussions sur le rendement, la gestion de la fatigue, la définition des capacités, les nouveaux projets et initiatives, les percées technologiques et bien d'autres.

Un autre dossier qui intéresse beaucoup le CCNC est celui des systèmes d'aéronefs télépilotés (SATP) et de la gestion de la circulation des SATP (RTM). Lorsqu'il a été mis sur pied, à la suite de la privatisation des services de navigation aérienne, le CCNC ne comptait pas d'experts en drones, puisque cette technologie n'en était qu'à ses premiers balbutiements. Pour combler proactivement ce manque d'expertise, il invite donc des spécialistes de l'industrie des drones à ses réunions. En ce qui concerne cette industrie en plein essor, NAV CANADA accomplit un travail formidable en conjonction avec l'organisme de réglementation fédéral. La récente application NAV Drone est un outil très impressionnant dont le développement a nécessité manifestement beaucoup de temps, d'expertise et de ressources. Compte tenu de la rapide expansion de l'industrie des drones, le CCNC concentrera ses efforts sur quatre secteurs :

- la sûreté et la sécurité des SATP et de la RTM;
- l'intégration des systèmes de RTM et du trafic aérien classique dans l'espace aérien du Canada;
- la surveillance sécuritaire à l'aide des radars, des transpondeurs et de la surveillance dépendante automatique en mode diffusion (ADS-B) existants, surtout lors des opérations au-delà de la visibilité directe;
- les redevances de NAV CANADA et les utilisateurs de drones.

En général, le CCNC est satisfait de sa collaboration accrue avec la haute direction et de sa mobilisation bonifiée auprès du Conseil d'administration. Une fois de plus, NAV CANADA a su surmonter avec brio les nombreux défis qui se sont dressés sur son chemin au cours du dernier exercice. Pendant que tous attendent impatiemment la reprise du trafic aérien, le CCNC demeurera engagé auprès de NAV CANADA, lui offrant, à elle comme à l'industrie de l'aviation, une valeur ajoutée. Félicitations à NAV CANADA pour une autre année fructueuse de services de navigation aérienne de classe mondiale sûrs et efficaces, malgré cette période tumultueuse.

Puisque je signe ici mon dernier compte rendu comme président du Comité consultatif, je tiens à conclure en offrant mes sincères remerciements à Marc Courtois et au Conseil d'administration pour leur grande ouverture et leur appui envers un resserrement des liens et l'établissement d'un contact direct entre le CCNC et eux. Mon appréciation s'adresse également à Ray Bohn, à Ben Girard, à Heather McGonigal, à Jeff Dawson et à toute l'équipe de la haute direction, puisque l'amélioration des relations et de la collaboration avec les parties prenantes est évidente et constitue une valeur ajoutée des deux côtés.

En avant, malgré les détours!

David Deere
Président 2017-2021
Comité consultatif de NAV CANADA

COMITÉ CONSULTATIF 2021

MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF	ASSOCIATIONS DÉSIGNATRICES DE CANDIDATS
David Deere, *président* WestJet	Association des usagers commerciaux Conseil national des lignes aériennes du Canada (CNLA)
Brett Patterson, *vice-président* Conseil des aéroports du Canada (CAC)	Association nationale d'aéroports
David J. Nowzek, *secrétaire* British Columbia Aviation Council (BCAC)	Associations aériennes régionales
Les Aalders Association du transport aérien du Canada (ATAC)	Association du transport aérien du Canada
Robert Astwood Manitoba Aviation Council (MAC)	Associations aériennes régionales
Doug Best Association canadienne du contrôle du trafic aérien (ACCTA), Unifor, section locale 5454	Syndicats
Peter Black Air Line Pilots Association (ALPA), International	Association de pilotes professionnels
Daniel Cadieux Association des pilotes d'Air Canada (APAC)	Association de pilotes professionnels
Paul Cameron Fraternité internationale des ouvriers en électricité (FIOE), section locale 2228	Syndicats
Chris Drossos Northern Air Transport Association (NATA)	Associations aériennes régionales
Christine Gervais Association canadienne des pilotes et propriétaires d'aéronefs (COPA)	Association d'aviation récréative et non commerciale
Fred L. Jones Association canadienne de l'hélicoptère (ACH)	Association nationale d'hélicoptères
Janet Keim Saskatchewan Aviation Council (SAC)	Associations aériennes régionales
Paul McGraw Airlines for America (A4A)	Associations étrangères de transporteurs aériens
Jeff Miller Association du transport aérien international (IATA)	Associations étrangères de transporteurs aériens
Anthony Norejko Association canadienne de l'aviation d'affaires (ACAA)	Association des usagers non commerciaux
Elizabeth O'Hurley Association des spécialistes de la circulation aérienne du Canada (ASCAC), Unifor, section locale 2245	Syndicats
Duane Riddell Airport Management Council of Ontario (AMCO)	Associations régionales d'aéroports
Bram Tilroe Alberta Aviation Council (AAC)	Associations aériennes régionales
Todd Tripp Regional Community Airports of Canada (RCAC)	Membre extraordinaire

DIRIGEANTS ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

Raymond G. Bohn
Président et chef de la direction

Mark Cooper
Vice-président et chef de la direction des technologies et de l'information

Ben Girard
Vice-président et chef de la direction de l'exploitation

Diana Kelly
Vice-présidente et chef de la direction de la sécurité et de la qualité

Leigh Ann Kirby
Vice-présidente, chef de la direction juridique et secrétaire générale

Donna Mathieu
Vice-présidente, chef de la direction des placements et trésorière

Maura McKinnon
Vice-présidente et chef de la direction des ressources humaines

Alexander N. Struthers
Vice-président et chef de la direction financière

Au 31 août 2021.

De plus amples renseignements sur l'équipe de la haute direction et sur la gouvernance d'entreprise de NAV CANADA sont disponibles sur le site Web de la Société à **www.navcanada.ca**

CONSEILLERS JURIDIQUES

Gowling WLG (Canada) s.r.l.

AUDITEURS

KPMG s.r.l.

BANQUIERS

Banque Royale du Canada

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET FINANCIERS

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la Société, prière d'écrire à : **communicationsnav@navcanada.ca**

On peut aussi obtenir des renseignements généraux par téléphone au 1-800-876-4693 ou sur Internet à **www.navcanada.ca.**

On peut se procurer des copies des états financiers de la Société, du Rapport de gestion, ainsi que la notice annuelle sur le site du Système électronique de données d'analyse et de recherche (SEDAR) à **www.sedar.com**.

AVIS D'ASSEMBLÉE ANNUELLE

L'assemblée annuelle des membres de NAV CANADA se tiendra le mercredi 12 janvier 2022 à 14 h (HE) à Ottawa (Ontario).

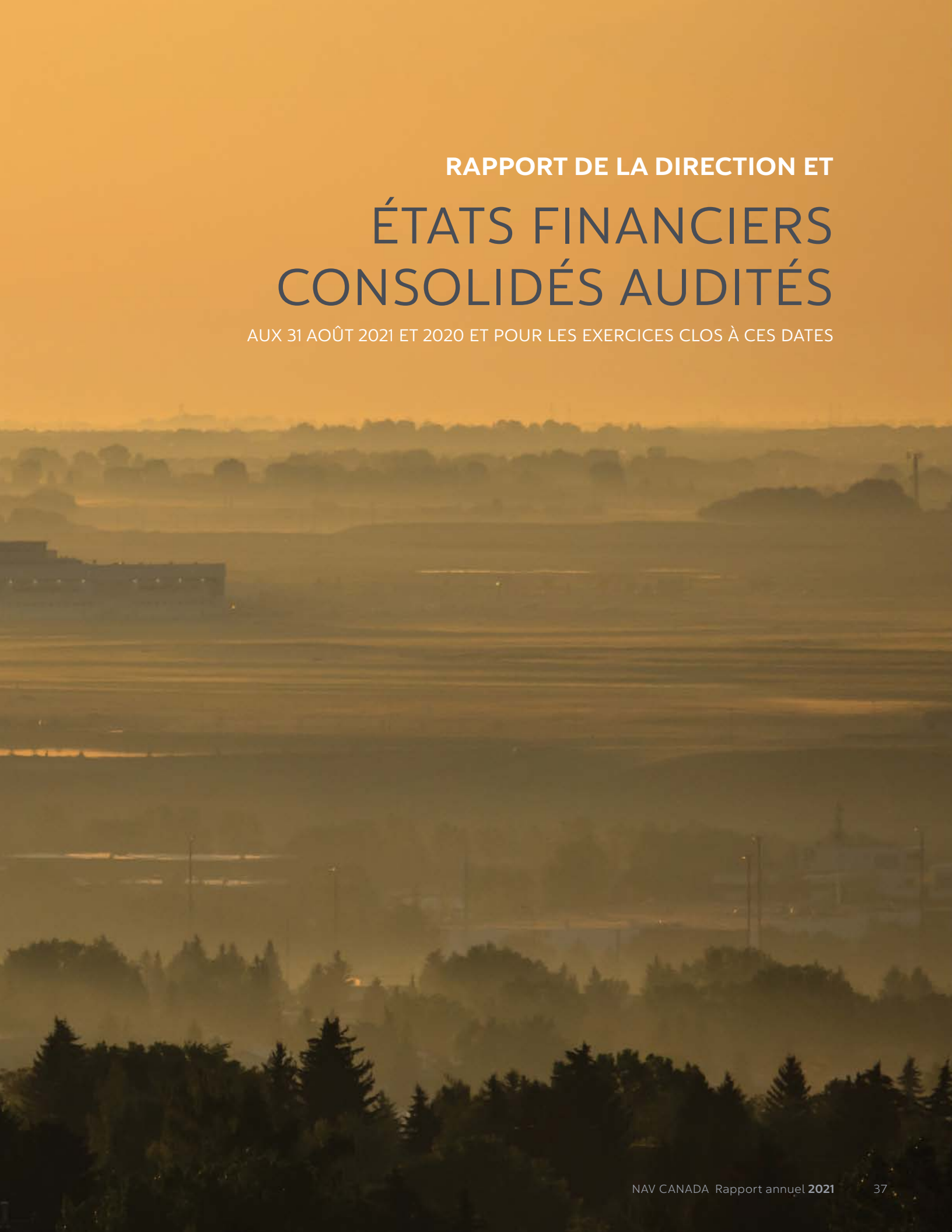

RAPPORT DE LA DIRECTION ET

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AUDITÉS

AUX 31 AOÛT 2021 ET 2020 ET POUR LES EXERCICES CLOS À CES DATES

RAPPORT DE LA DIRECTION AUX MEMBRES DE NAV CANADA

La responsabilité des présents états financiers consolidés incombe à la direction et ils ont été approuvés par le conseil d'administration de NAV CANADA (la « Société »). Les présents états financiers consolidés ont été préparés par la direction conformément aux Normes internationales d'information financières (« IFRS ») et ils comprennent des montants calculés en fonction d'estimations quant à l'incidence prévue des événements et des opérations en cours après examen judicieux de l'importance relative, des jugements et des informations financières établis par des spécialistes. Par ailleurs, dans le cadre de l'établissement des informations financières, la Société doit interpréter les exigences dont il est question plus haut, déterminer la pertinence des informations devant être incluses et faire des estimations et poser des hypothèses qui influent sur les informations présentées.

La direction a également préparé un rapport de gestion, qui est basé sur les résultats financiers de la Société préparés conformément aux « IFRS ». Le rapport fournit des informations sur la situation financière et sur les résultats d'exploitation de la Société et il devrait être lu à la lumière des présents états financiers consolidés et des notes y afférentes. Le rapport de gestion comprend également des informations sur l'incidence des événements et des opérations en cours, la situation de trésorerie et les sources de financement, les tendances de l'exploitation, les risques et les incertitudes. Les résultats réels futurs pourraient différer de manière importante de l'évaluation actuelle de ces informations, parce que les événements et les circonstances futurs peuvent dévier des prévisions.

La direction a établi et maintient un système de contrôle interne à l'égard de l'information financière et de la communication de l'information, qui comprend notamment un programme d'audits internes. La direction est d'avis que ces mesures de contrôle offrent une assurance raisonnable que les données financières sont fiables et qu'elles forment une base appropriée pour l'établissement des états financiers, et nous avons signé les attestations afférentes conformément au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*. Le processus de contrôle comptable interne comprend la communication par la direction aux salariés des politiques qui régissent l'éthique des affaires.

Le conseil d'administration a nommé un Comité de la vérification et des finances composé d'administrateurs qui sont indépendants de la Société et lui a délégué la responsabilité de surveiller le processus d'information financière. Le Comité de la vérification et des finances se réunit au moins quatre fois par année avec la direction et, de façon indépendante, avec chacun des auditeurs internes et externes, ainsi qu'en groupe, pour revoir des questions importantes de comptabilité, de contrôle interne et d'audit. Le Comité de la vérification et des finances revoit les états financiers consolidés, le rapport de gestion et la notice annuelle avant que ceux-ci ne soient soumis à l'approbation du conseil d'administration. Les auditeurs internes et externes ont librement accès au Comité de la vérification et des finances.

En ce qui concerne les auditeurs externes, le Comité de la vérification et des finances approuve les modalités de leur mandat et revoit le plan d'audit annuel, le rapport des auditeurs indépendants et les résultats de l'audit. Il recommande aussi au conseil d'administration le cabinet d'experts-comptables externes à titre d'auditeurs, qui sont nommés par les membres de la Société.

Le cabinet d'auditeurs externes indépendants, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., a été nommé par les membres pour exprimer une opinion à savoir si les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie selon les IFRS. Le rapport de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. décrit l'étendue de son examen et son opinion sur les états financiers consolidés.

Raymond G. Bohn
Président et chef de la direction

Le 21 octobre 2021

Alexander N. Struthers
Vice-président et
chef de la direction financière

Le 21 octobre 2021

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de NAV CANADA

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de NAV Canada (« l'entité »), qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière au 31 août 2021 et au 31 août 2020;
- les états consolidés du résultat net pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 31 août 2021 et au 31 août 2020, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué nos audits conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « ***Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers*** » de notre rapport.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes;
- des informations contenues dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel », autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir les informations contenues dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel », autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états, après la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
  Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada
Le 21 octobre 2021

NAV CANADA
États consolidés du résultat net
Exercices clos les 31 août
(en millions de dollars canadiens)

	Notes	2021	2020
Produits			
Redevances d'usage	4	815 $	930 $
Autres produits	4	55	70
		870	1 000
Charges d'exploitation			
Salaires et avantages du personnel	5	837	942
Services techniques		161	139
Installations et entretien		59	66
Amortissements	10, 11	156	157
Autres		65	67
		1 278	1 371
Autres (produits) et charges			
Produits financiers	6	(2)	(3)
Charges d'intérêts nettes liées aux avantages du personnel	14	55	62
Autres charges financières	6	113	179
Autres		10	3
		176	241
Perte nette avant l'impôt sur le résultat et le mouvement net des comptes de report réglementaires		(584)	(612)
Recouvrement d'impôt sur le résultat		(7)	(28)
Perte nette avant le mouvement net des comptes de report réglementaires		(577)	(584)
Mouvement net des comptes de report réglementaires lié à la perte nette, après impôt	7	577	584
Bénéfice net (perte nette) après le mouvement net des comptes de report réglementaires	1	– $	– $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

NAV CANADA
États consolidés du résultat global
Exercices clos les 31 août
(en millions de dollars canadiens)

	Notes	2021	2020
Bénéfice net (perte nette) après le mouvement net des comptes de report réglementaires		– $	– $
Autres éléments du résultat global			
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net			
Réévaluations des régimes à prestations définies du personnel	14	933	367
Mouvement net des comptes de report réglementaires lié aux autres éléments du résultat global	7	(933)	(367)
		–	–
Éléments qui seront reclassés dans le résultat net			
Amortissement de la perte sur les couvertures de flux de trésorerie		1	1
Variations de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie		3	(4)
Mouvement net des comptes de report réglementaires lié aux autres éléments du résultat global	7	(4)	3
		–	–
Total des autres éléments du résultat global		–	–
Total du résultat global	1	– $	– $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

NAV CANADA
États consolidés de la situation financière
Aux 31 août
(en millions de dollars canadiens)

	Notes	2021	2020
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		319 $	689 $
Débiteurs et autres	8	106	70
Placements	9	73	218
Autres		10	9
		508	986
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	10	717	740
Immobilisations incorporelles	11	819	874
Placement sous forme d'actions privilégiées	12, 15	299	336
Créances à long terme		116	4
Participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence		7	7
Avantages du personnel		–	4
		1 958	1 965
Total des actifs		2 466	2 951
Soldes débiteurs des comptes de report réglementaires	7	1 714	2 112
Total des actifs et des soldes débiteurs des comptes de report réglementaires		4 180 $	5 063 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

NAV CANADA
États consolidés de la situation financière
Aux 31 août
(en millions de dollars canadiens)

	Notes	2021	2020
Passifs			
Passifs courants			
Emprunt bancaire		– $	223 $
Fournisseurs et autres créditeurs		204	262
Partie courante de la dette à long terme	13	25	275
Produits différés		8	4
Autres passifs courants		3	6
		240	770
Passifs non courants			
Dette à long terme	13	2 487	2 013
Avantages du personnel	14	1 266	2 042
Passifs d'impôt différé	12	12	21
Obligation locative		–	3
Autres passifs non courants		1	2
		3 766	4 081
Total des passifs		4 006	4 851
Capitaux propres			
Résultats non distribués		28	28
Total des capitaux propres		28	28
Total des passifs et des capitaux propres		4 034	4 879
Soldes créditeurs des comptes de report réglementaires	7	146	184
Engagements et éventualités	16, 17		
Total des passifs, des capitaux propres et des soldes créditeurs des comptes de report réglementaires		4 180 $	5 063 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil,

Marc Courtois, administrateur

Linda Hohol, administratrice

NAV CANADA

États consolidés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens)

	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total
Solde au 31 août 2019	28 $	– $	28 $
Bénéfice net (perte nette) après le mouvement net des comptes de report réglementaires	–	–	–
Autres éléments du résultat global	–	–	–
Solde au 31 août 2020	28 $	– $	28 $
Solde au 31 août 2020	28 $	– $	28 $
Bénéfice net (perte nette) après le mouvement net des comptes de report réglementaires	–	–	–
Autres éléments du résultat global	–	–	–
Solde au 31 août 2021	28 $	– $	28 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

NAV CANADA

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 août

(en millions de dollars canadiens)

	Notes	2021	2020
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes			
Exploitation			
Montants reçus au titre des redevances d'usage		652 $	956 $
Autres montants reçus		47	66
Subventions publiques reçues	18	115	86
Paiements à des membres du personnel et à des fournisseurs		(1 038)	(1 035)
Cotisations aux régimes de retraite – services rendus au cours de la période	14	(107)	(89)
Paiements au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi		(8)	(9)
Paiements d'intérêts		(89)	(73)
Intérêts reçus		3	2
		(425)	(96)
Investissement			
Dépenses d'investissement		(85)	(132)
Produit tiré de la vente d'immobilisations corporelles		4	–
Produit des placements à court terme arrivés à échéance (acquisition de placements à court terme)		145	(145)
		64	(277)
Financement			
Produit net de l'émission de titres d'emprunt à long terme	13	498	845
Remboursement de titres d'emprunt à long terme	13	(275)	(25)
Produit net (remboursement) d'emprunts bancaires	13	(223)	215
Paiement au titre des obligations locatives		(3)	(3)
Fonds de réserve pour le service de la dette		–	(1)
		(3)	1 031
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement		(364)	658
Incidence du change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		(6)	1
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(370)	659
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		689	30
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		319 $	689 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

1. Informations générales

NAV CANADA a été constituée en tant que société sans capital social en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes* dans le but d'acquérir, de détenir, de gérer, d'exploiter, de maintenir et de développer le système canadien de navigation aérienne civile (le « SNA »), tel qu'il est défini en vertu de la *Loi sur la commercialisation des services de navigation aérienne civile* (la « Loi sur les SNA »). NAV CANADA a été prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. À l'intérieur des paramètres fondamentaux délimitant le mandat que la Loi sur les SNA lui confère, NAV CANADA a le droit de fournir des services de navigation aérienne civile et elle est la seule autorité compétente qui peut fixer et percevoir les redevances d'usage pour de tels services. L'activité principale de NAV CANADA et de ses filiales (collectivement, la « Société ») consiste à fournir des services de navigation aérienne, ce qui constitue l'unique secteur isolable de la Société. Les services de navigation aérienne de la Société sont dispensés essentiellement au Canada.

Les redevances au titre des services de navigation aérienne civile qu'offre la Société sont soumises au cadre réglementaire économique édicté dans la Loi sur les SNA. Aux termes de celle-ci, la Société peut établir de nouvelles redevances ou réviser les redevances existantes qu'elle perçoit pour ses services. Lorsqu'elle établit de nouvelles redevances ou qu'elle révise les redevances existantes, la Société doit suivre les paramètres obligatoires de la Loi sur les SNA en matière d'établissement des redevances, lesquels prescrivent, entre autres choses, que le tarif des redevances, établi d'après des projections raisonnables et prudentes, ne peut être tel que les produits découlant de ces redevances soient supérieurs aux obligations financières courantes et futures de la Société dans le cadre de la prestation des services de navigation aérienne civile. Aux termes de ces paramètres, le conseil d'administration de la Société (le « conseil »), agissant en qualité de régulateur de tarifs, approuve le montant des modifications devant être apportées aux redevances d'usage ainsi que la date à laquelle elles doivent avoir lieu.

La Société planifie ses activités de façon à atteindre le seuil de rentabilité dans les états consolidés du résultat net à la clôture de chaque exercice après avoir constaté des ajustements au compte de stabilisation des tarifs. Ainsi, la Société ne s'attend pas à ce que les résultats non distribués présentent une variation nette à la clôture de l'exercice. Les incidences de la réglementation des tarifs sur les états financiers consolidés audités de la Société (les « états financiers ») sont décrites à la note 7.

Aux termes de la Loi sur les SNA, la Société doit donner aux usagers un préavis de toute redevance qu'elle se propose d'établir ou de réviser, et elle doit les consulter à ce sujet. Les usagers peuvent faire valoir leur point de vue auprès de la Société de même qu'ils peuvent interjeter appel à l'égard des redevances révisées devant l'Office des transports du Canada en invoquant des motifs selon lesquels la Société a violé les paramètres obligatoires édictés dans la Loi sur les SNA ou a omis de donner aux usagers les préavis prévus par la loi.

NAV CANADA est une société domiciliée au Canada. Le siège social de NAV CANADA est situé au 77, rue Metcalfe, Ottawa (Ontario), Canada, K1P 5L6.

a) Incidence de la COVID-19

Les volumes de circulation aérienne, calculés en unités de redevances pondérées (qui reflètent le nombre de vols facturables, la taille des aéronefs et les distances parcourues dans l'espace aérien canadien ainsi que les redevances perçues en fonction des mouvements dans l'espace aérien), ont augmenté au quatrième trimestre de l'exercice clos le 31 août 2021 (l'« exercice 2021 ») en comparaison de ceux constatés pour l'exercice clos le 31 août 2020 (l'« exercice 2020 »). L'accroissement s'explique par la hausse de la demande de transport aérien du fait que les gouvernements ont commencé à lever les restrictions de voyage qu'ils avaient imposées et que les frontières internationales se rouvrent graduellement. On s'attend à ce que la pandémie de COVID-19 et la contraction de l'économie qui s'en est suivie continuent à court terme de nuire considérablement à la circulation aérienne mondiale et au secteur de l'aviation, et à ce que le redressement économique post-pandémie soit probablement graduel et possiblement inégal.

1. Informations générales (suite)

a) Incidence de la COVID-19 (suite)

La Société ne cesse de revoir, de surveiller et de gérer ses dépenses, ainsi que de veiller au respect de son mandat, qui est d'assurer l'exploitation et le maintien, en toute sécurité, du système canadien de navigation aérienne en tant que service essentiel et d'assurer la sûreté et le bien-être de ses employés, tout en demeurant en bonne posture pour participer au redressement post-pandémie du transport aérien.

2. Mode de présentation

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, ou « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standard Board (« IASB »).

Les présents états financiers comprennent les comptes de toutes les filiales de NAV CANADA et leur publication a été approuvée par le conseil en date du 21 octobre 2021.

b) Base d'évaluation

Les présents états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments suivants :

- les instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur;
- les passifs au titre des prestations définies, qui sont comptabilisés comme le montant net de la valeur actualisée des obligations au titre de prestations définies et des actifs des régimes évalués à la juste valeur.

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens (« $ CA »), soit la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société. Toutes les informations présentées ont été arrondies au million de dollars près, à moins d'indication contraire.

d) Estimations comptables et jugements critiques

L'établissement des présents états financiers exige que la direction ait recours à son jugement et fasse des estimations à l'égard d'événements futurs.

Les estimations et les jugements sont continuellement évalués et sont fondés sur l'expérience antérieure et d'autres facteurs, y compris les attentes quant aux événements futurs jugés raisonnables selon les circonstances. Les estimations comptables, par définition, correspondront rarement aux résultats réels. Les paragraphes qui suivent décrivent :

- les jugements les plus critiques posés par la direction lors de l'application des méthodes comptables;
- les estimations et les hypothèses comptables les plus critiques formulées par la direction lors de l'établissement de la valeur des actifs et des passifs.

2. Mode de présentation (suite)

d) Estimations comptables et jugements critiques (suite)

i) Principales sources d'incertitude liée aux estimations et aux hypothèses

- Juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées

  Le placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon LLC (« Aireon ») est comptabilisé à titre d'instrument financier et est désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur est établie selon un modèle des flux de trésorerie actualisés qui tient compte de la valeur actualisée des paiements futurs attendus, calculée au moyen d'un taux d'actualisation ajusté en fonction du risque. Les prévisions relatives aux flux de trésorerie tiennent compte de l'effet persistant de la pandémie de COVID-19 sur la circulation aérienne mondiale et des conséquences de cette situation sur les activités et les produits d'Aireon. Les hypothèses et les estimations critiques employées pour déterminer la juste valeur sont :

  a) les taux d'actualisation – la fourchette des taux d'actualisation est de 15 % à 17 %, ce qui est conforme, dans l'ensemble, aux taux d'actualisation employés par d'autres investisseurs qui détiennent des actions privilégiées et des actions ordinaires d'Aireon;

  b) l'échéance et les sommes prévues des paiements futurs de dividendes – l'échéance et les sommes des paiements, lesquelles sont établies en fonction des prévisions d'Aireon en ce qui concerne les dates de versement du dividende après impôt, ont été ajustées afin de tenir compte de l'incidence de la COVID-19.

- Avantages du personnel

  Les régimes à prestations définies, les autres avantages à long terme, les indemnités de fin de contrat de travail et les avantages à court terme requièrent des hypothèses actuarielles importantes pour estimer les obligations au titre des prestations futures et le rendement des actifs des régimes. Les hypothèses comprennent la rémunération, l'âge de retraite et les hypothèses relatives à la mortalité des membres du personnel et des retraités, les coûts liés aux soins de santé, l'inflation, le taux d'actualisation, le rendement prévu des placements et d'autres facteurs pertinents. La Société fait appel à un actuaire au moins une fois par année concernant ces hypothèses. En raison de la nature à long terme de ces programmes d'avantages sociaux, les estimations sont assujetties à d'importantes incertitudes et les résultats réels peuvent différer de façon importante des obligations comptabilisées par la Société.

  La majorité du personnel de la Société est syndiquée et couverte par des conventions collectives. Parfois, une convention vient à échéance avant l'entrée en vigueur d'une nouvelle convention. La direction doit estimer le total du coût au titre du personnel pour les services rendus pour la période et doit, par conséquent, estimer l'incidence rétroactive des conventions collectives lorsqu'elles sont finalisées. La direction fait une estimation en se fondant, sans toutefois s'y limiter, sur les conventions réelles qui sont venues à échéance, l'expérience antérieure, le nombre d'employés concernés et les salaires actuels de ces employés.

e) Nouvelles normes, modifications et interprétations adoptées

Aucune nouvelle norme, modification ou interprétation n'a été adoptée par la Société en date du 1er septembre 2020.

f) Prises de position comptables futures

L'IASB a publié au cours de l'exercice considéré un certain nombre de normes et de modifications qui ne sont pas encore en vigueur. La Société continue d'analyser ces normes et modifications afin de déterminer leur incidence sur ses états financiers. À l'heure actuelle, la Société ne prévoit adopter aucune de ces normes et modifications avant leur date d'entrée en vigueur.

Les modifications décrites ci-après s'appliqueront aux périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2023. L'ampleur de l'incidence de ces modifications sur la Société n'a pas encore été établie.

2. Mode de présentation (suite)

f) Prises de position comptables futures (suite)

IAS 8 : définition des estimations comptables

En février 2021, l'IASB a publié un bulletin portant sur la définition des estimations comptables (modifications de l'IAS 8) qui propose une définition des estimations comptables et qui comprend d'autres modifications à l'IAS 8 dans le but d'aider les entités à faire la distinction entre les changements de méthode comptable et les changements d'estimation comptable.

IAS 1 : informations à fournir sur les méthodes comptables

En février 2021, l'IASB a publié le bulletin « Informations à fournir sur les méthodes comptables » (modifications de l'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2), qui prévoit des modifications visant à aider les préparateurs à sélectionner les méthodes comptables à présenter dans leurs états financiers.

g) Informations comparatives

Certaines informations de l'exercice précédent ont été mises à jour aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude. Les modifications ou les reclassements effectués n'ont pas influé sur les résultats présentés.

3. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables énoncées ci-après ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers.

a) Méthode de consolidation

i) Filiales

Les filiales sont des entités contrôlées par la Société. La Société contrôle une entité émettrice lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers depuis la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle. Les méthodes comptables des filiales sont conformes à celles adoptées par la Société. Tous les soldes et opérations intersociétés sont éliminés au moment de la consolidation.

Les états financiers de la Société comprennent les filiales suivantes.

Nom de la filiale	Lieu de l'établissement principal et pays de constitution	Pourcentage de la participation
NAV CANADA Inventory Holding Company Inc.	Canada	100 %
NAV CANADA ATM Inc.	Canada	100 %
NAV CANADA Satellite, Inc.	États-Unis	100 %
NCPP Investment Holding Company Inc.	Canada	100 %

ii) Participations dans des coentreprises et des entreprises associées

Il y a coentreprise lorsqu'il existe un accord contractuel qui établit un contrôle conjoint sur les activités de l'entreprise, que les décisions stratégiques concernant les activités financières et d'exploitation requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle et que les parties ont des droits sur l'actif net de l'entreprise.

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles la Société peut exercer une influence notable, mais qui toutefois ne constituent pas des filiales.

3. Principales méthodes comptables (suite)

a) Méthode de consolidation (suite)

ii) Participations dans des coentreprises et des entreprises associées (suite)

Les participations dans des coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Elles sont initialement comptabilisées au coût, ce qui comprend les coûts de transaction. Après la comptabilisation initiale, les états financiers comprennent la quote-part revenant au participant du résultat net et des autres éléments du résultat global des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, jusqu'à la date à laquelle le contrôle conjoint ou l'influence notable prend fin. La participation de la Société dans l'entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence est déduite en fonction des distributions reçues au cours de l'exercice.

Lorsque la quote-part de la Société dans les pertes subies par une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence est égale ou supérieure à sa participation dans cette entreprise, la Société cesse de comptabiliser sa part des pertes supplémentaires. Les pertes supplémentaires font l'objet d'une provision et un passif est comptabilisé, mais seulement dans la mesure où la Société a contracté une obligation légale ou implicite ou effectué des paiements pour le compte de l'entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

La Société détient 50 % (50 % au 31 août 2020) des actions émises et en circulation de Searidge Technologies Inc. (« Searidge »), lesquelles sont détenues par l'intermédiaire de NAV CANADA ATM Inc. La Société a classé sa participation dans Searidge à titre de participation dans une coentreprise.

Comme il est mentionné à la note 12, la Société est partie à un accord avec Iridium et les investisseurs supplémentaires qui permet à la Société d'exercer une influence notable sur les activités financières et d'exploitation stratégiques d'Aireon. Le placement de la Société dans Aireon est détenu par l'entremise de NAV Canada Satellite, Inc. Cet accord représente un placement dans une entreprise associée et la Société possède un droit sur l'actif net d'Aireon qui lui reviendra à l'exercice de son option de conversion de ses actions privilégiées en actions ordinaires. Au 31 août 2021, la quote-part de la Société dans les actifs nets d'Aireon était de néant et, par conséquent, la quote-part de la Société dans le résultat net et les autres éléments du résultat global d'Aireon était de néant. À moins que la Société n'exerce son droit de convertir ses actions privilégiées en actions ordinaires, elle n'a pas accès aux actifs nets d'Aireon et sa participation est par conséquent comptabilisée comme un instrument financier.

b) Monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont reconvertis dans la monnaie fonctionnelle à cette date. Les actifs et les passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère, qui sont comptabilisés au coût historique, sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction initiale. Les profits et les pertes de change sont présentés selon leur montant net dans le résultat net au sein des autres produits et charges, sauf dans le cas des couvertures des flux de trésorerie désignées qui sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

c) Instruments financiers

i) Comptabilisation

Les actifs financiers et les passifs financiers, y compris les dérivés, sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il y a intention de procéder au règlement sur la base du montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

3. Principales méthodes comptables (suite)

c) Instruments financiers (suite)

ii) Classement

La Société classe ses actifs financiers et ses passifs financiers dans les catégories d'évaluation suivantes :

- ceux qui seront ultérieurement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net;
- ceux qui seront ultérieurement évalués au coût amorti.

Le classement des actifs financiers est fonction du modèle économique utilisé pour gérer les actifs financiers et des modalités contractuelles dont sont assortis les flux de trésorerie. Les passifs financiers sont classés dans la catégorie des passifs qui seront évalués au coût amorti, à moins qu'ils ne soient désignés comme faisant partie de ceux qui seront ultérieurement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

iii) Évaluation

Au moment de la comptabilisation initiale, tous les instruments financiers autres que les créances clients qui ne comportent pas une composante de financement importante doivent être évalués à la juste valeur. Si un actif financier ou un passif financier n'est pas ultérieurement évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, alors l'évaluation initiale comprend les coûts de transaction qui sont directement imputables à l'acquisition ou à l'émission de l'instrument.

Les créances clients qui ne comportent pas une composante de financement importante sont évaluées initialement à leur prix de transaction.

L'objectif selon le modèle économique de la Société consiste à percevoir des flux de trésorerie contractuels et ces flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et (ou) à des versements d'intérêts. Les actifs financiers sont donc habituellement évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute perte de valeur. Tous les autres actifs financiers sont évalués à la juste valeur et les variations de celle-ci, y compris les intérêts ou dividendes reçus, sont comptabilisées dans le résultat net ou dans les autres éléments du résultat global. À l'heure actuelle, la Société n'a aucun actif financier évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

En règle générale, les passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, à moins qu'ils soient détenus à des fins de transaction, qu'ils soient des dérivés ou qu'ils aient été désignés comme des passifs qui seront ultérieurement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. La Société n'a désigné aucun passif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les actifs financiers comprenant des dérivés incorporés sont considérés dans leur intégralité pour déterminer si leurs flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Les dérivés incorporés dans des passifs financiers sont traités comme des dérivés distincts lorsque leurs risques et caractéristiques économiques ne sont pas liés étroitement à ceux du contrat hôte, qu'un instrument distinct assorti des mêmes modalités que le dérivé incorporé répond à la définition d'un dérivé et que l'instrument composé n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat net. Les variations de la juste valeur des dérivés incorporés séparables sont comptabilisées immédiatement dans le résultat net.

3. Principales méthodes comptables (suite)

c) Instruments financiers (suite)

iv) Dépréciation

La Société se sert du modèle de « pertes de crédit attendues » pour le calcul de la dépréciation et elle comptabilise les pertes de crédit attendues en tant que correction de valeur pour pertes dans les états consolidés de la situation financière si elles ont trait à un actif financier évalué au coût amorti. Dans le cas des créances clients, la Société applique, comme le permet l'IFRS 9, *Instruments financiers*, une méthode simplifiée selon laquelle les pertes de crédit attendues pour la durée de vie doivent être comptabilisées depuis la comptabilisation initiale des créances clients. La valeur comptable de ces actifs est présentée compte tenu de toute correction de valeur pour pertes dans les états consolidés de la situation financière.

v) Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés sont initialement comptabilisés et réévalués ultérieurement à la juste valeur chaque date de clôture. La comptabilisation des variations ultérieures de la juste valeur dépend de la désignation ou non du dérivé à titre d'instrument de couverture et, si tel est le cas, de la nature de l'élément couvert et du type de relation de couverture désignée. Les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés qui ont été désignés comme étant des instruments de couverture dans des relations de couverture de flux de trésorerie sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés qui n'ont pas été désignés de la sorte sont comptabilisées par le biais du résultat net à mesure qu'elles surviennent.

La Société a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer les risques liés aux fluctuations des taux de change. Les actifs et les passifs dérivés de la Société sont composés de contrats de change à terme. La juste valeur de ces dérivés est calculée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus en fonction des taux de change à terme.

Lorsque cela est permis, la Société comptabilise ces instruments financiers à titre de couvertures de flux de trésorerie, de sorte que les profits et les pertes qui se contrebalancent sont comptabilisés dans les résultats de la même période que l'élément couvert. À la désignation initiale de la couverture, la relation entre l'élément couvert et l'élément de couverture est documentée en bonne et due forme, y compris les objectifs de gestion des risques et la stratégie sous-jacente à la mise en place de l'opération de couverture de la Société, de même que les méthodes qui serviront à évaluer l'efficacité de la relation de couverture. L'efficacité de la relation de couverture est évaluée à la mise en place du contrat visant l'élément de couverture, et ensuite à chaque date de clôture afin de s'assurer que la relation est efficace et qu'elle le demeurera. Pour les couvertures de flux de trésorerie d'une transaction prévue, la transaction doit être hautement probable et doit comporter une exposition aux variations de flux de trésorerie qui pourraient, finalement, influer sur le bénéfice net.

Couvertures de flux de trésorerie

Lorsqu'un dérivé est désigné comme instrument de couverture dans une couverture de l'exposition aux variations des flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue et hautement probable qui pourrait influer sur le résultat net, la partie efficace de la variation de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et présentée dans les capitaux propres. Le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est transféré dans le résultat net de la même période ou des mêmes périodes que celles au cours desquelles les flux de trésorerie couverts influent sur le résultat net, sous le même poste de l'état du résultat net que l'élément couvert. Toute partie inefficace est comptabilisée immédiatement dans le résultat net.

3. Principales méthodes comptables (suite)

c) Instruments financiers (suite)

v) Dérivés et comptabilité de couverture (suite)

Couvertures de flux de trésorerie (suite)

Si l'instrument de couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité de couverture, s'il arrive à échéance ou s'il est vendu, résilié ou exercé, la comptabilité de couverture cessera d'être pratiquée, de manière prospective. Le profit ou la perte cumulé comptabilisé antérieurement dans les autres éléments du résultat global demeure dans les capitaux propres jusqu'à ce que la transaction prévue influe sur le résultat net. Si l'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, le solde cumulatif inscrit dans les capitaux propres est alors comptabilisé immédiatement dans le résultat net.

d) Avantages du personnel

i) Régimes à prestations définies

L'obligation au titre des prestations définies et les coûts estimés des régimes de retraite à prestations définies de la Société ainsi que des autres avantages postérieurs à l'emploi sont calculés annuellement par un actuaire qualifié qui utilise la méthode des unités de crédit projetées. Les calculs actuariels sont effectués selon les estimations de la direction quant au rendement prévu des placements, à la rémunération, à l'âge de retraite des membres du personnel, aux taux de mortalité, aux coûts liés aux soins de santé, à l'inflation et à d'autres facteurs. Le taux d'actualisation est établi selon le rendement à la date de clôture d'obligations de sociétés canadiennes de premier ordre dont les dates d'échéance se rapprochent de celles des obligations de la Société. La situation de capitalisation du régime, ou l'actif ou le passif au titre des prestations définies, correspond au montant des prestations futures acquises par les membres du personnel en échange de leurs services pour la période en cours et les périodes antérieures, en actualisant ce montant et en déduisant la juste valeur des actifs du régime. Les actifs ou les passifs au titre des prestations définies sont présentés comme des éléments non courants dans l'état de la situation financière.

La Société comptabilise les gains et pertes actuariels sur les actifs des régimes (en excluant les intérêts) dans les autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle ils sont constatés, sans reclassement subséquent dans le résultat net. La Société a choisi de reclasser dans les résultats non distribués les ajustements des autres éléments du résultat global.

Le coût des services afférents aux charges liées aux avantages du personnel est présenté dans les salaires et avantages du personnel. Le montant des intérêts émanant des obligations nettes au titre des prestations constituées est comptabilisé dans le résultat net et présenté dans le coût financier net lié aux avantages du personnel. Une tranche du montant des charges liées aux avantages du personnel est attribuée au coût des actifs en cours de développement.

Lorsque les avantages sont révisés, la partie modifiée des avantages au titre des services passés rendus par les membres du personnel est immédiatement comptabilisée dans le résultat net. Les profits ou les pertes sur la réduction ou le règlement sont comptabilisés dans le résultat net de la période au cours de laquelle la réduction ou le règlement survient.

Les régimes de retraite agréés de la Société sont assujettis à des exigences de financement minimal. Le passif à l'égard des exigences de financement minimal est établi au moyen des exigences de financement minimal prévues selon les meilleures estimations de la direction concernant l'évaluation actuarielle de la situation de capitalisation du régime, des taux d'actualisation de marché, des augmentations salariales estimées, de la capacité de la Société à prendre des congés de cotisation et de sa capacité à utiliser des lettres de crédit pour garantir les paiements spéciaux de solvabilité révélés par les évaluations actuarielles aux fins de capitalisation.

3. Principales méthodes comptables (suite)

d) Avantages du personnel (suite)

i) Régimes à prestations définies (suite)

Lorsque la situation de capitalisation du régime donne lieu à un actif (un excédent du régime), l'actif comptabilisé est limité à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime. La Société comptabilise les ajustements à cette limite dans les autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle ils sont constatés, sans reclassement subséquent dans le résultat net.

ii) Autres avantages à long terme

La Société offre d'autres avantages à long terme aux membres de son personnel, y compris des prestations d'invalidité de longue durée (« ILD »), des congés de maladie cumulatifs (qui s'acquièrent et qui ne s'acquièrent pas) et un régime incitatif d'avantages à long terme à l'intention des cadres. Le régime de prestations d'ILD est capitalisé. La direction utilise les mêmes méthodes et estimations pour évaluer les avantages à long terme que pour les régimes d'avantages à prestations définies; toutefois, les gains ou pertes actuariels sont inclus dans le résultat net dans la période au cours de laquelle ils surviennent. La charge nette du régime d'avantages à long terme est présentée dans le poste « Salaires et avantages du personnel », déduction faite des coûts attribués aux actifs en cours de développement.

iii) Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées comme une charge dans le résultat net lorsque la Société s'est engagée à mettre fin à l'emploi ou à octroyer des indemnités de fin de contrat de travail à la suite d'une offre faite pour encourager les départs volontaires. Les indemnités pour les départs volontaires sont comptabilisées comme une charge s'il est probable que l'offre soit acceptée et si l'on peut déterminer de manière fiable le nombre de personnes qui accepteront l'offre. Les indemnités sont actualisées lorsqu'elles sont payables plus de 12 mois après la date de clôture.

iv) Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et tiennent compte du montant supplémentaire que la Société s'attend à payer en raison des droits non utilisés à la date de clôture. Les charges sont comptabilisées dans le résultat net à mesure que les services sont rendus. Les avantages à court terme comprennent les salaires, les vacances et les autres congés.

e) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Le coût des immobilisations corporelles comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût des actifs en cours de développement comprend les coûts des matières premières et de la main-d'œuvre directe, les avantages du personnel, ainsi que tous les autres coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation attendue, de même que les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement des immobilisations et à la remise en état du site sur lequel elles sont situées lorsqu'une obligation juridique ou implicite existe à cet égard. Les coûts d'emprunt à l'égard des actifs qualifiés sont inscrits à l'actif selon la méthode comptable de la Société, comme il est présenté à la note 3 h).

Les coûts ultérieurs à la comptabilisation initiale sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés comme un actif distinct, le cas échéant, seulement lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cet actif iront à la Société et que le coût de l'actif peut être évalué de façon fiable. La charge au titre des réparations et de la maintenance est comptabilisée dans l'état du résultat net de la période au cours de laquelle elle est engagée.

3. Principales méthodes comptables (suite)

e) Immobilisations corporelles (suite)

Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des composantes des immobilisations corporelles et elles sont amorties séparément. L'amortissement commence lorsque la construction est achevée et que l'actif est prêt pour la mise en service. Les terrains et les actifs en cours de développement ne sont pas amortis. L'amortissement des autres actifs est comptabilisé dans l'état du résultat net selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes.

Actifs	Durées d'utilité estimatives (en années)
Bâtiments	De 15 à 40
Systèmes et matériel	De 3 à 25

Les durées d'utilité estimatives, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont examinées et ajustées de manière prospective, au besoin, chaque date de clôture.

Un élément d'immobilisation corporelle est décomptabilisé au moment de sa sortie, de son remplacement ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est prévu à l'égard de son utilisation ou de sa sortie. Tout profit ou perte résultant de la décomptabilisation de l'actif est déterminé par la comparaison du produit de la sortie avec la valeur comptable de l'actif. Ces profits ou ces pertes sont inscrits à l'état du résultat net au cours de la période durant laquelle l'actif est décomptabilisé.

Autres apports aux immobilisations corporelles

Les sommes reçues de tierces parties, avec lesquelles la Société n'entretient pas de relation client, qui se rapportent à l'installation, à l'aménagement ou à la construction d'immobilisations corporelles sont déduites de la valeur comptable de l'actif.

f) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Les dépenses inscrites à l'actif comprennent le coût des matières premières, les coûts de la main-d'œuvre directe et tous les autres frais directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue. Les coûts d'emprunt à l'égard des actifs qualifiés sont inscrits à l'actif selon la méthode comptable de la Société, comme il est présenté à la note 3 h).

Une immobilisation incorporelle développée à l'interne et en cours de développement est comptabilisée si tous les critères de comptabilisation suivants sont respectés : la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation, l'intention et la capacité d'achever l'immobilisation, l'intention et la capacité de mettre en service ou de vendre l'immobilisation, l'établissement de la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs, la disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées pour achever le développement de l'immobilisation et pour mettre en service ou vendre l'immobilisation et la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation. Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'état du résultat net à mesure qu'ils surviennent.

Après la comptabilisation initiale, les coûts ne sont inscrits à l'actif que lorsqu'ils donnent lieu à un accroissement des avantages économiques futurs associés à l'actif auquel ils correspondent et que les coûts peuvent être évalués de façon fiable; sinon, ils sont comptabilisés dans les charges d'exploitation à l'état du résultat net.

La Société a le droit, aux termes de la Loi sur les SNA, de fournir des services de navigation aérienne civile et elle est la seule autorité compétente pouvant fixer et percevoir des redevances d'usage pour de tels services. Bien que la Loi sur les SNA n'impose pas de limite sur la durée de ces droits aux fins de comptabilisation, le droit de navigation aérienne de la Société sera entièrement amorti d'ici 2042, soit la période de recouvrement qu'a établie le conseil, agissant en qualité de régulateur de tarifs.

3. Principales méthodes comptables (suite)

f) Immobilisations incorporelles (suite)

L'amortissement des autres immobilisations incorporelles débute lorsque le développement prend fin ou que l'actif peut être mis en service. L'amortissement se fait sur la période des avantages futurs attendus. L'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisé dans l'état du résultat net selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes.

Actifs	Durées d'utilité estimatives (en années)
Droit de navigation aérienne	46
Logiciels achetés	De 5 à 20
Logiciels maison	De 5 à 20

Les immobilisations incorporelles en cours de développement ne sont pas amorties.

Les durées d'utilité estimatives, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont examinées et ajustées de manière prospective, au besoin, chaque date de clôture.

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée au moment de sa sortie, de son remplacement ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est prévu à l'égard de son utilisation ou de sa sortie. Le profit ou la perte résultant de la décomptabilisation de l'actif est déterminé par la comparaison du produit de la sortie avec la valeur comptable de l'actif. Ces profits ou ces pertes sont inscrits aux états du résultat net à titre de produits ou de charges au cours de la période durant laquelle l'actif est décomptabilisé.

g) Dépréciation d'actifs non financiers

À la clôture de chaque période de présentation de l'information financière, la Société réévalue ses immobilisations corporelles et incorporelles afin de déterminer s'il existe un indice qu'une perte de valeur s'est produite. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Les hypothèses pour évaluer la valeur recouvrable concernent le droit de continuer à fournir des services de navigation aérienne civile et l'autorité exclusive de fixer et de percevoir les redevances d'usage pour de tels services. Si des changements surviennent à l'égard de n'importe quelle de ces attentes, des charges de dépréciation pourraient être requises, ce qui entraînerait des répercussions importantes sur les résultats d'exploitation. Les actifs en cours de développement sont soumis annuellement à un test de dépréciation.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT. Si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT doit être ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée comme une charge dans le résultat net.

Lorsqu'un actif ne génère pas de flux de trésorerie qui sont indépendants des autres actifs, la Société estime la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'actif appartient. Étant donné que le SNA est exploité comme un système, il n'est pas possible d'isoler de manière concluante les flux de trésorerie attribuables à des actifs distincts dans le système. Le système de navigation aérienne est donc considéré comme une seule UGT. Lorsque des actifs dans le système ne sont plus requis, une évaluation distincte de ces actifs a lieu.

Les soldes des comptes de report réglementaires doivent être remis ou recouvrés au moyen des redevances d'usage de la Société selon l'approbation des tarifs par le régulateur de tarifs en fonction des règles de facturation de la Loi sur les SNA. Afin de déterminer s'il existe une indication que des actifs des comptes de report réglementaires ont pu se déprécier, la Société examine sa capacité à recouvrer les soldes des comptes de report réglementaires au moyen des redevances d'usage futures à l'égard de la prestation des services de navigation aérienne civile tel qu'il est défini dans la Loi sur les SNA.

3. Principales méthodes comptables (suite)

h) Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'actifs qualifiés sont ajoutés au coût de ces actifs jusqu'à ce que les actifs soient prêts à être mis en service ou vendus. Les actifs qualifiés sont ceux qui prennent nécessairement plus de un an à préparer pour être mis en service. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés dans les états du résultat net au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

i) Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés, ajusté en fonction des risques propres au passif, à un taux d'intérêt sans risque qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent. Les augmentations du montant des provisions attribuables au temps écoulé (la désactualisation) sont comptabilisées comme une charge financière.

Les provisions sont revues chaque date de clôture et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

Les passifs relatifs au démantèlement sont comptabilisés au moment où la Société a une obligation juridique ou implicite de démanteler ou d'enlever un actif et de restaurer le lieu où l'actif est situé. Lorsque le passif est initialement inscrit, un montant équivalent est inscrit à l'actif à titre de coût inhérent aux bâtiments, aux systèmes ou au matériel connexe. Toutes les modifications qui sont apportées à la provision relative au démantèlement résultant des variations des coûts futurs estimés ou des changements importants au taux d'actualisation sont ajoutées au coût de l'actif connexe ou en sont déduites dans la période considérée. Le coût inscrit à l'actif est amorti sur la durée d'utilité de l'immobilisation.

j) Comptes de report réglementaires

Le moment de la constatation de certains produits et charges diffère de celui qui serait autrement attendu de sociétés qui ne sont pas soumises à des lois de réglementation régissant le niveau de leurs redevances; il y a lieu de consulter la note 7 pour en connaître les effets.

L'approche de la Société à l'égard de la détermination des redevances d'usage est fondée sur les règles de facturation de la Loi sur les SNA, lesquelles prescrivent, entre autres choses, que le tarif des redevances, établi d'après des projections raisonnables et prudentes, ne peut être tel que les produits découlant de ces redevances soient supérieurs aux obligations financières courantes et futures de la Société dans le cadre de la prestation des services de navigation aérienne civile. Aux termes de ces paramètres, le conseil, agissant en qualité de régulateur de tarifs, approuve le montant des modifications devant être apportées aux redevances d'usage ainsi que la date à laquelle elles doivent avoir lieu.

En janvier 2014, l'IASB a publié l'IFRS 14, *Comptes de report réglementaires* (l'« IFRS 14 »), comme norme provisoire permettant aux entités ayant des activités à tarifs réglementés de continuer à comptabiliser les soldes des comptes de report réglementaires conformément à leur référentiel comptable antérieur. L'IFRS 14 s'adresse uniquement aux nouveaux adoptants des IFRS et demeure en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit abrogée ou remplacée par une directive permanente à l'égard de la comptabilisation des activités à tarifs réglementés. La Société a comptabilisé des soldes des comptes de report réglementaires dans ses états financiers établis conformément aux PCGR canadiens avant l'adoption des IFRS et a choisi d'appliquer de manière anticipée cette norme le 1er septembre 2014 lorsqu'elle a adopté les IFRS.

3. Principales méthodes comptables (suite)

j) Comptes de report réglementaires (suite)

Afin d'atténuer l'incidence de facteurs imprévisibles et incontrôlables sur ses activités, à savoir principalement les fluctuations imprévues de la circulation aérienne, la Société applique une procédure de stabilisation des tarifs. Des montants sont ajoutés au compte de stabilisation des tarifs ou en sont déduits, en fonction des variations des montants utilisés lors de l'établissement des redevances d'usage. De plus, pour certaines opérations où l'échéancier des flux de trésorerie diffère significativement de la comptabilisation, la Société comptabilise d'autres montants de report réglementaires afin de différer la comptabilisation dans la période où ils seront pris en compte pour l'établissement des tarifs. Ces opérations sont généralement prises en compte pour l'établissement du taux lorsqu'il est prévu que les montants seront réalisés en trésorerie, sauf pour les flux de trésorerie relatifs aux instruments de couverture, qui sont pris en compte pour l'établissement des tarifs dans la même période que celle de l'opération couverte sous-jacente.

k) Produits

Les produits sont évalués en fonction de la contrepartie stipulée dans le contrat conclu avec le client et sont comptabilisés à mesure que la Société remplit les obligations de prestation décrites au contrat et transfère le contrôle du produit ou du service au client.

i) Redevances d'usage

La plupart des produits de la Société sont tirés des redevances d'usage perçues pour les services de navigation aérienne. Les produits sont constatés lorsque les services de navigation aérienne sont rendus. Les tarifs au titre des redevances d'usage sont approuvés par le conseil, agissant en qualité de régulateur de tarifs.

Les remboursements au titre des redevances d'usage sont comptabilisés lorsqu'ils sont approuvés par le conseil, agissant en qualité de régulateur de tarifs, ou lorsqu'une obligation implicite existe.

Les modalités générales de paiement de la Société prévoient des périodes de paiement de trente jours pour les services de navigation aérienne, mais des délais de paiement plus courts sont imposés dans le cas de certains clients, lorsque les circonstances le justifient. Les politiques de crédit de la Société exigent aussi des paiements à l'avance ou l'obtention d'une sûreté adéquate dans certaines circonstances.

ii) Contrats de services et de développement

Les produits sont constatés lorsque les services sont rendus. Les produits tirés d'un contrat de prestation de service sont généralement comptabilisés selon le mode linéaire sur la durée du service.

Normalement, les produits tirés des contrats de développement sont constatés progressivement à mesure que les obligations de prestation sont remplies. Les produits sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement des travaux prévus au contrat à la date de clôture et sont évalués selon la méthode des coûts engagés. Selon la méthode des coûts engagés, l'évaluation du degré d'avancement des travaux correspond au ratio des coûts engagés à une date déterminée par rapport au coût estimé total des travaux à exécuter au titre de l'obligation de prestation. Les produits sont comptabilisés proportionnellement à mesure que les coûts sont engagés.

Les estimations des produits, des coûts ou du degré d'avancement sont revues lorsque les circonstances changent. Toute variation des produits ou des coûts estimés qui pourrait en résulter est reflétée dans le résultat net de la période au cours de laquelle la direction est instruite des circonstances qui ont donné lieu à la révision.

Dans certains cas, les produits sont comptabilisés à un moment précis, soit lorsque les obligations de prestation sont remplies, ce qui se produit normalement à l'achèvement du contrat.

Lorsque la direction détermine qu'il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue doit être immédiatement comptabilisée en charges.

3. Principales méthodes comptables (suite)

k) Produits (suite)

Soldes des contrats

Le calendrier de la comptabilisation des produits, de la facturation et de l'encaissement donne lieu à des créances facturées ou non facturées (débiteurs et autres) ainsi qu'à des avances accordées à des clients et à des dépôts (produits différés) figurant dans les états consolidés de la situation financière.

Les redevances d'usage sont facturées mensuellement en concordance avec la comptabilisation des produits, ce qui donne lieu à des débiteurs. Les redevances annuelles ou trimestrielles, qui s'appliquent généralement aux aéronefs à hélice et qui sont facturées annuellement ou trimestriellement, différées, puis comptabilisées au cours de la période durant laquelle les services sont rendus, ce qui donne lieu à des produits différés, font exception à cette règle.

En ce qui a trait aux contrats de services et de développement, les travaux sont facturés à mesure qu'ils sont réalisés aux termes des modalités de contrat convenues, soit périodiquement, soit lorsqu'une étape définie contractuellement est achevée. Le moment de la comptabilisation des produits par opposition à celui de la facturation peut donner lieu à des produits à recevoir ou à des produits différés.

l) Contrats de location

La Société conclut des contrats de location de bâtiments dans le cours normal de ses activités. Les contrats de location sont normalement établis pour des périodes fixes, mais ils peuvent comporter des options de renouvellement ou de résiliation.

La Société détermine à la date de passation d'un contrat s'il s'agit d'un contrat de location ou si le contrat contient un contrat de location. Un contrat de location confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Pour déterminer si un contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé, la Société doit établir :

- si le contrat prévoit l'utilisation d'un bien déterminé;
- si elle a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien déterminé tout au long de la durée d'utilisation;
- si elle a le droit de décider de l'utilisation du bien déterminé.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont initialement évalués au coût, lequel comprend la valeur initiale des obligations locatives correspondantes (se reporter au texte ci-après) ajustée pour tenir compte des paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date et des coûts directs initiaux, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus. Ils sont par la suite amortis selon le mode linéaire sur une période allant jusqu'au terme de la durée d'utilité du bien sous-jacent ou jusqu'au terme de la durée du contrat de location s'il est antérieur. Toute perte de valeur est portée en réduction de la valeur des actifs au titre de droits d'utilisation, le cas échéant.

Des obligations locatives sont comptabilisées parallèlement aux actifs au titre de droits d'utilisation correspondants pour tous les contrats de location.

Les obligations locatives sont initialement évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs, déterminée à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Société à la date de leur comptabilisation initiale. Les paiements de loyers qui sont pris en compte dans l'évaluation d'une obligation locative sont :

- les paiements de loyers fixes, déduction faite des avantages incitatifs à la location;
- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux;
- les paiements ayant trait à des intervalles visés par des options de renouvellement que la Société a la certitude raisonnable d'exercer (ou à des intervalles visés par des options de résiliation que la Société n'a pas la certitude raisonnable d'exercer).

Par la suite, elles sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3. Principales méthodes comptables (suite)

l) Contrats de location (suite)

Les obligations locatives sont réévaluées et un ajustement correspondant est apporté aux actifs au titre de droits d'utilisation connexes lorsqu'une variation d'un indice ou d'un taux mène à une modification des paiements de loyers variables ou lorsque la Société modifie son évaluation quant à l'exercice probable des options de renouvellement ou de résiliation.

Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux ne sont pas pris en compte dans l'évaluation des obligations locatives ou des actifs au titre de droits d'utilisation. Les paiements connexes sont comptabilisés en charges dans les charges d'exploitation de la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la situation qui est à l'origine de ces paiements.

Les contrats de location à court terme et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

m) Produits financiers et autres charges financières

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts sur les placements et les variations de la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans le résultat net, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres charges financières comprennent les charges d'intérêts sur les emprunts, la désactualisation des provisions, les variations de la juste valeur d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, la charge d'intérêts sur les contrats de location et les pertes de valeur comptabilisées sur des actifs financiers. La charge d'intérêts sur les emprunts est comptabilisée dans le résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif à mesure que s'accumulent les intérêts.

n) Impôt sur le résultat

i) Impôt exigible

NAV CANADA est exonérée de l'impôt sur le résultat, du fait qu'elle répond à la définition d'organisation à but non lucratif en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. Toutefois, ses filiales en exploitation au Canada et dans d'autres territoires sont assujetties à l'impôt canadien et à l'impôt à l'étranger.

ii) Impôt différé

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre de l'incidence fiscale des différences entre les valeurs comptables des actifs et passifs et leur valeur fiscale respective. Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des différences temporaires déductibles ainsi qu'au titre des pertes fiscales et réductions d'impôt inutilisées dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les passifs d'impôt différé comptabilisés correspondent à l'impôt à payer au cours de périodes futures découlant des différences temporaires imposables. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont examinés chaque date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal ou de la charge fiscale connexes n'est plus probable.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués d'après les taux d'impôt et les lois fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dont l'application est attendue sur leur période respective de réalisation. Ces montants sont réévalués chaque période au cas où il y aurait des modifications aux taux d'impôt.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit ou une intention de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible relevant de la même administration fiscale.

3. Principales méthodes comptables (suite)

o) Présentation de l'information sectorielle

Les secteurs d'exploitation sont présentés de la même manière que les informations de gestion sont présentées au principal décideur opérationnel. Le principal décideur opérationnel, à qui il incombe d'affecter les ressources et d'évaluer la performance des activités d'exploitation, a été déterminé comme étant le président et chef de la direction de la Société. L'activité principale de la Société consiste à fournir des services de navigation aérienne pour lesquels elle perçoit des redevances d'usage. Cette activité principale constitue l'unique secteur isolable de la Société. Les services de navigation aérienne de la Société sont dispensés principalement au Canada. La quasi-totalité des dépenses d'investissement et des immobilisations de la Société sont situées au Canada.

4. Produits

Les redevances d'usage par types de services de navigation aérienne fournis pour les exercices clos les 31 août se sont établies comme suit.

	2021	2020
Redevances de survol[1)]	455 $	476 $
Redevances d'aérogare[2)]	284	364
Redevances quotidiennes/annuelles/trimestrielles[3)]	22	53
Redevances d'utilisation des services de navigation de l'Atlantique Nord et de communications internationales[4)]	54	37
	815 $	930 $

Les volumes de circulation aérienne, calculés en unités de redevances pondérées, ont diminué de 32,7 % par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. La baisse importante de la circulation aérienne et des redevances d'usage y afférentes est attribuable à la pandémie de COVID-19, dont l'effet sur les produits a commencé à se faire sentir au troisième trimestre de l'exercice 2020.

1) Redevances ayant trait aux services de navigation aérienne fournis ou offerts aux aéronefs au cours de la phase de survol, que ce soit pour la navigation dans l'espace aérien contrôlé par le Canada ou pour décoller du Canada ou y atterrir. Cette obligation de prestation est remplie à un moment précis.

2) Redevances ayant trait aux services de navigation aérienne fournis ou mis à la disposition des aéronefs à l'aéroport ou à proximité de ce dernier. Cette obligation de prestation est remplie à un moment précis.

3) Redevances ayant trait aux services de navigation de survol et d'aérogare. Ces redevances s'appliquent généralement aux aéronefs à hélice. Les obligations de prestation sont remplies au cours de la période durant laquelle les services de navigation aérienne sont offerts.

4) Redevances ayant trait à certains services de navigation aérienne et de communications fournis ou mis à la disposition des aéronefs alors qu'ils survolent l'Atlantique Nord. Ces services sont mis à la disposition des aéronefs lorsqu'ils se trouvent hors de l'espace aérien souverain du Canada, mais pour lequel le Canada a des responsabilités au chapitre du contrôle de la circulation aérienne aux termes des conventions internationales. Les redevances de communications internationales comprennent également les services fournis ou offerts aux aéronefs survolant l'espace aérien canadien du nord. Ces obligations de prestation sont remplies à un moment précis.

4. Produits (suite)

La Société compte un client qui a représenté à lui seul plus de 10 % des produits pour l'exercice 2021. Les produits provenant de ce client se sont élevés à 155 $, ce qui représente 18 % des produits de la Société pour l'exercice 2021. Pour l'exercice 2020, les produits provenant de ce même client se sont établis à 233 $, représentant 23 % des produits de la Société pour l'exercice 2020, alors que les produits provenant du deuxième client en importance se sont chiffrés à 104 $, représentant 10 % des produits de la Société pour l'exercice 2020. Les produits tirés de ces principaux clients découlent de la prestation de services de navigation aérienne.

Pour l'exercice 2021, les autres produits représentent essentiellement les produits attribuables aux contrats de services et de développement de 41 $ (50 $ pour l'exercice 2020).

5. Salaires et avantages du personnel

Les salaires et avantages du personnel pour les exercices clos les 31 août comprennent ce qui suit.

	2021	2020
Salaires et autres	673 $	776 $
Subventions publiques[1)]	(114)	(86)
Charges liées aux indemnités de cessation d'emploi et de fin de contrat de travail[2)]	27	–
Charge liée à la compression (note 14)	12	–
Avantages sociaux complémentaires (exclusion faite des prestations de retraite)	71	69
Coût des prestations pour les services rendus au cours de la période	201	223
Moins le montant inscrit à l'actif au titre des salaires et avantages du personnel	(33)	(40)
	837 $	942 $

1) Les montants reçus aux termes du programme de subvention salariale d'urgence du Canada (la « SSUC »), que la Société a commencé à recevoir au début de mai 2020, ont été comptabilisés en réduction des charges au titre des salaires et des avantages du personnel. Pour plus d'information sur le programme de SSUC, il y a lieu de se reporter à la note 18.

2) Le 22 septembre 2020 et le 9 décembre 2020, la Société a annoncé une réduction de son effectif au moyen de l'abolition de postes permanents. Les suppressions d'emploi visaient tous les services de la Société ainsi que les étudiants opérationnels. La Société a procédé à ces suppressions pour pallier les effets importants de la pandémie de COVID-19 sur le volume de la circulation aérienne et sur les produits connexes. Au 31 août 2021, des indemnités de cessation d'emploi et de fin de contrat de travail d'une somme de 17 $ avaient été payées.

6. Produits financiers et autres charges financières

Les produits financiers et les autres charges financières pour les exercices clos les 31 août se sont composés de ce qui suit.

	2021	2020
Produits financiers		
Produits d'intérêts sur les actifs financiers au coût amorti	(3) $	(2) $
Variation nette de la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	1	(1)
	(2) $	(3) $
Autres charges financières		
Variation nette de la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net[1)]	24 $	100 $
Charges d'intérêts sur les passifs financiers au coût amorti	91	81
Moins : les coûts d'emprunt inscrits à l'actif	(2)	(2)
	113 $	179 $

1) La variation nette de la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net comptabilisée dans les autres charges financières est principalement attribuable à la réduction de la juste valeur du placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon dont il est question à la note 12.

7. Incidence de la comptabilité des activités à tarifs réglementés sur les états financiers

a) Comptes de report réglementaires

Selon l'information que la Société est tenue de fournir à titre d'entité assujettie à la réglementation des tarifs, les soldes des comptes de report réglementaires sont les suivants aux dates indiquées.

	31 août 2020	Report réglementaire	Recouvrement ou reprise	31 août 2021	Période de recouvrement
Soldes débiteurs des comptes de report réglementaires					
Compte de stabilisation des tarifs b)	255 $	401 $	– $	656 $	1)
Dérivés	4	(3)	(1)	–	2), 8)
Impôt différé	21	(9)	–	12	3)
Avantages du personnel :					
Congés de maladie cumulatifs c)	23	2	(2)	23	4)
Réévaluations des autres avantages postérieurs à l'emploi	26	(5)	(7)	14	5), 9)
Cotisations aux régimes de retraite d)	371	147	–	518	6)
Réévaluations des régimes de retraite d)	1 306	(914)	–	392	6), 9)
Réévaluations des régimes complémentaires de retraite	38	(14)	(5)	19	5), 9)
Opération de couverture réalisée	68	–	(1)	67	2), 8)
Passif relatif au démantèlement	–	1	–	1	12)
Correction de valeur pour pertes de crédit attendues	–	12	–	12	13)
	2 112 $	(382) $	(16) $	1 714 $	
Soldes (créditeurs) des comptes de report réglementaires					
Dérivés	(1) $	– $	1 $	– $	2), 8)
Avantages du personnel :					
Cotisations au titre des prestations d'invalidité de longue durée	(5)	–	(1)	(6)	7)
Variation de la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées	(171)	37	–	(134)	3)
Participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	(4)	–	–	(4)	10)
Opération de couverture réalisée	(2)	–	1	(1)	2), 8)
Compensation au titre des contrats de location	(1)	–	–	(1)	11)
	(184) $	37 $	1 $	(146) $	

7. Incidence de la comptabilité des activités à tarifs réglementés sur les états financiers (suite)

a) Comptes de report réglementaires (suite)

	31 août 2019	Report réglementaire	Recouvrement ou reprise	31 août 2020	Période de recouvrement
Soldes débiteurs des comptes de report réglementaires					
Compte de stabilisation des tarifs b)	– $	255 $	– $	255 $	1)
Dérivés	–	4	–	4	2), 8)
Impôt différé	48	(27)	–	21	3)
Avantages du personnel :					
Congés de maladie cumulatifs c)	27	–	(4)	23	4)
Réévaluations des autres avantages postérieurs à l'emploi	31	2	(7)	26	5), 9)
Cotisations aux régimes de retraite d)	194	177	–	371	6)
Réévaluations des régimes de retraite d)	1 653	(347)	–	1 306	6), 9)
Réévaluations des régimes complémentaires de retraite	64	(22)	(4)	38	5), 9)
Opération de couverture réalisée	70	–	(2)	68	2), 8)
	2 087 $	42 $	(17) $	2 112 $	
Soldes (créditeurs) des comptes de report réglementaires					
Compte de stabilisation des tarifs b)	(93) $	– $	93 $	– $	1)
Dérivés	(1)	–	–	(1)	2), 8)
Avantages du personnel :					
Cotisations au titre des prestations d'invalidité de longue durée	(1)	–	(4)	(5)	7)
Variation de la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées	(274)	103	–	(171)	3)
Participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	(3)	(1)	–	(4)	10)
Opération de couverture réalisée	(4)	–	2	(2)	2), 8)
Compensation au titre des contrats de location	–	(1)	–	(1)	11)
	(376) $	101 $	91 $	(184) $	

1) Afin d'atténuer l'incidence de facteurs imprévisibles et incontrôlables sur ses activités, à savoir principalement les fluctuations imprévues de la circulation aérienne, la Société applique une procédure de stabilisation des tarifs. Des montants sont ajoutés au compte de stabilisation des tarifs ou en sont déduits, en fonction des variations des montants utilisés lors de l'établissement des redevances d'usage.

De plus, dans le cadre de certaines opérations où le calendrier des flux de trésorerie diffère de manière importante de la comptabilisation, la Société comptabilise d'autres comptes de report réglementaires afin de différer la comptabilisation jusqu'à la période au cours de laquelle ils seront pris en compte pour l'établissement des tarifs.

7. Incidence de la comptabilité des activités à tarifs réglementés sur les états financiers (suite)

a) Comptes de report réglementaires (suite)

2) Les couvertures de flux de trésorerie sont prises en compte pour l'établissement des tarifs au cours de la même période que l'opération couverte sous-jacente.

Les pertes (profits) liés à la juste valeur sur les contrats de change à terme sont pris en compte pour l'établissement des tarifs au cours de la période où ils sont réalisés.

3) Les reports réglementaires liés au placement de la Société dans Aireon sont pris en compte pour l'établissement des tarifs lorsqu'ils sont réalisés en trésorerie par la réception de dividendes après impôt. Comme il est expliqué à la note 12, la réduction constatée pour les exercices 2021 et 2020 est le résultat de la variation de la juste valeur du placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon.

4) Les droits aux congés de maladie cumulatifs qui ne s'acquièrent pas sont pris en compte pour l'établissement des tarifs lorsque les congés de maladie sont utilisés et payés en trésorerie. Les droits aux congés de maladie cumulatifs acquis sont pris en compte pour l'établissement des tarifs dans la période au cours de laquelle les membres du personnel fournissent des services.

5) Ces montants de réévaluation seront recouvrés par l'amortissement des réévaluations des exercices antérieurs sur la durée moyenne prévue de la carrière active des participants au régime.

6) Les coûts découlant des régimes de retraite de la Société pour ses régimes capitalisés sont pris en compte pour l'établissement des tarifs en fonction des apports en trésorerie de la Société aux fonds des régimes de retraite comme il est décrit à la note 7 d) ci-après. Les ajustements aux régimes de retraite liés à l'adoption des IFRS et les réévaluations ultérieures sont différés et pris en compte pour l'établissement des tarifs à mesure que les apports en trésorerie aux fonds des régimes de retraite sont effectués.

La Société a effectué des cotisations de 44 $ au titre du déficit de solvabilité pour l'exercice clos le 31 août 2017 (l'« exercice 2017 ») qui ont été différées. Au cours de l'exercice clos le 31 août 2018, une somme de 10 $ a été recouvrée. Le solde de 34 $ devrait être recouvré au moyen des redevances d'usage ultérieures.

Le report réglementaire au titre des cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite de 147 $ comprend le report d'une charge liée à la compression de 12 $ (voir la note 14), laquelle est prise en compte dans le mouvement net des comptes de report réglementaires lié au résultat net.

7) La Société recouvre le coût annuel des cotisations au titre du régime d'ILD au régime capitalisé puisque les cotisations sont versées en trésorerie.

8) Le mouvement net des comptes de report réglementaires lié aux autres éléments du résultat global découlant des variations de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie pour l'exercice 2021, qui s'est élevé à 4 $, comprend un montant de 1 $ lié à l'amortissement des pertes sur les opérations de couverture réalisées comptabilisé dans le résultat net ainsi qu'un montant de 3 $ servant à différer les ajustements de la juste valeur négatifs au titre des dérivés désignés comme des couvertures de flux de trésorerie.

9) Le mouvement net des comptes de report réglementaires lié aux autres éléments du résultat global découlant de la réévaluation des régimes à prestations définies du personnel pour l'exercice 2021 comprend des profits à la réévaluation des régimes de retraite de 914 $, des profits à la réévaluation des régimes complémentaires de retraite de 14 $ et des profits à la réévaluation des autres avantages postérieurs à l'emploi de 5 $.

10) Le profit latent à l'égard de la participation résiduelle de 50 % de la Société dans Searidge, de même que sa quote-part dans l'actif net de Searidge, sont pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs lorsque le montant est réalisé en trésorerie, après impôt (par exemple, au moyen d'une vente d'une partie ou de la totalité de la participation ou la réception du dividende).

7. Incidence de la comptabilité des activités à tarifs réglementés sur les états financiers (suite)

a) Comptes de report réglementaires (suite)

11) La Société diffère l'incidence hors trésorerie de la comptabilisation de son contrat de location visant les bureaux abritant son siège social, conformément à l'IFRS 16, au moyen de la comptabilité des activités à tarifs réglementés. Seuls les paiements en trésorerie réels effectués par la Société sont pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs.

12) La Société diffère l'incidence hors trésorerie de la comptabilisation du passif relatif au démantèlement. Seuls les paiements en trésorerie réels sont pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs.

13) La Société diffère l'incidence hors trésorerie de la comptabilisation des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, conformément à l'IFRS 9, au moyen de la comptabilité des activités à tarifs réglementés. Se reporter à la note 15 pour obtenir de plus amples renseignements sur les répercussions sur le risque de crédit de la Société. Seules les radiations des créances, le cas échéant, sont prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs.

L'écart cumulé entre le total des soldes débiteurs des comptes de report réglementaires et le total des soldes créditeurs des comptes de report réglementaires est présenté dans les capitaux propres chaque date de clôture.

La Société n'utilise pas de taux de rendement pour refléter la valeur temps de l'argent pour tout solde de comptes de report réglementaires que ce soit.

Le tableau ci-dessous illustre l'incidence des ajustements au titre de la stabilisation des tarifs et du mouvement net des comptes de report réglementaires sur le résultat net présenté dans les états consolidés du résultat net.

	Exercices clos les 31 août	
	2021	2020
Produits	870 $	1 000 $
Charges d'exploitation	1 278	1 371
Autres (produits) et charges	176	241
Recouvrement d'impôt sur le résultat	(7)	(28)
Perte nette avant le mouvement net des comptes de report réglementaires	(577)	(584)
Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs b)	401	348
Autres ajustements aux comptes de report réglementaires :		
Cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite	147	177
Autres avantages du personnel	(13)	(18)
Placement sous forme d'actions privilégiées, avant impôt	37	103
Impôt sur le résultat	(9)	(27)
Correction de valeur pour pertes de crédit attendues	12	–
Autres	2	1
	176	236
Mouvement net des comptes de report réglementaires	577	584
Bénéfice net (perte nette) après le mouvement net des comptes de report réglementaires	– $	– $

7. Incidence de la comptabilité des activités à tarifs réglementés sur les états financiers (suite)

b) Compte de stabilisation des tarifs

Le solde du compte de stabilisation des tarifs est composé de reports d'exploitation. Si les produits réels dépassent les charges réelles de la Société, l'excédent est inscrit comme un crédit au compte de stabilisation des tarifs. Inversement, si les produits réels s'avèrent inférieurs aux charges réelles, le manque à gagner est inscrit comme un débit au compte de stabilisation des tarifs. Un solde débiteur inscrit dans le compte de stabilisation des tarifs représente un montant qui pourra être recouvré au moyen de redevances d'usage futures, tandis qu'un solde créditeur représente un montant qui devra être cédé au moyen de réductions ultérieures des redevances d'usage.

Lorsqu'il établit le montant des redevances d'usage, le conseil prend en compte le solde du compte de stabilisation des tarifs, la mesure dans laquelle les charges d'exploitation varient et les liquidités disponibles pour en déterminer le niveau approprié.

Le tableau qui suit présente les mouvements nets du compte de stabilisation des tarifs.

	Exercices clos les 31 août	
	2021	2020
Solde (débiteur) créditeur du compte de stabilisation des tarifs à l'ouverture de la période	(255) $	93 $
Écarts par rapport aux prévisions :		
Produits inférieurs aux prévisions	(228)	(518)
Charges d'exploitation inférieures aux prévisions	95	194
Autres (produits) et charges supérieurs aux prévisions	(35)	(112)
Mouvement net des autres comptes de report réglementaires	62	123
Écarts totaux par rapport aux niveaux prévus	(106)	(313)
Ajustement approuvé initial[1)]	(295)	(35)
Mouvement net du compte de stabilisation des tarifs comptabilisé dans le résultat net	(401)	(348)
Solde débiteur du compte de stabilisation des tarifs à la clôture de la période	(656) $	(255) $

1) Afin que les résultats d'exploitation atteignent le seuil de rentabilité, après l'application de la comptabilisation des activités à tarifs réglementés, le conseil a approuvé un budget pour l'exercice 2021 qui prévoit une augmentation du solde débiteur du compte de stabilisation des tarifs en raison d'une insuffisance prévue de 295 $ (35 $ pour l'exercice 2020), qui a été apportée au compte de stabilisation des tarifs de manière constante au cours de l'exercice.

c) Avantages du personnel – Soldes débiteurs des congés de maladie cumulatifs

	31 août 2021	31 août 2020
Congés de maladie cumulatifs qui ne s'acquièrent pas	17 $	17 $
Congés de maladie cumulatifs acquis	6	6
Total des congés de maladie cumulatifs	23 $	23 $

7. Incidence de la comptabilité des activités à tarifs réglementés sur les états financiers (suite)

d) Cotisations de retraite

Au 31 août 2021, les soldes débiteurs des comptes de report réglementaires comprenaient un montant de 518 $ lié au recouvrement de cotisations de retraite au moyen des redevances d'usage (371 $ au 31 août 2020). Le passif au titre des prestations constituées à l'égard des régimes de retraite, déduction faite des reports réglementaires connexes, s'établissait comme suit.

	31 août 2021	31 août 2020
Passif au titre des avantages du personnel	(876) $	(1 643) $
Moins :		
Reports réglementaires des ajustements hors trésorerie	392	1 306
Insuffisance des cotisations aux régimes de retraite par rapport à la charge de retraite	(484) $	(337) $
Soldes débiteurs réglementaires – recouvrement de cotisations	518 $	371 $
Insuffisance de la charge réglementaire cumulative par rapport aux cotisations	34 $	34 $

La Société utilise une approche réglementaire pour déterminer la charge nette comptabilisée au résultat net pour les coûts liés à ses régimes de retraite capitalisés. L'objectif de cette approche vise à refléter le coût en trésorerie des régimes de retraite capitalisés dans le résultat net en comptabilisant un ajustement aux comptes de report réglementaires connexes. Ces ajustements réglementaires correspondent à l'écart entre les coûts des régimes de retraite, tels qu'ils sont établis selon l'IAS 19, *Avantages du personnel*, et le coût annuel en trésorerie des régimes en fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Le report réglementaire lié aux cotisations de retraite de 518 $ comprend un recouvrement de 10 $ sur les cotisations de 44 $ au titre du déficit de solvabilité effectuées au cours de l'exercice 2017. Le solde de 34 $ devrait être recouvré au moyen des redevances d'usage ultérieures. La capitalisation des prestations de retraite du personnel par rapport à la charge, compte tenu des ajustements réglementaires, comptabilisée dans les états consolidés du résultat net est présentée ci-après.

	Exercices clos les 31 août	
	2021	2020
États consolidés du résultat net		
Coût des prestations pour services rendus au cours de la période[1)]	198 $	218 $
Charge liée à la compression[2)]	12	–
Charges d'intérêts nettes[1)]	45	50
Moins : reports réglementaires	(147)	(177)
	108	91
Cotisations de la Société aux régimes de retraite versées en trésorerie		
Prestations pour services rendus au cours de la période en fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation	108	91
Recouvrement réglementaire de cotisations au titre du déficit de solvabilité pour l'exercice 2017	– $	– $

7. Incidence de la comptabilité des activités à tarifs réglementés sur les états financiers (suite)

d) Cotisations de retraite (suite)

1) Pour l'exercice 2021, le coût des prestations pour services rendus au cours de la période ne comprend pas le montant de 3 $ relatif au régime de retraite non capitalisé de la Société (5 $ pour l'exercice 2020) et les charges d'intérêts nettes ne comprennent pas le montant de 4 $ relatif au régime de retraite non capitalisé de la Société (4 $ pour l'exercice 2020).

2) La Société a comptabilisé une charge liée à la compression relativement à ses régimes de retraite qui a été imputée aux charges au titre des salaires et des avantages du personnel. La charge liée à la compression s'explique par la réduction de l'effectif au premier semestre de l'exercice 2021, qui s'est traduite par la diminution considérable du nombre de salariés actifs couverts par les régimes.

8. Débiteurs et autres

Les débiteurs et autres se composaient de ce qui suit.

	31 août 2021	31 août 2020
Créances clients	85 $	51 $
Débiteurs comptabilisés et travaux en cours non facturés	33	15
Taxes à la consommation à recevoir	1	4
Correction de valeur pour pertes de crédit attendues[1)]	(13)	–
	106 $	70 $

1) L'exposition de la Société au risque de crédit et au risque de change ainsi qu'aux pertes de valeur liées aux débiteurs est décrite à la note 15.

9. Placements courants

Les placements courants comprenaient ce qui suit.

	31 août 2021	31 août 2020
Placements à court terme a)	– $	145 $
Fonds de réserve pour le service de la dette b)	73	73
	73 $	218 $

a) La durée des placements à court terme est de plus de trois mois, mais de mois d'un an et ils sont détenus en règle générale jusqu'à l'échéance.

b) Aux termes de l'acte de fiducie cadre (note 13), la Société est tenue de créer et de maintenir certains fonds de réserve.

10. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent de ce qui suit.

	Terrains et bâtiments[1)]	Systèmes et matériel	Actifs en cours de développement	Total
Coût				
Solde au 31 août 2019	280 $	714 $[2)]	148 $[2)]	1 142 $
Montant transitoire lié à l'IFRS 16	9	–	–	9
Entrées	–	–	67	67
Transferts	5	86 [2)]	(91) [2)]	–
Solde au 31 août 2020	294 $	800 $	124 $	1 218 $
Solde au 31 août 2020	294 $	800 $	124 $	1 218 $
Entrées	–	–	66	66
Décomptabilisation	(1)	–	–	(1)
Sorties	–	(4)	(1)	(5)
Transferts	48	19	(67)	–
Solde au 31 août 2021	341 $	815 $	122 $	1 278 $
Cumul de l'amortissement				
Solde au 31 août 2019	69 $	323 $	– $	392 $
Amortissement	21	65	–	86
Solde au 31 août 2020	90 $	388 $	– $	478 $
Solde au 31 août 2020	90 $	388 $	– $	478 $
Amortissement	23	64	–	87
Sorties	–	(4)	–	(4)
Solde au 31 août 2021	113 $	448 $	– $	561 $
Valeurs comptables				
Au 31 août 2020	204 $	412 $[2)]	124 $[2)]	740 $
Au 31 août 2021	228 $	367 $	122 $	717 $

1) Les terrains et bâtiments incluent l'actif au titre du droit d'utilisation lié au contrat de location visant les bureaux où sis le siège social de la Société. Un amortissement de 3 $ a été comptabilisé pour l'exercice 2021 (3 $ pour l'exercice 2020). La valeur comptable au 31 août 2021 s'élevait à 3 $ (6 $ au 31 août 2020).

2) Tient compte du reclassement des montants présentés antérieurement.

11. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se composent de ce qui suit.

	Droit de navigation aérienne	Logiciels achetés	Logiciels maison	Actifs en cours de développement	Total
Coût					
Solde au 31 août 2019	702 $	195 $	258 $[1)]	46 $[1)]	1 201 $
Entrées	–	–	–	39	39
Transferts	–	3	25 [1)]	(28) [1)]	–
Solde au 31 août 2020	702 $	198 $	283 $	57 $	1 240 $
Solde au 31 août 2020	702 $	198 $	283 $	57 $	1 240 $
Entrées	–	–	–	25	25
Sorties	–	(5)	(4)	(9)	(18)
Transferts	–	6	23	(29)	–
Solde au 31 août 2021	702 $	199 $	302 $	44 $	1 247 $
Cumul de l'amortissement					
Solde au 31 août 2019	125 $	83 $	87 $	– $	295 $
Amortissement	25	19	27	–	71
Solde au 31 août 2020	150 $	102 $	114 $	– $	366 $
Solde au 31 août 2020	150 $	102 $	114 $	– $	366 $
Amortissement	25	17	27	–	69
Sorties	–	(4)	(3)	–	(7)
Solde au 31 août 2021	175 $	115 $	138 $	– $	428 $
Valeurs comptables					
Au 31 août 2020	552 $	96 $	169 $[1)]	57 $[1)]	874 $
Au 31 août 2021	527 $	84 $	164 $	44 $	819 $

[1)] Tient compte du reclassement des montants présentés antérieurement.

12. Placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon

En novembre 2012, la Société a signé des ententes (les « ententes de novembre 2012 ») établissant les modalités de sa participation dans Aireon, coentreprise avec Iridium. Aireon a pour mandat d'offrir une capacité de surveillance par satellite mondiale aux FSNA à travers le monde, par l'intermédiaire de récepteurs de surveillance dépendante automatique en mode diffusion (« ADS-B ») intégrés comme charge utile supplémentaire dans la constellation de satellites NEXT d'Iridium. Aireon a commencé ses activités commerciales le 27 mars 2019.

En décembre 2013, les ententes de novembre 2012 ont été modifiées (les « ententes de décembre 2013 ») afin que trois autres FSNA d'importance, soit ENAV (Italie), Irish Aviation Authority (l'« IAA ») et Naviair (Danemark) puissent procéder à un investissement global de 151 $ CA (120 $ US) dans Aireon.

En mai 2018, les ententes de décembre 2013 ont été modifiées afin que NATS puisse procéder à un investissement de 87 $ CA (69 $ US) dans Aireon.

Conformément aux ententes en vigueur, une tranche de la participation sous forme d'actions ordinaires actuelle d'Iridium dans Aireon sera ultérieurement rachetée contre un paiement d'Aireon de 151 $ CA (120 $ US), ce qui déterminera de façon définitive les participations de tous les investisseurs dans Aireon. À la suite du rachat et de la conversion connexe de la totalité des actions privilégiées en actions ordinaires, NAV CANADA détiendra 45,3 % de la participation sous forme d'actions ordinaires pleinement diluée dans Aireon, ENAV et NATS en détiendront chacun 11,1 % et l'IAA et Naviair en détiendront chacun 5,3 %, alors qu'Iridium détiendra la participation restante de 21,8 %. Ce rachat devrait avoir lieu d'ici le 2 janvier 2024.

Au 31 août 2021, le placement que la Société a fait dans Aireon sous forme de trésorerie s'élevait à 189 $ CA (150 $ US) [196 $ CA (150 $ US) au 31 août 2020]. La Société est représentée par cinq des onze membres du conseil d'administration d'Aireon. Au 31 août 2021, la participation totale de la Société en actions ordinaires sur une base pleinement diluée après la conversion et compte non tenu du rachat qui sera effectué par Iridium s'établissait à 37,2 % (37,2 % au 31 août 2020).

Le placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon prévoit un dividende annuel cumulatif de 5 % [sauf pour la deuxième phase d'investissement d'un montant de 50 $ CA (40 $ US), qui prévoit un dividende annuel cumulatif de 10 %] calculé à compter de la date d'émission. Les actions privilégiées sont rachetables contre trésorerie en trois versements annuels à compter de janvier 2024, si les actions privilégiées n'ont pas encore été converties en actions ordinaires ou rachetées à ce moment. Les paiements en trésorerie au titre de ces obligations de rachat comprendront tout dividende non versé.

La Société peut en tout temps ou à l'occasion choisir de convertir une tranche ou la totalité des actions privilégiées d'Aireon qu'elle détient en actions ordinaires.

Tant que l'option de conversion n'est pas exercée, le placement de la Société sous forme d'actions privilégiées ne confère aucun droit à l'actif net résiduel d'Aireon à la Société et, par conséquent, le placement est comptabilisé à titre d'instrument financier classé et évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, comme il est expliqué à la note 2 d)(i).

Au 31 août 2021, la juste valeur du placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon a été évaluée à 299 $ CA (237 $ US) [336 $ CA (258 $ US) au 31 août 2020]. La juste valeur présentée dans l'état de la situation financière tient compte des dividendes à recevoir de 80 $ CA (64 $ US) [76 $ CA (58 $ US) au 31 août 2020].

12. Placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon (suite)

Les actifs et les passifs d'impôt différé de la Société au 31 août 2021 sont rattachés à son placement dans Aireon et sont détenus au sein d'une des filiales entièrement détenues de la Société. Aireon est une société à responsabilité limitée dont le siège social se situe aux États-Unis et est considérée comme une société de personnes à des fins fiscales américaines et, par conséquent, n'est généralement pas assujettie directement à l'impôt sur le résultat. On attribue plutôt à la Société, à Iridium et aux investisseurs supplémentaires une portion du bénéfice imposable (de la perte fiscale) d'Aireon selon leur participation respective dans le bénéfice imposable ou la perte fiscale d'Aireon aux termes des lois fiscales américaines. La Société a comptabilisé des passifs d'impôt différé se chiffrant à 70 $ CA (67 $ CA au 31 août 2020) principalement attribuables à la juste valeur de la participation de la Société dans Aireon. La Société a comptabilisé des actifs d'impôt différé se chiffrant à 58 $ CA (46 $ CA au 31 août 2020) au titre des pertes d'exploitation et des frais de recherche et développement reportés en avant attribués à la filiale de la Société. La comptabilisation des actifs d'impôt différé est fondée sur l'évaluation par la direction de la probabilité de leur réalisation. Les actifs et passifs d'impôt différé sont présentés sur une base nette dans les états consolidés de la situation financière à titre de passif d'impôt différé comme il est présenté dans le tableau ci-après.

Le tableau suivant présente l'incidence du placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon et l'incidence du recours à la comptabilité des activités à tarifs réglementés sur les états consolidés de la situation financière de la Société.

	31 août 2021	31 août 2020
Placement sous forme d'actions privilégiées	299 $	336 $
Passif d'impôt différé	(12)	(21)
Incidence sur la situation financière, compte non tenu de la comptabilité des activités à tarifs réglementés	287 $	315 $
Soldes débiteurs des comptes de report réglementaires		
Passif d'impôt réglementaire différé	12 $	21 $
Soldes créditeurs des comptes de report réglementaires		
Variation cumulée de la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées	(134) $	(171) $
Incidence nette sur la situation financière, compte tenu de la comptabilité des activités à tarifs réglementés	165 $	165 $

Le placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon figurant dans l'état de la situation financière, compte tenu de la comptabilité des activités à tarifs réglementés, reflète les sommes réelles versées par la Société (aux taux de change en vigueur à la date des transactions). L'utilisation de comptes de report réglementaires permet de différer la comptabilisation des transactions liées au placement de la Société dans Aireon dans les états consolidés du résultat net de la Société. Par conséquent, le placement de la Société dans Aireon n'a aucune incidence nette sur les états consolidés du résultat net de la Société pour l'exercice clos le 31 août 2021. Ces montants ne sont pas pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs jusqu'au moment où ils sont réalisés en trésorerie par l'intermédiaire de dividendes reçus après impôt.

12. Placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon (suite)

L'exercice financier d'Aireon se clôt le 31 décembre. L'IAS 28 restreint l'écart entre la date de clôture d'une entreprise associée ou d'une coentreprise et celle de l'investisseur à au plus trois mois et exige l'ajustement des résultats à la suite de toutes les transactions importantes qui se produisent dans l'intervalle. La Société a choisi d'observer un décalage de deux mois et, par conséquent, l'information en date du 31 août 2021 et du 31 août 2020 présentée ci-après repose sur des montants se rapportant à la situation financière et à la performance financière d'Aireon au 30 juin 2021 et au 30 juin 2020, respectivement. Tous les montants sont convertis à partir de montants en dollars américains.

Aucune transaction importante exigeant un ajustement de l'information financière d'Aireon au 31 août 2021 et pour l'exercice clos à cette date ne s'est produite au cours des intervalles.

	31 août 2021	31 août 2020
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	38 $	40 $
Autres actifs courants	22	53
Actifs non courants		
Immobilisations corporelles	450	521
Autres actifs non courants	65	3
	575 $	617 $
Passifs courants		
Fournisseurs et autres créditeurs	(7) $	(10) $
Produits différés	(2)	(2)
Passifs non courants		
Passifs financiers	(1 154)	(1 137)
	(1 163) $	(1 149) $
Actifs nets	(588) $	(532) $

	Exercices clos les 31 août	
	2021	2020
Produits	109 $	82 $
Charges d'intérêts	90 $	97 $
Amortissement	51 $	54 $
Perte nette	(89) $	(151) $
Autres éléments du résultat global	33	13
Total du résultat global	(56) $	(138) $

13. Dette à long terme

Comme NAV CANADA est une société sans capital social, elle a financé par emprunts l'acquisition initiale du SNA et a recours à des emprunts pour ses besoins courants. Jusqu'au 21 février 2006, tous les emprunts étaient contractés et garantis aux termes d'un acte de fiducie cadre qui permettait à la Société de disposer d'une capacité d'emprunt consentie totale décroissant chaque année. Le 21 février 2006, la Société a conclu un nouvel acte de fiducie (l'« acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale ») qui a établi un programme d'emprunt non garanti. Les montants empruntés dans le cadre de ce programme sont considérés comme des dettes subordonnées aux termes de l'acte de fiducie cadre. La capacité d'emprunt de la Société aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale ne décroît pas chaque année. De plus, il n'y a pas de limite aux billets pouvant être émis aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale, pourvu que la Société soit en mesure de remplir un test d'endettement supplémentaire.

a) Garantie

L'acte de fiducie cadre établit une plateforme d'emprunt garantie par une cession des produits et du fonds de réserve pour le service de la dette (note 9). À la clôture de chaque exercice, le solde du fonds de réserve pour le service de la dette doit être égal ou supérieur à l'obligation annuelle prévue au titre du service de la dette (amortissement du principal, intérêts et frais) sur les obligations impayées aux termes de l'acte de fiducie cadre, calculée de la manière prévue dans l'acte de fiducie cadre. Tout apport supplémentaire devant être versé au fonds de réserve pour le service de la dette doit, à tout le moins, être fait en versements égaux pendant les quatre trimestres suivants. Les sommes déposées dans le fonds de réserve pour le service de la dette sont détenues par un fiduciaire sous forme d'instruments du marché monétaire à court terme de première qualité et ne sont libérées qu'aux fins du remboursement du principal et du paiement des intérêts et des frais à payer relativement à l'encours des emprunts aux termes de l'acte de fiducie cadre. Toutefois, dans la mesure où aucun événement entraînant une situation de défaut ne s'est produit et continue d'exister, des fonds excédentaires peuvent être libérés de temps à autre à la demande de la Société.

Aux termes de l'acte de fiducie cadre, la Société est tenue de maintenir un fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien. Le fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien peut servir à régler les charges d'exploitation et d'entretien, au besoin. Si, à la clôture d'un exercice donné, le solde du fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien équivaut à moins de 25 % des charges d'exploitation et d'entretien de la Société pour l'exercice (avant les autres ajustements aux comptes de report réglementaires, les amortissements, les charges financières, les autres éléments du résultat global et les charges extraordinaires), la Société doit, à tout le moins, y suppléer en portant le solde du fonds au niveau requis au cours des quatre trimestres qui suivent au moyen de l'inclusion d'apports supplémentaires ou de l'affectation d'une tranche de sa facilité de crédit consentie.

L'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale n'est pas garanti, mais il renferme un ensemble de clauses restrictives de faire et de ne pas faire semblables à celles de l'acte de fiducie cadre. De plus, aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale, aucun autre emprunt ne peut être contracté aux termes de l'acte de fiducie cadre; par ailleurs, le montant de 850 $ au titre de la facilité de crédit bancaire consortiale de la Société [note 15 c)] garantie aux termes de l'acte de fiducie cadre ne peut dépasser le montant dégressif des obligations en circulation émises aux termes de l'acte de fiducie cadre. Au 31 août 2021, ce montant s'élevait à 400 $ et il diminuera de 25 $ le 1er mars de chaque année parallèlement au paiement annuel de principal sur les obligations-recettes à amortissement de série 97-2. La tranche restante de 450 $ de la facilité de crédit de 850 $ a égalité de rang avec les emprunts aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale et augmentera de 25 $ le 1er mars de chaque année, pour contrebalancer le déclin du montant garanti aux termes de l'acte de fiducie cadre.

Lorsque les obligations arrivent à échéance ou sont remboursées aux termes de l'acte de fiducie cadre, elles peuvent être remplacées par des billets qui seront émis aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale. Les emprunts contractés aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale ne sont pas garantis, et leur remboursement est subordonné au paiement préalable des obligations contractées aux termes de l'acte de fiducie cadre et retenu jusqu'à celui-ci, à moins que la Société ne puisse satisfaire à un test additionnel relatif à la dette.

13. Dette à long terme (suite)

a) Garantie (suite)

Aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale, la Société est tenue de conserver un montant de biens liquides similaire à celui exigé aux termes de l'acte de fiducie cadre relativement aux fonds de réserve. Plus précisément, la Société doit conserver des biens liquides équivalant au moins aux charges d'intérêts nettes sur tous les emprunts sur 12 mois majorées d'un montant correspondant à 25 % des charges d'exploitation et d'entretien annuelles de l'exercice précédent. Les biens liquides comprennent la trésorerie et les placements admissibles à ce titre, les montants détenus dans le fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien ainsi que dans le fonds de réserve pour le service de la dette, de même que toute tranche non utilisée d'une facilité de crédit consentie. En outre, la Société doit maintenir des biens liquides en trésorerie équivalant aux charges d'intérêts nettes sur tous les emprunts sur 12 mois. Les actifs liquides comprennent la trésorerie et les placements admissibles à ce titre détenus dans les fonds de réserve maintenus aux termes de l'acte de fiducie cadre.

b) Dette

L'encours de la dette de la Société se composait de ce qui suit.

	31 août 2021	31 août 2020
Obligations et billets à payer		
Émis aux termes de l'acte de fiducie cadre :		
Obligations-recettes de série 96-3 à 7,40 % échéant le 1er juin 2027 d'une valeur nominale de 250 $	250 $	250 $
Obligations-recettes à amortissement de série 97-2 à 7,56 % échéant le 1er mars 2027 d'une valeur nominale initiale de 500 $	150	175
	400	425
Émis aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale :		
Billets d'obligation générale de série 2021-1 à 0,937 % échéant le 9 février 2026 d'une valeur nominale de 300 $[1)]	300	–
Billets d'obligation générale de série 2021-2 à 0,555 % échéant le 9 février 2024 d'une valeur nominale de 200 $[1)]	200	–
Billets d'obligation générale de série 2020-1 à 2,924 % échéant le 29 septembre 2051 d'une valeur nominale de 550 $	550	550
Billets d'obligation générale de série 2020-2 à 2,063 % échéant le 29 mai 2030 d'une valeur nominale de 300 $	300	300
Billets d'obligation générale de série BMT 2019-1 à 3,209 % échéant le 29 septembre 2050 d'une valeur nominale de 250 $	250	250
Billets d'obligation générale de série BMT 2018-1 à 3,293 % échéant le 30 mars 2048 d'une valeur nominale de 275 $	275	275
Billets d'obligation générale de série BMT 2016-1 à 3,534 % échéant le 23 février 2046 d'une valeur nominale de 250 $	250	250
Billets d'obligation générale de série BMT 2011-1 à 4,397 % échus le 18 février 2021 d'une valeur nominale de 250 $[1)]	–	250
	2 125	1 875
Total des obligations et billets à payer	2 525	2 300
Ajustements visant à tenir compte des frais de financement différés et des escomptes	(13)	(12)
Valeur comptable du total des obligations et billets à payer	2 512	2 288
Moins la partie courante de la dette à long terme[2)]	(25)	(275)
Total de la dette à long terme	2 487 $	2 013 $

13. Dette à long terme (suite)

b) Dette (suite)

1) La Société a émis ces billets d'obligation générale le 9 février 2021. Le produit net de l'émission a servi au remboursement des billets d'obligation générale de série BMT 2011-1 de 250 $. Le reste du produit de l'émission sert aux besoins généraux de la Société.

2) La partie courante de la dette à long terme a trait au versement annuel de 25 $ relatif à l'amortissement exigible sur les obligations-recettes à amortissement de série 97-2.

Les obligations et les billets à payer sont remboursables en tout temps, en totalité ou en partie, au gré de la Société, à la valeur nominale ou au taux de rendement des obligations canadiennes majoré de la prime de remboursement, selon le plus élevé des deux. Les obligations de série 97-2 sont des obligations à amortissement; elles sont remboursables en 20 versements de principal annuels consécutifs de 25 $ exigibles le 1er mars de chaque année jusqu'à leur échéance le 1er mars 2027.

Au 31 août 2021, la Société respectait toutes les clauses restrictives de l'acte de fiducie cadre et de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale.

Pour obtenir des informations sur l'exposition de la Société aux risques de taux d'intérêt et de liquidité, se reporter à la note 15.

14. Avantages du personnel

La Société offre à son personnel des régimes de retraite à prestations définies leur procurant des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi. Les régimes d'avantages à long terme du personnel comprennent des droits aux congés de maladie cumulatifs (acquis et qui ne s'acquièrent pas), des prestations d'ILD et des avantages au titre du régime incitatif à long terme de la direction. Les prestations de retraite (autres que celles liées aux régimes complémentaires de retraite) et les prestations d'ILD sont capitalisées. Les autres avantages postérieurs à l'emploi et les autres avantages à long terme ne sont pas capitalisés. La Société a comptabilisé les charges nettes suivantes au titre des régimes de retraite à prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi pour les exercices clos les 31 août.

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages	
	2021	2020	2021	2020
État du résultat net				
Coût des services rendus au cours de la période	201 $	223 $	7 $	7 $
Charge liée à la compression	12	–	–	–
Coût financier	237	240	6	6
Produits d'intérêts sur les actifs des régimes	(189)	(186)	–	–
Total de la charge	261 $	277 $	13 $	13 $
État des autres éléments du résultat global				
Réévaluations :				
Rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des produits d'intérêts sur les actifs des régimes	(446) $	(276) $	– $	– $
(Gains actuariels) pertes actuarielles	(482)	(93)	(5)	2
Total des (produits) charges comptabilisé(e)s dans les autres éléments du résultat global	(928) $	(369) $	(5) $	2 $

14. Avantages du personnel (suite)

Le coût financier net lié aux avantages du personnel d'un montant de 55 $ pour l'exercice 2021 (62 $ pour l'exercice 2020) comprend les charges d'intérêts et les produits d'intérêts liés aux actifs des régimes susmentionnés au titre des régimes de retraite et des autres régimes d'avantages, y compris des coûts financiers additionnels de 1 $ (2 $ pour l'exercice 2020) liés aux congés de maladie à long terme.

Au cours de l'exercice 2021, la Société a comptabilisé une charge liée à la compression de 12 $ relativement à ses régimes de retraite qui a été imputée aux charges au titre des salaires et des avantages du personnel. La charge liée à la compression s'explique par la réduction de l'effectif au premier semestre de l'exercice 2021, qui s'est traduite par la diminution considérable du nombre de salariés actifs couverts par les régimes.

Les soldes des avantages du personnel comptabilisés aux états consolidés de la situation financière sont les suivants.

	31 août 2021	31 août 2020
Valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies capitalisées	(8 192) $	(8 441) $
Juste valeur des actifs des régimes	7 316	6 798
Passif lié aux obligations au titre des prestations définies capitalisées	(876) $	(1 643) $
Passif lié aux obligations au titre des prestations définies non capitalisées	(116)	(128)
Passif lié aux obligations au titre des autres prestations définies non capitalisées	(224)	(224)
Passif comptabilisé au titre des régimes à prestations définies	(1 216)	(1 995)
Passifs au titre des avantages du personnel à long terme	(50)	(47)
Total des passifs au titre des avantages du personnel à long terme	(1 266) $	(2 042) $

La plus récente évaluation actuarielle aux fins de capitalisation a été effectuée en date du 1er janvier 2021.

La Société a déterminé, en se fondant sur :

- les dispositions des régimes à prestations définies capitalisés;
- les exigences réglementaires (telles que les exigences de capitalisation minimale, la possibilité de se prévaloir d'un congé de cotisations et la possibilité d'utiliser des lettres de crédit pour garantir des paiements spéciaux de solvabilité décelés par des évaluations actuarielles aux fins de capitalisation);
- les hypothèses et méthodes utilisées pour déterminer l'avantage économique disponible,

que la valeur actualisée des réductions de cotisations futures n'est pas inférieure au solde du total de la juste valeur des actifs des régimes majoré des exigences de capitalisation minimale à l'égard des services passés minoré du total de la valeur actualisée des obligations. Par conséquent, aucune hausse du passif au titre des prestations définies n'est requise au 31 août 2021 et au 31 août 2020.

a) Caractéristiques des régimes à prestations définies

La Société a créé et maintient, à l'intention de son personnel, des régimes de retraite à prestations définies. Les régimes prévoient le versement de prestations en fonction de l'âge, des années de service et du salaire maximal moyen. Le taux de cotisation des membres du personnel varie selon leur poste et le régime. La Société est l'administrateur et l'employeur promoteur de régimes de retraite agréés à prestations définies qui sont capitalisés. De plus, la Société maintient un régime complémentaire de retraite (le « régime complémentaire ») qui n'est pas capitalisé. L'obligation nette de la Société au titre des régimes de retraite à prestations définies est calculée séparément pour chacun des régimes, au moyen d'une estimation du montant des avantages futurs que les membres du personnel ont gagnés en contrepartie des services rendus pendant la période en cours et les périodes antérieures; le montant de ces avantages est actualisé en vue de déterminer sa valeur actualisée.

14. Avantages du personnel (suite)

a) Caractéristiques des régimes à prestations définies (suite)

i) Le régime de retraite de NAV CANADA (le « régime ») a été créé le 1er novembre 1996 afin de procurer des prestations de retraite aux membres du personnel de la Société. Le régime a été constitué aux termes d'une entente conclue avec le gouvernement fédéral afin de continuer d'offrir des prestations de retraite et d'autres avantages aux membres du personnel qui ont fait le passage de la fonction publique à la Société.

Le régime est un régime à prestations définies offert à la quasi-totalité des membres salariés du personnel de la Société. Le régime est inscrit aux termes de la *Loi de 1985 sur les normes des prestations de pension* (« LNPP »), du Canada. Depuis le 1er janvier 2009, le régime comprend deux parties : la partie A est la partie contributive qui offre des prestations aux termes du régime initial, et la partie B est la partie non contributive offerte a) de façon obligatoire à tous les nouveaux gestionnaires embauchés après le 1er janvier 2009; b) à tous les nouveaux membres du personnel représentés par six des huit syndicats à partir du 1er janvier 2014; et c) à tous les nouveaux membres du personnel représentés par les deux syndicats restants à partir respectivement du 1er octobre 2014 et du 1er décembre 2014. Avant ces dates d'entrée en vigueur, la participation à la partie B était volontaire pour les membres du personnel représentés par ces syndicats.

Aux termes du régime, les cotisations sont versées par ses membres (partie A seulement) et la Société, qui est le promoteur du régime. Les membres de la partie A du régime cotisent à des taux prédéterminés. La Société doit cotiser la partie restante de la capitalisation nécessaire pour la partie A et la partie B de manière à s'assurer que les prestations seront versées dans leur intégralité. La détermination de la valeur de ces prestations se fonde sur une évaluation actuarielle annuelle aux fins de la capitalisation effectuée en date du 1er janvier.

Le régime fournit, aux termes de la partie A et de la partie B, des prestations fondées sur les services ouvrant droit à pension et les gains ouvrant droit à pension moyens des six meilleures années (cinq années pour les membres représentés par l'ACCTA/Unifor) précédant le départ en retraite ou la fin de contrat de travail. Les prestations sont diminuées à 65 ans du fait de l'intégration des prestations du Régime de pensions du Canada (« RPC ») ou du Régime de rentes du Québec (« RRQ »). Les deux parties du régime ont des méthodes de calcul différentes qui comprennent les droits à prestations, l'intégration du RPC ou de la RRQ et les réductions en raison de départs à la retraite anticipés. Un régime complémentaire distinct a été mis en place par la Société afin de fournir des prestations qui sont supérieures au montant maximal permis en vertu de la LIR au titre des régimes de retraite agréés.

Les prestations sont indexées intégralement pendant la retraite en fonction des augmentations de l'indice des prix à la consommation pour les membres de la partie A et sur une base ad hoc pour les membres de la partie B.

L'objectif de placement du régime est d'assurer la sécurité des prestations promises aux termes du régime à un coût raisonnable. Afin d'atteindre cet objectif, le régime a adopté une stratégie de placement axée sur les passifs. La stratégie cherche à réduire et à gérer la disparité du risque de taux d'intérêt et du risque d'inflation entre les actifs et les passifs du régime et de trouver un équilibre entre le risque et les avantages lors du choix de la composition de l'actif à long terme.

14. Avantages du personnel (suite)

a) Caractéristiques des régimes à prestations définies (suite)

ii) La Société maintient aussi le régime de retraite de la haute direction de NAV CANADA (le « régime de retraite de la haute direction »), lequel est un régime à prestations définies non contributif destiné à certains membres de la haute direction de la Société. Ce régime est également inscrit aux termes de la LNPP. Les membres n'ont pas à verser de cotisations au régime et il ne leur est pas permis de le faire, sauf pour ce qui est des cotisations transférées directement lors de l'adhésion au régime ou des paiements par les membres pour l'achat des années de service ouvrant droit à pension restantes aux termes de l'ancien régime de retraite agréé des membres (rachat de services passés). Les cotisations sont versées par la Société, qui est le promoteur du régime de retraite de la haute direction. La Société est tenue de cotiser la capitalisation nécessaire pour s'assurer que les prestations seront versées dans leur intégralité. La détermination de la valeur de ces prestations se fonde sur une évaluation actuarielle annuelle aux fins de la capitalisation.

Sous réserve de l'approbation du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF »), le régime de retraite de la haute direction et le régime de retraite seront fusionnés avec prise d'effet le 1er janvier 2021. Les dispositions du régime de retraite de la haute direction continueront d'être appliquées aux années de service des cadres ouvrant droit à pension qui sont cumulées avant le 1er avril 2022 au sein du régime de retraite. Compte tenu de la taille considérable des régimes, la fusion a eu une incidence négligeable sur le régime de retraite et aucun effet sur l'ensemble des obligations de NAV CANADA. Toutefois, les régimes continueront d'être exploités séparément jusqu'à ce que le BSIF donne son approbation.

iii) La Société offre également d'autres avantages postérieurs à l'emploi à son personnel, y compris certaines prestations pour soins de santé, d'assurance-vie et des allocations de retraite aux retraités admissibles et à leurs personnes à charge. Les autres avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas capitalisés.

Les versements des prestations des régimes de retraite à prestations définies sont effectués à partir des fonds gérés par le fiduciaire et les versements de prestation du régime complémentaire et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi non capitalisés sont effectués par la Société à mesure que les obligations de paiement des prestations deviennent exigibles. Les actifs au titre des régimes de retraite à prestations définies sont détenus en fiducie et sont régis par le Règlement sur les normes de prestation de pension. Le comité de retraite, un comité du conseil, supervise la gestion des placements des actifs des régimes et l'administration des régimes de retraite de la Société, ce qui comprend les régimes de retraite à prestations définies agréés et le régime complémentaire de la Société.

Le 22 septembre 2020, la Société a fait part de changements qu'elle entend apporter à la partie A du régime. À compter du 1er avril 2022, tous les services ouvrant droit à pension futurs des membres de la direction, lesquels sont actuellement enchâssés dans la partie A, seront désormais comptabilisés aux termes de la partie B. Les dispositions de la partie B s'appliqueront également aux cadres qui participent à l'heure actuelle au régime de retraite de la haute direction à partir de la même date.

b) Exigences en matière de capitalisation des régimes de retraite

Les évaluations actuarielles aux fins de capitalisation des régimes de retraite sont menées tous les ans au 1er janvier et doivent être déposées auprès du BSIF au plus tard au mois de juin de la même année. L'évaluation aux fins de capitalisation datée du 1er janvier 2021 a été déposée auprès du BSIF en juin 2021.

Les cotisations aux régimes de retraite en fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation sont fondées sur les évaluations actuarielles effectuées en date du 1er janvier 2021, une fois ces évaluations déposées, avec ajustement rétroactif au début de l'année civile. La réglementation qui régit la capitalisation des régimes de retraite au palier fédéral nécessite que des évaluations actuarielles soient effectuées tant sur une base de continuité de l'exploitation que selon l'approche de solvabilité. Les évaluations actuarielles effectuées en date du 1er janvier 2021, lesquelles tiennent compte de l'incidence de la fusion, présentaient un excédent de 1 297 $ (933 $ au 1er janvier 2020) en fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et un déficit de solvabilité réglementaire de 501 $ (192 $ au 1er janvier 2020).

14. Avantages du personnel (suite)

b) Exigences en matière de capitalisation des régimes de retraite (suite)

Les cotisations de la Société à ses régimes de retraite à prestations définies se présentaient comme suit.

	Exercices clos les 31 août	
	2021	2020
Régime de retraite capitalisé		
Coûts des services rendus au cours de la période selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation	108 $	91 $
Régime de retraite non capitalisé	4	3
Autres régimes à prestations définies non capitalisés	8	9
Moins les montants capitalisés	(5)	(5)
	115 $	98 $

Selon les prévisions préliminaires actuelles reposant sur l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, la Société s'attend à verser des cotisations aux régimes de retraite de 98 $ pour l'exercice 2022 et aucun paiement spécial en trésorerie n'est prévu.

La période de capitalisation des déficits de solvabilité est fixée à cinq ans et les déficits antérieurs sont consolidés de façon permanente dans le calcul des paiements spéciaux de solvabilité, ce qui permet un nouveau départ chaque année. La capitalisation des déficits de solvabilité est établie en fonction de la moyenne des ratios de solvabilité sur les trois années consécutives les plus récentes (déficit de solvabilité réglementaire).

La Société peut répondre aux exigences en matière de capitalisation des régimes de retraite en fonction de la solvabilité par le biais de lettres de crédit ou de cotisations en trésorerie, le plafond des lettres de crédit autorisé étant fondé sur une proportion de 15 % des passifs au titre de la solvabilité. Au 31 août 2021, la Société avait mis en place des lettres de crédit totalisant 594 $ pour répondre à ses exigences en matière de capitalisation cumulative des régimes de retraite, y compris une somme de 61 $ pour l'exercice 2021. Les lettres de crédit en cours représentent 7 % des passifs de solvabilité.

Le montant des cotisations exigées de la Société ainsi que des lettres de crédit supplémentaires au cours des exercices futurs dépendra de l'évolution des actifs des régimes de retraite, des taux d'actualisation et d'autres hypothèses qui seront utilisés dans le cadre des évaluations actuarielles futures pour déterminer les passifs des régimes, de même que de toute modification quant à la conception des régimes de retraite ou aux exigences de capitalisation qui pourrait être promulguée.

14. Avantages du personnel (suite)

c) Variations des régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Les variations dans les régimes de retraite à prestations définies et les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux 31 août sont les suivantes.

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres régimes d'avantages	
	2021	2020	2021	2020
Variations des obligations au titre des prestations				
Obligations au titre des prestations définies aux 31 août, exercice précédent	8 569 $	8 400 $	224 $	218 $
Prestations versées	(260)	(232)	(8)	(9)
Cotisations des participants aux régimes	31	31	–	–
Coûts des services rendus au cours de la période	201	223	7	7
Coût financier	237	240	6	6
Charge liée à la compression	12	–	–	–
Perte actuarielle (gain actuariel) au titre des variations liées aux hypothèses démographiques	–	(25)	–	1
Perte actuarielle (gain actuariel) au titre des variations liées aux hypothèses financières	(461)	(157)	(9)	1
Perte actuarielle (gain actuariel) découlant des ajustements liés à l'expérience	(21)	89	4	–
Obligations au titre des prestations définies aux 31 août	8 308 $	8 569 $	224 $	224 $
Variation des actifs des régimes				
Juste valeur des actifs des régimes aux 31 août, exercice précédent	6 798 $	6 443 $	– $	– $
Rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des produits d'intérêts	446	276	–	–
Produits d'intérêts	189	186	–	–
Cotisations de l'employeur	112	94	8	9
Cotisations des participants aux régimes	31	31	–	–
Prestations versées	(260)	(232)	(8)	(9)
Juste valeur des actifs des régimes aux 31 août	7 316 $	6 798 $	– $	– $
Passif net au titre des prestations définies	(992) $	(1 771) $	(224) $	(224) $
Passif lié aux obligations au titre des prestations définies non capitalisées aux 31 août	(116) $	(128) $	(224) $	(224) $
Passif lié aux obligations au titre des prestations définies capitalisées aux 31 août	(876) $	(1 643) $	– $	– $

14. Avantages du personnel (suite)

d) Évaluation de la juste valeur des actifs des régimes de retraite

La composition des actifs des régimes par catégories principales des régimes de retraite capitalisés de la Société est la suivante.

	31 août 2021		31 août 2020	
	Prix cotés sur un marché actif	Sans prix cotés sur un marché actif	Prix cotés sur un marché actif	Sans prix cotés sur un marché actif
Titres de participation	19 %	22 %	19 %	16 %
Titres à revenu fixe[1)]	0 %	33 %	0 %	38 %
Actifs immobiliers	0 %	15 %	0 %	16 %
Stratégies de rendement absolu	0 %	6 %	0 %	5 %
Titres d'emprunt de sociétés privées	0 %	5 %	0 %	5 %
Trésorerie	0 %	0 %	1 %	0 %
	19 %	81 %	20 %	80 %

1) La stratégie de placement axée sur les passifs [voir g) ci-dessous] est composée d'un portefeuille financé par emprunt à 1,9:1 d'obligations à rendement nominal et à rendement réel en position acheteur du Canada. L'effet de levier est réalisé principalement au moyen des ententes de vente et de rachat. Au 31 août 2021, la stratégie correspondait à 28 % de l'actif net des régimes assorti d'un financement par emprunt fournissant une exposition supplémentaire de 25 % (26 % à l'exercice 2020).

e) Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles (exprimées sous forme de moyennes pondérées) sont les suivantes.

	Régimes capitalisés		Régimes non capitalisés	
	31 août 2021	31 août 2020	31 août 2021	31 août 2020
Taux d'actualisation, obligations au titre des prestations définies	3,10 %	2,80 %	2,99 %	2,69 %
Taux d'actualisation, charges au titre des prestations définies	2,80 %	2,90 %	2,69 %	2,86 %
Augmentations de salaire futures	2,40 %	2,40 %	2,40 %	2,40 %
Taux d'évolution des frais médicaux	s. o.	s. o.	5,00 %	5,00 %
Inflation	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %

Selon les prévisions, le taux moyen d'augmentation des salaires devrait être équivalent à celui de l'inflation, majoré d'un rajustement pour tenir compte des gains au mérite et des gains de productivité. Une hausse de 5,0 % du coût des prestations liées aux médicaments et aux autres soins de santé a été prévue pour l'exercice 2021 et par la suite.

14. Avantages du personnel (suite)

e) Hypothèses actuarielles (suite)

Les hypothèses concernant les taux de mortalité futurs sont fondées sur des statistiques publiées et sur les tables de mortalité. Aux 31 août, les durées de vie (en années) qui sous-tendent les valeurs des passifs au titre des régimes à prestations définies sont les suivantes.

	2021	2020
Longévité à l'âge de 65 ans pour les retraités actuels		
Hommes	23,1	23,0
Femmes	24,9	24,8
Longévité à l'âge de 65 ans pour les membres actuels du personnel âgés de 45 ans		
Hommes	24,0	24,0
Femmes	25,8	25,7

À la date d'évaluation annuelle du 31 août 2021, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre de prestations définies était de 18,1 années (19,1 années au 31 août 2020).

f) Analyse de sensibilité

L'obligation au titre des prestations définies présentée dans l'analyse de sensibilité suivante a été déterminée au moyen de la même méthode que celle utilisée pour calculer l'obligation au titre des prestations définies présentée dans l'état de la situation financière. Les hypothèses utilisées correspondent aux taux moyens pondérés. La méthode utilisée est cohérente quant aux périodes présentées. La sensibilité est calculée en modifiant une hypothèse (ou un ensemble d'hypothèses en ce qui a trait aux hypothèses à l'égard des hausses du salaire, de l'indexation et des prestations gouvernementales), les autres variables demeurant constantes. La variation réelle de l'obligation au titre des prestations définies sera probablement différente des résultats présentés dans le tableau puisqu'il est probable que plus d'une hypothèse considérée de façon indépendante sera modifiée, et que certaines hypothèses sont corrélées.

	Variations des hypothèses + ou -	Obligation au titre des prestations définies		Coût des prestations	
		Hypothèse d'une augmentation	Hypothèse d'une diminution	Hypothèse d'une augmentation	Hypothèse d'une diminution
Taux d'actualisation	0,25 %	(371) $	397 $	(23) $	23 $
Hausses du salaire, de l'indexation et des prestations gouvernementales	0,25 %	370 $	(347) $	23 $	(21) $
Taux tendanciel lié aux soins de santé	1 %	24 $	(20) $	1 $	(1) $
Longévité (en années) pour les membres âgés de 65 ans	1 an	270 $	(274) $	14 $	(14) $

14. Avantages du personnel (suite)

g) Risques associés aux régimes à prestations définies

La nature de ces obligations à l'égard des prestations expose la Société à plusieurs risques, dont le plus important est le risque de capitalisation. Le risque de capitalisation s'entend de la probabilité qu'un niveau anormalement élevé de cotisations nécessaires aux régimes de retraite soit exigé ou que d'importantes variations des cotisations nécessaires aux régimes de retraite se produisent.

Des changements défavorables dans la valeur des actifs des régimes capitalisés, les rendements à long terme et l'inflation attendus, les taux d'intérêt et l'espérance de vie peuvent avoir une incidence importante sur les exigences en matière de capitalisation. Le régime capitalisé investit dans des actifs qui les exposent à un éventail de risques de placement. Des stratégies, des politiques et des processus sont en place pour gérer ces risques. Plus précisément, le risque de capitalisation est géré comme suit :

i) les risques de taux d'intérêt et d'inflation sont gérés grâce à la mise en œuvre d'une stratégie de placement axé sur les passifs, laquelle met l'accent sur la réduction de la disparité des risques de taux d'intérêt et d'inflation entre les actifs des régimes de retraite et leurs obligations au titre des prestations;

ii) le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité liés aux actifs des régimes de retraite sont gérés au moyen de la diversification au sein des différentes catégories d'actifs, de titres de placement, de facteurs de risques et de secteurs géographiques, tout en maintenant l'adhésion aux politiques et lignes directrices définies à l'égard de l'investissement et le respect des obligations en matière de garantie en vigueur.

15. Instruments financiers et gestion des risques financiers

Sommaire des instruments financiers

Les instruments financiers constatés à la juste valeur dans les états consolidés de la situation financière sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète le caractère observable des données utilisées dans le cadre de leur évaluation. La hiérarchie des justes valeurs se compose des niveaux suivants.

Niveau 1	Prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels la Société peut accéder à la date d'évaluation;
Niveau 2	Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
Niveau 3	Données relatives aux actifs ou aux passifs qui ne sont pas fondées sur des données de marché actif observables (données non observables).

La Société constate tous les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au début de l'exercice où les transferts ont lieu. Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs depuis le 31 août 2020.

La juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur est une valeur de sortie, que cette valeur soit directement observable ou estimée selon une autre technique d'évaluation. Le calcul de la juste valeur estimative est fondé sur les conditions du marché à une date précise, et pourrait par conséquent ne pas être indicateur des justes valeurs futures.

15. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Sommaire des instruments financiers (suite)

Le tableau suivant présente la valeur comptable des instruments financiers de la Société par catégories de classement et comprend le classement dans la hiérarchie des justes valeurs de chaque instrument financier. À l'exception de la dette à long terme, la valeur comptable de tous les instruments financiers de la Société s'approche de leur juste valeur.

	31 août 2021		
	Coût amorti	Juste valeur par le biais du résultat net	Hiérarchie des justes valeurs
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie[1)]	319 $	– $	
Débiteurs et autres	105	–	
Placements courants			
Fonds de réserve pour le service de la dette	73	–	
Placement sous forme d'actions privilégiées[2)]	–	299	Niveau 3
Créances à long terme[3)]	116	–	
	613 $	299 $	
Passifs financiers			
Fournisseurs et autres créditeurs			
Dettes fournisseurs et charges à payer	201 $	– $	
Autres passifs courants			
Passifs dérivés[4)]	–	1	Niveau 2
Dette à long terme (y compris la partie courante)			
Obligations et billets à payer[5)]	2 512	–	Niveau 2
	2 713 $	1 $	

15. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Sommaire des instruments financiers (suite)

	31 août 2020		
	Coût amorti	Juste valeur par le biais du résultat net	Hiérarchie des justes valeurs
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie[1)]	689 $	– $	
Débiteurs et autres	66	–	
Placements courants			
Placements à court terme[6)]	145	–	
Fonds de réserve pour le service de la dette	73	–	
Placement sous forme d'actions privilégiées[2)]	–	336	Niveau 3
Créances à long terme	4	–	
	977 $	336 $	
Passifs financiers			
Emprunt bancaire[7)]	223 $	– $	
Fournisseurs et autres créditeurs			
Dettes fournisseurs et charges à payer	255	–	
Autres passifs courants			
Passifs dérivés[4)]	–	3	Niveau 2
Dette à long terme (y compris la partie courante)			
Obligations et billets à payer[5)]	2 288	–	Niveau 2
Autres passifs non courants			
Passifs dérivés à long terme[4)]	–	1	Niveau 2
	2 766 $	4 $	

1) Au 31 août 2021, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprenaient des instruments très liquides de néant dont l'échéance initiale est de moins de trois mois (430 $ au 31 août 2020).

2) Cet instrument est comptabilisé à la juste valeur selon la méthode d'évaluation décrite à la note 12.

3) Les créances à long terme tiennent compte de reports de paiements de 112 $ accordés dans le cadre de l'augmentation des redevances d'usage qui est entrée en vigueur le 1er septembre 2020 et dont il est question à la note 15 b) (néant au 31 août 2020) ainsi que du prêt de 3 $ accordé à Searidge (3 $ au 31 août 2020).

4) Les actifs et passifs dérivés courants et non courants sont inscrits à la juste valeur déterminée en fonction des taux de change en vigueur sur le marché et des taux d'intérêt à la date de clôture.

5) La juste valeur des obligations et des billets à payer de la Société est classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs, étant donné qu'elle est établie selon les cours vendeur en vigueur sur le marché secondaire à la date de clôture. Au 31 août 2021, la juste valeur s'établissait à 2 722 $ (2 659 $ au 31 août 2020), compte tenu des intérêts courus de 26 $ (27 $ au 31 août 2020).

6) Les placements à court terme sont des instruments, à savoir des bons du Trésor du gouvernement du Canada, qui permettent de dégager un revenu selon un taux fixe moyen de 0,24 % et dont l'échéance initiale est de plus de trois mois.

7) Cet emprunt bancaire correspond à un prélèvement effectué sur la facilité de crédit consortiale de la Société sous la forme d'une acceptation bancaire et il est assorti d'un taux d'actualisation fondé sur le taux Canadian Dollar Offered Rate majoré de la marge applicable.

15. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Instruments financiers de niveau 3

Le tableau qui suit résume l'évolution de la juste valeur du placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon, qui est classé au niveau 3.

	2021	2020
Juste valeur aux 31 août	336 $	439 $
Diminution nette de la juste valeur[1)]	(24)	(100)
Incidence du change[2)]	(13)	(3)
Juste valeur aux 31 août	299 $	336 $

1) La diminution nette de la juste valeur comprend des produits de dividendes accumulés et elle est prise en compte au poste « Autres charges financières » des états consolidés du résultat net.

2) Ce montant figure dans le poste « Autres » (qui est inclus dans le poste « Autres (produits) et charges ») des états consolidés du résultat net.

En ce qui a trait à la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon, les changements qu'il est raisonnable de supposer qu'une des données non observables importantes pourrait subir à la date de clôture, toute autre donnée demeurant constante, auraient les effets suivants sur le résultat net.

	Augmentation	Diminution
Nombre d'années au cours desquelles des flux de trésorerie sont attendus (variation d'un an)	(38) $	50 $
Taux d'actualisation ajusté en fonction du risque (variation de 1 % – 100 points de base)	(25) $	38 $

Instruments financiers dérivés

À l'occasion, la Société détient des swaps de taux d'intérêt à terme et instruments à terme sur obligations ainsi que des contrats de change à terme pour couvrir les risques liés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt. Le calendrier ainsi que la façon dont la Société gère ces risques varient pour chaque élément selon son évaluation du risque et des autres possibilités de gérer le risque. Les paragraphes suivants offrent des renseignements sur les instruments financiers dérivés auxquels la Société a appliqué la comptabilité de couverture.

1) La Société détient des contrats de change à terme d'une valeur notionnelle totale de 58 $ CA (45 $ US) servant à couvrir les versements mensuels à Aireon relatifs aux frais de surveillance par satellite pour l'exercice qui sera clos le 31 août 2022 (l'« exercice 2022 »). Le taux contractuel moyen est de 1,274837. La valeur comptable de ces contrats était de 1 $ au 31 août 2021 et figure dans les passifs courants.

   Au 31 août 2020, la Société détenait des contrats de change à terme visant l'achat d'un total de 59 $ CA (43 $ US) et le taux moyen était de 1,37151. La valeur comptable de ces contrats était de 3 $ au 31 août 2020 et figure dans les passifs courants.

2) La Société détient des contrats de change à terme d'une valeur notionnelle d'environ 2 $ chacun visant l'achat d'un total de 9 $ CA (7 $ US) servant à couvrir les paiements des primes d'assurance de la Société pour l'exercice 2022. Le taux contractuel moyen est de 1,265784. La valeur comptable de ces contrats était de néant au 31 août 2021.

   Au 31 août 2020, la Société détenait des contrats de change à terme visant l'achat d'un total de 9 $ CA (6 $ US) et le taux moyen était de 1,37716. La valeur comptable de ces contrats était de néant au 31 août 2020.

15. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Instruments financiers dérivés (suite)

Les relations de couverture de la Société pourraient donner lieu à de l'inefficacité si les transactions prévues ne se matérialisent pas au moment prévu, lorsque les montants réels diffèrent de manière importante des estimations ou par suite de changements au risque de contrepartie. Pour les exercices clos les 31 août 2021 et 2020, les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie étaient considérés comme totalement efficaces et aucune inefficacité n'a été comptabilisée dans le résultat net.

Pour l'exercice clos le 31 août 2021, un profit de 3 $ a été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global (perte de 4 $ au 31 août 2020).

Gestion des risques financiers

La Société est exposée à plusieurs risques du fait qu'elle détient des instruments financiers. Ce qui suit est une description de ces risques et de la façon dont ils sont gérés.

a) Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours du marché. Le risque de marché se compose de trois sortes de risques : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque lié à d'autres prix. L'objectif de la gestion du risque de marché est de maintenir l'exposition au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables, tel qu'il est énoncé dans la politique de la Société en matière de trésorerie approuvée par le conseil.

i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le tableau suivant présente un sommaire des actifs et des passifs financiers exposés au risque de taux d'intérêt.

	31 août 2021	31 août 2020
Actifs financiers à taux variables		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	319 $	259 $
Placements dans le fonds de réserve pour le service de la dette	73	73
Total des actifs financiers à taux variables	392 $	332 $
Actifs financiers à taux fixes		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	– $	430 $
Placements à court terme	–	145
Total des actifs financiers à taux fixes	– $	575 $
Passifs financiers à taux variables		
Emprunt bancaire	– $	223 $
Passifs financiers à taux fixes		
Obligations et billets à payer[1)]	2 512 $	2 288 $

[1)] Les obligations et les billets à payer comprennent les parties courantes et non courantes.

15. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Gestion des risques financiers (suite)

a) Risque de marché (suite)

i) Risque de taux d'intérêt (suite)

Les instruments compris dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie et dans le fonds de réserve pour le service de la dette de la Société portent intérêt aux taux variables en vigueur sur le marché. Une baisse des taux d'intérêt mènerait à un recul des produits touchés sur ces instruments. Une variation de 100 points de base des taux d'intérêt variables donnerait lieu à un écart annuel d'environ 4 $ dans le résultat net de la Société avant les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs (1 $ au 31 août 2020).

La Société ne comptabilise pas les actifs ou passifs financiers à taux fixes désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Ainsi, l'incidence de toute variation des taux d'intérêt à la date de clôture sur les actifs ou passifs à taux fixes n'aurait pas d'effet sur le résultat de la Société.

Le risque de taux d'intérêt lié aux emprunts à long terme de la Société portant intérêt à taux fixe découle de la fixation d'un nouveau taux à l'échéance du titre d'emprunt et du refinancement de la dette. La Société réduit cette source de risque de taux d'intérêt en étalant les échéances des emprunts sur des périodes allant jusqu'à 2051 de sorte que seule une tranche de l'encours de la dette arrivera à échéance dans un exercice donné. De plus, la Société a conclu des ententes selon le modèle de l'*International Swaps and Derivatives Association*. La Société n'avait conclu aucun contrat sur dérivés pour gérer le risque de taux d'intérêt au 31 août 2021.

ii) Risque de change

La Société est exposée au risque de change sur les ventes et les achats qui sont libellés dans des monnaies autres que la monnaie fonctionnelle de la Société. Toutefois, la Société facture et perçoit la vaste majorité de ses produits en dollars canadiens et elle engage également des charges d'exploitation et des dépenses d'investissement principalement en dollars canadiens. Dans certains cas, la Société a recours à des contrats de change à terme pour réduire le risque auquel elle est exposée sur des ententes contractuelles en devises. La plus grande partie de l'exposition au risque de change de la Société se rapporte au dollar américain. La Société n'est pas exposée à un risque important lié aux autres devises.

Le tableau suivant illustre l'exposition au risque de change de la Société relativement au dollar américain.

	31 août 2021		31 août 2020	
	$ CA	$ US	$ CA	$ US
Actifs financiers				
Courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 $	1 $	6 $	5 $
Non courants				
Placement sous forme d'actions privilégiées	299	237	336	258
Autres actifs non courants	1	1	1	1
	302 $	239 $	343 $	264 $
Passifs financiers				
Courants				
Fournisseurs et autres créditeurs	5 $	4 $	10 $	7 $
Exposition nette	297 $	235 $	333 $	257 $

15. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Gestion des risques financiers (suite)

a) Risque de marché (suite)

ii) Risque de change (suite)

La Société désigne certains de ses contrats à terme comme des instruments de couverture des flux de trésorerie afin de couvrir l'exposition de la Société aux répercussions des fluctuations des taux de change. Au 31 août 2021, des contrats à terme de 1 $ (juste valeur) avaient été désignés par la Société comme instruments de couverture des flux de trésorerie. Pour plus d'information, il y a lieu de se reporter à la section « Instruments financiers dérivés ». Le tableau ci-dessus ne tient pas compte de ces instruments.

La sensibilité aux taux de change s'entend du montant net de l'exposition aux fluctuations des taux de change à la date de clôture, déduction faite des couvertures du risque de change. Au 31 août 2021, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 10 % par rapport au dollar américain, toutes les autres variables demeurant constantes, le résultat net, compte non tenu du mouvement net des comptes de report réglementaires, aurait subi une variation de 29 $ (31 $ au 31 août 2020).

iii) Autre risque de prix

La juste valeur du placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon a été déterminée selon le modèle des flux de trésorerie actualisés. La juste valeur estimative du placement pourrait changer au cours des périodes à venir. Tout changement de la sorte pourrait être important et serait pris en compte dans l'état du résultat net à mesure qu'il surviendrait. Une analyse de sensibilité à l'égard des modifications apportées aux données non observables employées dans l'évaluation est présentée dans la section précédente « Instruments financiers de niveau 3 ».

Aireon offre une capacité de surveillance par satellite mondiale aux fournisseurs de services de navigation aérienne du monde entier. Les risques suivants ont été relevés en ce qui concerne le placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon.

- L'amenuisement de la circulation aérienne partout dans le monde à cause de la pandémie de COVID-19 et des restrictions de voyage qui ont été imposées.
- Les prévisions selon lesquelles la circulation aérienne ne reviendra pas aux niveaux pré-pandémie de COVID-19 avant un certain temps, ce qui aura une incidence sur les produits d'Aireon, étant donné que ses services sont facturés en fonction du volume et tiennent compte des mouvements d'aéronefs.
- Le fait que le versement de dividendes auxquels la Société a droit sera retardé.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier cause une perte financière à l'autre partie du fait qu'elle omette de s'acquitter de son obligation. Le risque de crédit maximal auquel la Société était exposée au 31 août 2021 représente la valeur comptable de la trésorerie, des débiteurs, des fonds de réserve, des placements et des contrats à terme visant l'achat ou la vente de devises.

15. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Gestion des risques financiers (suite)

b) Risque de crédit (suite)

Le fonds de réserve pour le service de la dette et les équivalents de trésorerie, le cas échéant, sont placés conformément à la politique de placement restrictive de la Société pour gérer le risque de crédit. La Société n'investit que dans des obligations à court terme, généralement pour des périodes d'au plus 90 jours. La Société limite ses placements à des obligations du gouvernement fédéral, de certains gouvernements provinciaux ou d'entités bénéficiant d'une garantie du gouvernement fédéral ou provincial ou, encore, à d'autres obligations d'entités dont la cote de solvabilité attribuée par au moins deux agences de notation du crédit se situe parmi les deux meilleures catégories en ce qui concerne la dette à long terme ou parmi la meilleure catégorie en ce qui concerne la dette à court terme. La Société n'investit pas dans des instruments qui sont exposés à un risque lié aux actifs synthétiques sous-jacents. Le portefeuille de la Société est diversifié et comporte des limites exprimées en dollars et en pourcentage qui s'appliquent aux contreparties. Aucun placement de la Société en trésorerie et en équivalents de trésorerie ou dans le fonds de réserve pour le service de la dette n'est en souffrance. Les placements sont tous assortis de cotes de crédit à long terme de AAA ou de AA ou de la catégorie la plus élevée des cotes de crédit à court terme. Selon les taux de défaillance et les ratios de perte applicables à des obligations de première qualité dont les échéances sont similaires, aucune correction de valeur pour pertes n'est considérée comme importante et, par conséquent, aucune n'a été comptabilisée.

En règle générale, les débiteurs se composent principalement de comptes clients à court terme qui ont lieu dans le cours normal des activités. La Société fournit des services de navigation aérienne à divers exploitants d'aéronefs, notamment à des transporteurs aériens commerciaux canadiens et internationaux ainsi qu'à des exploitants de petits aéronefs d'aviation générale. La Société surveille les limites de crédit et le respect des modalités de paiement afin de gérer le risque de perte sur créances. La Société a établi une limite de crédit maximale de 4 $ pour les clients les plus importants auxquels elle fournit des services de navigation aérienne et elle dispose d'autres mesures de contrôle du crédit qui réduisent son risque de crédit. Les modalités générales de paiement de la Société prévoient des périodes de paiement de trente jours pour les services de navigation aérienne et des périodes de paiement pouvant aller jusqu'à quarante-cinq jours pour d'autres types de services. Des périodes de paiement plus brèves sont imposées lorsque les circonstances concernant le client le justifient. Les politiques de crédit de la Société font en sorte également d'exiger des paiements à l'avance ou d'obtenir une sûreté satisfaisante dans certains cas.

Les redevances d'usage révisées de la Société sont entrées en vigueur le 1er septembre 2020, une augmentation des redevances d'usage de 29,5 % en moyenne étant appliquée aux niveaux de tarification de base. Des dispositions étaient prévues pour atténuer les répercussions de l'augmentation des redevances d'usage sur les flux de trésorerie des clients au moyen de reports de paiements. Les frais facturés mensuellement qui sont attribuables à l'augmentation des redevances d'usage au cours de l'exercice 2021 de la Société pouvaient être reportés et devront être acquittés par les clients en versements égaux qui s'étaleront sur les cinq prochains exercices à compter de l'exercice 2022. Ces dispositions font s'accroître l'exposition au risque de crédit de la Société étant donné que les paiements qui doivent être faits d'avance et les dépôts de garantie exigibles aux termes de la politique de crédit de la Société pourraient s'avérer insuffisants pour couvrir les pertes éventuelles.

La Société constitue une correction de valeur pour pertes de crédit attendues qui représente son estimation des pertes de crédit attendues pour la durée de vie qui devraient être subies à l'égard des débiteurs. Compte tenu du degré élevé d'incertitude occasionné par la pandémie de COVID-19, les estimations faites par la direction et les jugements qu'elle a formulés lors de l'établissement de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues soulèvent une incertitude relative à l'estimation. Selon les estimations et les hypothèses actuelles de la Société, y compris notamment les conditions actuelles et projetées de l'économie et du crédit ainsi que les tendances récentes en matière de recouvrement auprès des clients, la Société a comptabilisé une correction de valeur pour pertes de crédit attendues de 13 $ pour l'exercice clos le 31 août 2021. Il n'y avait aucun solde considérable en souffrance.

15. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Gestion des risques financiers (suite)

c) Risque de liquidité

S'entend du risque de liquidité le risque que la Société ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. La méthode que préconise la Société pour gérer ses liquidités consiste à évaluer les besoins de liquidités à court terme et prévus autant dans des conditions normales que dans des conditions difficiles afin de s'assurer qu'elle maintient des réserves suffisantes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, ou des marges non utilisées suffisantes sur sa facilité de crédit consentie, pour répondre aux exigences de liquidité à court et à long terme. Aux termes de son acte de fiducie cadre et de son acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale, la Société est tenue de conserver un certain fonds de réserve et certains niveaux de trésorerie, tel qu'il est expliqué à la note 13.

La Société dispose d'une facilité de crédit renouvelable auprès d'un consortium d'institutions financières canadiennes de même que des facilités de lettres de crédit distinctes aux fins de la capitalisation des régimes de retraite. Les facilités de crédit ont été utilisées comme suit.

	31 août 2021
Facilités de crédit à des fins générales :	
Facilité de crédit conclue avec un consortium d'institutions financières canadiennes[1), 2)]	850 $
Moins les lettres de crédit en cours à d'autres fins[2)]	2
Capacité d'emprunt consentie inutilisée	848
Moins les sommes affectées au fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien[3)]	275
Fonds pouvant être utilisés sans restriction	573 $
Facilités de crédit aux fins de capitalisation des régimes de retraite :	
Facilités de lettres de crédit aux fins de capitalisation des régimes de retraite[4)]	621 $
Moins : les lettres de crédit en cours aux fins de capitalisation des régimes de retraite[4)]	594
Capacité d'emprunt consentie inutilisée	27 $

1) La facilité de crédit consentie par un consortium d'institutions financières canadiennes d'un montant de 850 $ est constituée de deux tranches de montants égaux échéant le 26 mars 2024 et le 26 mars 2026, respectivement. La convention relative à la facilité de crédit prévoit des emprunts à divers taux d'intérêt fondés sur certains taux de référence, plus précisément le taux préférentiel et le taux des acceptations bancaires au Canada, ainsi que sur la cote de crédit de la Société au moment du prélèvement. La Société est tenue de payer des commissions d'engagement qui sont tributaires de sa cote de crédit. Au 31 août 2021, la Société respectait les clauses restrictives de la facilité de crédit.

2) Au 31 août 2021, un montant de 2 $ avait été prélevé sur la facilité de crédit renouvelable non engagée. En lien avec cette facilité, une attribution de 25 $ auprès d'une institution financière canadienne a été effectuée aux termes de la facilité de crédit consentie de 850 $.

3) La Société doit conserver un fonds de réserve équivalant à au moins 25 % de ses charges d'exploitation et d'entretien annuelles de l'exercice précédent, telles qu'elles sont définies dans l'acte de fiducie cadre. Au 31 août 2021, la Société respectait cette condition au moyen de l'affectation d'une tranche inutilisée de 275 $ de sa facilité de crédit consentie. Après le 31 août 2021, le montant affecté a été réduit pour être fixé à 257 $, ce qui reflète les charges d'exploitation et d'entretien réelles pour l'exercice 2021.

4) Les facilités de lettres de crédit aux fins de capitalisation des régimes de retraite comportent quatre facilités auprès d'institutions financières canadiennes et elles arriveront à échéance le 31 décembre 2021, à moins qu'elles ne soient prorogées.

16. Engagements

a) Paiements futurs aux termes d'engagements et de passifs financiers

Le tableau suivant présente une analyse des échéances des flux de trésorerie contractuels non actualisés de la Société liés à ses passifs financiers au 31 août 2021.

	Paiements restants – pour les exercices qui seront clos les 31 août						
	Total	2022	2023	2024	2025	2026	Par la suite
Dettes fournisseurs et charges à payer[1]	177 $	177 $	– $	– $	– $	– $	– $
Passifs dérivés	1	1	–	–	–	–	–
Dette à long terme (y compris la partie courante)[2, 3]	2 525	25	25	225	25	325	1 900
Paiements d'intérêts[3]	1 410	82	80	78	75	72	1 023
Engagement de prêt à une partie liée[4]	14	14	–	–	–	–	–
	4 127 $	299 $	105 $	303 $	100 $	397 $	2 923 $

1) La Société a obtenu des concessions auprès de plusieurs fournisseurs et prestataires de services, sous forme principalement de reports de paiements, dans le but d'atténuer les répercussions importantes de la pandémie de COVID-19.

2) Les paiements représentent un principal de 2 525 $. La Société peut choisir de rembourser une partie de ces emprunts avec les liquidités disponibles ou d'aussi augmenter la taille d'un refinancement pour générer des liquidités additionnelles ou à d'autres fins, ou encore d'également racheter intégralement ou en partie une émission avant son échéance prévue.

3) De plus amples renseignements sur les taux d'intérêt et les dates d'échéance de la dette à long terme sont présentés à la note 13 afférente aux présents états financiers.

4) La Société a conclu une entente avec Aireon en vue de fournir à celle-ci un prêt subordonné d'un montant d'au plus 14 $ CA (11 $ US).

b) Engagements en capital

La Société a des engagements fermes en vue de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles qui s'élevaient à 124 $ au 31 août 2021 (108 $ au 31 août 2020). Le tableau suivant présente une analyse des échéances des engagements contractuels.

	Paiements restants – pour les exercices qui seront clos les 31 août						
	Total	2022	2023	2024	2025	2026	Par la suite
Engagements en capital	124 $	65 $	11 $	12 $	8 $	5 $	23 $

16. Engagements (suite)

c) Contrats de location

Les contrats de location de la Société lui accordent principalement le droit d'utiliser les bureaux et leur durée varie de deux à vingt ans. La Société a pris un engagement en ce qui a trait au contrat de location visant les bureaux abritant son siège social qui entrera en vigueur au cours de l'exercice qui sera clos le 31 août 2023. L'engagement représente environ 3 $ par année et s'étendra sur 20 ans. Le contrat de location actuel visant les bureaux abritant le siège social arrivera à échéance le 31 octobre 2022.

Les obligations locatives et les obligations locatives futures se présentent comme suit.

	Paiements restants – pour les exercices qui seront clos les 31 août						
	Total	2022	2023	2024	2025	2026	Par la suite
Obligations locatives	3 $	3 $	– $	– $	– $	– $	– $
Obligations locatives futures	59	–	2	3	3	3	48
	62 $	3 $	2 $	3 $	3 $	3 $	48 $

d) Lettres de crédit

Au 31 août 2021, le montant de 596 $ [note 15 c)] au titre des lettres de crédit en cours était composé d'un montant de 594 $ prélevé aux fins de la capitalisation des régimes de retraite aux fins de la solvabilité (note 14) et d'un montant de 2 $ prélevé à d'autres fins.

17. Éventualités

a) Éventualités de nature juridique

La Société est partie à des procédures judiciaires dans le cours normal de ses activités. La direction ne prévoit pas que l'issue de l'une ou l'autre de ces procédures aura une incidence négative importante sur la situation financière consolidée de la Société ni sur ses résultats d'exploitation consolidés.

b) Engagements d'indemnisation

La Société n'a donné aucune garantie importante hormis les engagements d'indemnisation qu'elle conclut généralement dans le cours normal des activités, tel qu'il en est fait mention ci-après. Aux termes de ces engagements d'indemnisation, la Société est tenue d'indemniser les contreparties relativement aux coûts engagés et aux pertes subies en raison de divers événements. Ces indemnisations sont semblables à celles que la Société exige de la part de ses fournisseurs de services et de produits, ainsi qu'à celles exigées par d'autres sociétés du secteur de l'aviation.

Les principaux engagements d'indemnisation de la Société sont les suivants.

Prestation de services et ventes de systèmes

i) La Société a conclu quatre ententes visant la vente et la maintenance de technologies qui prévoient l'indemnisation des contreparties pour un montant pouvant aller jusqu'à 1 000 $ pour chaque réclamation et au total à l'égard des pertes subies par suite d'une négligence de la Société. En outre, la Société a conclu une entente visant la vente et la maintenance de technologies qui prévoit l'indemnisation de la contrepartie jusqu'à concurrence du montant maximal de la couverture d'assurance de la Société aux termes du SNA. La Société possède une assurance responsabilité civile aux termes du SNA qui couvre ces engagements d'indemnisation. Des indemnités peuvent être réclamées postérieurement à l'échéance des ententes.

17. Éventualités (suite)

b) Engagements d'indemnisation (suite)

Prestation de services et ventes de systèmes (suite)

ii) La Société a conclu une convention de vente qui prévoit la fourniture d'un système de gestion des données des services de circulation aérienne civile et la prestation de services connexes, qui indemniserait le cocontractant au titre du passif cumulé de la Société dans le cadre de toute réclamation, quelle qu'elle soit, qui pourrait survenir du fait ou dans le cadre de l'entente, jusqu'à concurrence d'un montant maximal. L'assurance-responsabilité de la Société couvre cet engagement d'indemnisation. Une indemnité peut être réclamée postérieurement à l'échéance de l'entente.

Autres engagements

Dans le cours normal des activités, la Société conclut des engagements d'indemnisation avec des contreparties dans le cadre d'opérations telles des ententes de services, de la prestation de services d'entretien, des ventes de systèmes, des ventes de biens, des contrats de licence, des opérations visant la location ou l'utilisation d'emplacements, des contrats d'apport de capital ainsi que des engagements d'indemnisation visant des administrateurs et des dirigeants. Aux termes de ces engagements d'indemnisation, la Société est tenue d'indemniser les contreparties pour les coûts engagés et les pertes subies en raison de divers événements tels que l'issue de litiges, la contamination de l'environnement ou des sanctions réglementaires pouvant frapper une contrepartie ou un tiers par suite d'une opération ou, dans certains cas restreints, pour les passifs découlant des actes exécutés par les indemnisés ou de leur négligence. Les modalités de ces engagements d'indemnisation varient en fonction de chaque contrat. Certains engagements d'indemnisation sont conclus pour une période illimitée et, de façon générale, ne prévoient aucune limite quant au montant maximal éventuel. De par leur nature, les engagements d'indemnisation ne permettent pas de faire une estimation raisonnable du montant global qui pourrait être exigé. La Société possède une assurance responsabilité civile qui couvre la plupart des engagements d'indemnisation mentionnés ci-dessus.

Depuis sa création, la Société n'a fait aucun paiement important aux termes d'engagements d'indemnisation et aucun montant important n'a été inscrit dans les états financiers relativement à ces engagements.

18. Opérations conclues avec le gouvernement du Canada

La Société a conclu avec divers ministères et organismes du gouvernement fédéral des accords prévoyant la prestation de divers services, comme des services de sécurité renforcée, la prévision et l'observation des conditions météorologiques et des services aux installations. Ces accords prévoient des modalités qui ont été négociées commercialement.

La Société a également conclu avec le ministère de la Défense nationale (le « MDN ») une convention ayant trait à l'échange de divers services comme le contrôle de l'espace aérien, les installations, l'information, les systèmes et les protocoles, pour leur bénéfice mutuel sans coûts ni charges d'importance pour l'une ou l'autre des parties.

La Société est tenue par contrat d'indemniser le gouvernement du Canada à l'égard de toute perte qu'il subirait ou qui lui serait réclamée, et qui est couverte par l'assurance responsabilité applicable à l'aviation de la Société.

Au cours de l'exercice 2020, la Société a déposé une demande en vue d'obtenir la SSUC offerte par le gouvernement du Canada afin d'aider les entreprises à conserver leur effectif dans le contexte de la pandémie de COVID-19. En novembre 2020, le gouvernement du Canada a prolongé le programme de SSUC jusqu'en juin 2021. En juin et juillet 2021, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il prolongerait de nouveau le programme, lequel, à l'heure actuelle, devrait prendre fin le 23 octobre 2021. Comme il est mentionné à la note 5, la Société a obtenu une subvention de 114 $ aux termes de ce programme (86 $ au 31 août 2020) et entend continuer d'y participer, moyennant qu'elle répond aux critères d'admissibilité.

18. Opérations conclues avec le gouvernement du Canada (suite)

En avril 2021, la Société a déposé une demande en vue d'obtenir la subvention d'urgence du Canada pour le loyer (« SUCL ») offerte par le gouvernement du Canada afin d'aider les entreprises ayant subi une baisse de revenus à couvrir une partie de leur loyer commercial ou de leurs dépenses liées à l'impôt foncier pendant la pandémie de COVID-19. Suivant le programme de SUCL, la Société peut d'ici le 23 octobre 2021 faire une demande visant des dépenses admissibles d'au plus 75 000 $ par lieu de travail ou 300 000 $ pour un ensemble de lieux de travail. Au cours de l'exercice clos le 31 août 2021, la Société a obtenu une somme de 1 $ aux termes du programme de SUCL et elle a comptabilisé cette somme en réduction du poste « Installations et entretien » des états consolidés du résultat net.

19. Transactions avec des parties liées

Les parties liées de la Société comprennent les principaux dirigeants, les filiales, les coentreprises, les entreprises associées ainsi que les régimes de retraite agréés destinés aux membres du personnel.

Les soldes et les transactions entre NAV Canada et ses filiales ont été éliminés lors de la consolidation et ne sont pas mentionnés dans la présente note. Les détails des transactions qui ont eu lieu entre la Société et d'autres parties liées figurent ci-dessous.

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la Société se composent des membres du conseil et de la haute direction. La rémunération des principaux dirigeants incluse dans le résultat net de la Société pour les exercices clos les 31 août se composait de ce qui suit.

	2021	2020
Salaires et autres avantages	4 $	7 $
Prestations définies, y compris les prestations de retraite	2	3
Indemnités de fin de contrat de travail[1)]	–	4
Régime incitatif à l'intention de la direction	1	1
Autres régimes d'avantages du personnel à long terme	2	1
Total de la rémunération	9 $	16 $

1) Le 24 août 2020, la Société annoncé des changements à son équipe de haute direction, laquelle passera de 13 à 9 membres à compter du 1er septembre 2020.

Aucun prêt n'a été accordé aux principaux dirigeants au cours de l'exercice 2021.

Transactions avec les coentreprises et les entreprises associées

Comme il a été souligné à la note 12, la Société détient une participation dans Aireon. Cette participation a été classée à titre de placement dans une entreprise associée puisque la Société peut exercer une influence notable sur les activités financières et d'exploitation stratégiques d'Aireon. Par ailleurs, la Société détient une participation de 50 % dans Searidge. Cette participation a été classée comme une coentreprise.

Les transactions que la Société a conclues avec les deux parties concernées pour les exercices clos les 31 août comprenaient les éléments suivants.

	2021	2020
Produits de dividendes	(12) $	(13) $
Recouvrement de coûts	–	1
Achat de services de données[1)]	55	38
Achat de logiciels et de matériel informatique	–	1
Total	43 $	27 $

19. Transactions avec des parties liées (suite)

1) La Société a un engagement de douze ans avec Aireon visant l'achat de services de données qui a commencé en mars 2019. L'engagement total restant estimatif est de 567 $ CA (440 $ US).

Le tableau qui suit présente les soldes impayés aux 31 août.

	2021	2020
Dividendes à recevoir	80 $	76 $
Créance à long terme	3	3
Total	83 $	79 $

De plus, la Société a conclu une entente avec Aireon en janvier 2020 en vue de fournir à celle-ci un prêt subordonné d'un montant d'au plus 14 $ CA (11 $ US).

Transactions avec des régimes de retraite agréés

Les transactions que la Société a conclues avec ses régimes de retraite agréés comportent les cotisations versées aux régimes et les lettres de crédit servant à la capitalisation des régimes de retraite aux fins de solvabilité, lesquelles sont décrites à la note 14, le remboursement de certains frais de 10 $ par le régime pour l'exercice 2021 (14 $ pour l'exercice 2020) et les créances du régime pour l'exercice 2021 qui s'élèvent à 9 $ (6 $ pour l'exercice 2020).

20. Gestion du capital

La Société est une entreprise constituée sans capital social et, ainsi qu'il en est question à la note 1, elle ne doit pas fixer les redevances d'usage à un niveau qui soit supérieur à celui qui est nécessaire pour satisfaire à ses exigences financières présentes et futures à l'égard de la prestation des services de navigation aérienne civile. La Société considère que le capital équivaut à la somme de sa dette à long terme contractée par émission de titres, de ses résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global, ainsi que de ses comptes de report réglementaires et des soldes aux termes de certains de ses régimes d'avantages du personnel. Cette définition du capital est celle à laquelle la direction a recours, et elle peut ne pas être comparable à des mesures analogues présentées par d'autres sociétés. Le capital de la Société s'établit comme suit.

	31 août 2021	31 août 2020
Obligations et billets à payer (note 13)	2 512 $	2 288 $
Capitaux propres :		
Résultats non distribués	28	28
Comptes de report réglementaires :		
Soldes débiteurs (note 7)	(1 714)	(2 112)
Soldes créditeurs (note 7)	146	184
Avantages du personnel (note 14) :		
Actif du régime d'ILD	–	(4)
Passif au titre des avantages liés aux régimes de retraite capitalisés	876	1 643
Passif au titre des congés de maladie cumulatifs	17	16
Total du capital	1 865 $	2 043 $

20. Gestion du capital (suite)

En plus d'assurer un suivi de son capital, selon la définition de celui-ci qui est donnée plus haut, la Société prend également en considération, aux fins de la gestion de la suffisance du capital, des risques éventuels connus et des obligations, notamment les décisions en matière d'établissement de taux prises par le conseil.

Les principaux objectifs de la Société lorsqu'elle procède à la gestion du capital sont les suivants :

i) préserver la capacité de la Société à poursuivre son exploitation;

ii) fournir des fonds pour l'acquisition continue des systèmes et des équipements nécessaires à la mise en œuvre et au maintien d'une plateforme technologique moderne et efficace pour le SNA;

iii) assurer le financement des fonds de réserve et satisfaire les besoins en matière de liquidités et de fonds de roulement;

iv) assurer le financement des exigences réglementaires comme le financement des cotisations au titre des régimes de retraite à prestations définies;

v) maintenir les cotes de crédit de la Société afin de faciliter l'accès aux marchés financiers à des taux d'intérêt concurrentiels;

vi) réduire les charges d'intérêts engagées par la Société sous réserve de l'application de mesures appropriées d'atténuation des risques.

Puisque la Société n'a pas de capital social, elle atteint ces objectifs en appliquant une méthode qui permet de déterminer le moment et le niveau appropriés des recouvrements de coûts au moyen de l'établissement des taux des redevances d'usage ainsi que le niveau approprié de la dette et des facilités de crédit consenties. Cette méthode inclut le processus de budgétisation des dépenses d'investissement et des dépenses d'exploitation de la Société et tient compte de la situation générale de l'économie et des marchés financiers. Le conseil approuve le niveau de la dette et des facilités de crédit consenties. La Société n'est pas soumise à des exigences concernant son capital imposées par des tiers.

La Société n'a apporté aucun changement à sa méthode de gestion du capital au cours de l'exercice clos le 31 août 2021.

Au service d'un
monde en mouvement
navcanada.ca